



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

## Rapport d'activités

Année académique 2015-2016





## Introduction

*Durant l'année académique 2015-2016, le monde entier a été secoué par une série d'événements tragiques auxquels l'Université, forte de ses valeurs et engagements, a répondu par de vibrants hommages et par la mobilisation solidaire de l'intégralité de sa communauté. Elle a déployé toutes ses forces pour aider là où elle pouvait être utile. C'est d'ailleurs sous le signe de la thématique Imaginons, innovons, créons que s'est déroulée la cérémonie de remise des insignes de Docteur honoris causa du 19 mai 2016.*

*Les convictions de l'Université, qu'elle n'hésite pas à rappeler publiquement, impriment également sa recherche, son enseignement, ses actions à l'international, sa participation étudiante ainsi que sa politique hospitalière. Sans elles, pas de Maison des sciences humaines, ni de FabLab, ni de chaires Khaled Al-As'ad, ni d'étudiants entrepreneurs à l'ULB, etc.*

*L'année écoulée est aussi celle qui a vu la signature du Décret de la Communauté française relatif au refinancement de l'enseignement supérieur. Quels efforts et quel travail de longue haleine de l'ensemble de l'équipe rectorale ne traduit-il pas ? Des retombées positives pour la recherche et l'enseignement sont attendues, de même que pour ses infrastructures, sans lesquelles l'une et l'autre ne pourraient être accomplies dans un climat où justement, chercheurs et enseignants imaginent, créent et innovent. Ce sont indéniablement ces principes et la volonté de sans cesse s'améliorer qui ont poussé l'institution à évaluer sa recherche puis à dresser le bilan de ce processus au long cours. L'enseignement s'est également plié à l'exercice.*

*Plusieurs élections stratégiques ont par ailleurs animé l'année, permettant la désignation d'Yvon Englert à la succession du Recteur Didier Viviers pour la prochaine année académique. Les organes facultaires ont été recomposés, de même que les instances décisionnelles centrales de l'Université. En termes de gestion, quelques 40 indicateurs d'activité sont désormais disponibles. Ils doivent permettre, à terme, d'observer des évolutions dans les matières abordées et d'aider les organes précités à prendre des mesures adaptées à l'environnement de l'institution.*

*Ce rapport d'activités est arrêté au 31 juillet 2016. Ne visant pas l'exhaustivité, il présente les décisions majeures de l'Université dans ses principaux domaines d'activités, y compris ceux de l'Hôpital Erasme, dont la gouvernance vient d'être revue, ainsi que les événements marquants de l'année académique écoulée. Un état des lieux sur la thématique du genre est pour sa part dressé chaque année par la Chancellerie et offre, à l'aide de statistiques détaillées, une vision d'ensemble de l'évolution de l'état de l'égalité de genre au sein de l'institution.*

*Bonne lecture !*

*Le Service du greffe, coordinateur du rapport d'activités de l'ULB, août 2016.*



# 1. Valeurs et engagements



*Chaque année, l'Université défend, par ses actions et prises de position, les valeurs qui lui sont chères. L'année académique 2015-2016 fut malheureusement jalonnée d'événements particulièrement tragiques, nécessitant de faire entendre sa voix en faveur de la pensée critique et de la liberté pour tous. La mobilisation a dû, à plusieurs reprises, faire place aux hommages et au recueillement. Au-delà des mots et des signatures, les mesures concrètes en faveur de la Grèce, des enseignants et chercheurs de Turquie ainsi que des réfugiés ont été portées par un véritable élan de solidarité émanant de l'ensemble de la communauté universitaire. Toujours ouverte sur le monde qui l'entoure, l'ULB a aussi tenu à distinguer ceux et celles qui, dans leur domaine, font en sorte que nous puissions vivre dans un monde meilleur, en remettant six insignes de Docteur honoris causa à des personnalités choisies pour leur apport sur la thématique Imaginons, innovons, créons.*

## 1.1 Docteur honoris causa

*Imaginons, innovons, créons.* Tel était le thème de la cérémonie de remise des insignes de Docteur honoris causa organisée le 19 mai 2016. Deux artistes belges, la styliste Ann Demeulemeester et le réalisateur metteur en scène Jaco Van Dormael, ont ainsi été distingués par l'institution. Les facultés ont quant à elles récompensé quatre personnalités.

Diplômée de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers en 1981, Ann Demeulemeester est rattachée au collectif *The Antwerp six*, qui s'est fait remarquer dans les années 80 en proposant une vision différente de la mode, permettant à la ville d'Anvers de devenir un lieu notable en la matière. Après avoir remporté en 1982 le *Golden spindle Award*, un prix belge attribué chaque année au jeune créateur le plus prometteur, Ann Demeulemeester monte son atelier à Anvers et lance sa marque sous son propre nom. Elle présente sa première collection pour femmes à Londres en 1987. Ses créations se retrouvent dans les plus grands défilés. Elle a reçu le Prix de la Culture du Gouvernement belge en 1996. En lui octroyant le titre de Docteur honoris causa, l'ULB soutient une vision large de l'innovation, souligne l'importance de la création dans le développement économique d'un pays et reconnaît dans l'œuvre et la carrière de cette styliste l'expression d'un art qui s'empare de notre quotidien.

Après des études de cinéma à l'INSAS et à l'École nationale supérieure Louis-Lumière (France), Jaco Van Dormael produit une série de courts-métrages qui suscitent l'intérêt de la critique, en particulier *Maedeli-La-Brèche*, un film pour enfants qui reçoit en 1981 l'Oscar du meilleur film d'étudiant étranger. Il se fait connaître du grand public 10 ans plus tard en écrivant et réalisant son premier long-métrage, *Toto le héros*, récompensé notamment par la Caméra d'or au Festival de Cannes et le César du meilleur film étranger. En 1996, Daniel Auteuil et Pascal Duquenne, les acteurs principaux de son deuxième film, *Le huitième jour*, se voient décerner conjointement le prix d'interprétation masculine à Cannes. Depuis, Jaco Van Dormael a écrit et réalisé deux autres longs-métrages : *Mr Nobody* (2009), primé au Festival de Venise et à la cérémonie des Magritte, et *Le tout nouveau testament* (2014). Au cours de sa carrière, il a également assuré des mises en

scène pour le théâtre, ainsi que celle de l'opéra Stradella de César Franck, dans le cadre de la réouverture de l'Opéra royal de Wallonie en 2012. Au travers du titre de Docteur honoris causa, l'ULB a choisi de saluer sa créativité et son engagement. Son parcours démontre à quel point l'artiste dans la cité ouvre sans cesse des chemins d'inventivité.

Les facultés ont pour leur part distingué quatre personnalités.

Marianne Bertrand détient une licence en économie et une licence spéciale en économétrie de l'ULB ainsi qu'un doctorat de la *Harvard University*. Elle a travaillé au Département d'économie de la *Princeton University* avant de rejoindre l'*University of Chicago*. Elle est également chercheuse auprès des *National Bureau of economic research*, *Center for economic policy research* et *Institute for the study of labor*. Ses travaux portent sur l'économie du travail, la *corporate finance* ainsi que l'économie du développement. Entre autres distinctions, elle a reçu l'*Elaine Bennett research Prize* et le *Society of labor economists Rosen Prize*. Elle est membre de l'Académie américaine des arts et des sciences.

Patrick Pelloux, praticien hospitalier en médecine d'urgence, est particulièrement impliqué dans la défense de l'hôpital public. En 1997, il fonde l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France. Engagé socialement, il participe en 2012, avec Stéphane Hessel notamment, à la constitution du Collectif Roosevelt, mouvement qui vise à promouvoir des solutions concrètes et réalistes pour sortir de la crise. Patrick Pelloux a également tenu une chronique régulière sur l'hôpital dans le journal Charlie Hebdo. En 2015, il a reçu la Légion d'honneur pour son engagement médico-social ainsi que les insignes de Docteur honoris causa de l'École supérieure de journalisme de Paris.

Dong Qiang, Directeur du Département de français de l'Université de Pékin, est connu pour ses traductions de grands auteurs francophones tels que Rimbaud, Le Clézio, Breton ou encore Henri Michaux, sur lequel portait sa thèse de doctorat. Artiste calligraphe et poète, il s'est par ailleurs investi dans la vulgarisation scientifique en animant par exemple des émissions de télévision. En France, il a été décoré de la Grande médaille de la francophonie par l'Académie française ainsi que de la Légion d'honneur. Lui conférer les insignes de Docteur honoris causa était une manière de mettre à l'honneur les traducteurs et interprètes nouvellement intégrés à l'Université.

Philip Zimmermann est cofondateur et directeur scientifique de *Silent circle*, société spécialisée dans le cryptage des communications. Il a créé *PGP*, le logiciel de cryptage de courrier électronique le plus largement utilisé dans le monde et la norme de VoIP sécurisée *Zfone / ZRTP*. Membre du *Internet hall of fame*, il a intégré le *Cyber security hall of fame* et le *Foreign policy's leading global thinkers* en 2014. *PC World* l'a désigné comme l'un des 50 visionnaires les plus importants en matière de technologies de ces 50 dernières années. Il a également reçu les prix *Louis Brandeis*, *Norbert Wiener*, *EFF Pioneer* et *Chrysler*.

## 1.2 Chaires Khaled Al-As'ad

La vague de réfugiés en provenance du Proche et du Moyen-Orient nécessite de la part de toutes les institutions d'Europe, et notamment ses universités, un effort particulier. L'accueil s'inscrivant dans la défense des valeurs humanistes chères à l'ULB, cette dernière a décidé d'agir dans les domaines qui sont les siens : la recherche et l'enseignement. Investissant 400.000 euros dans ce projet, l'ULB a ouvert 10 chaires postdoctorales d'un an destinées exclusivement à des réfugiés afin qu'ils puissent poursuivre leurs recherches à Bruxelles, dans un environnement sécurisé et entouré de leurs pairs. Ces chaires portent le nom de Khaled Al-As'ad, archéologue de 82 ans décapité par Daesh pour avoir participé à des colloques scientifiques internationaux et pour avoir collaboré avec des collègues étrangers. Sa mémoire constitue une évocation emblématique de la valeur de la solidarité académique internationale. Outre l'aide matérielle et professionnelle que ces chaires apportent, elles sont aussi un signal fort de solidarité et d'humanisme destiné à l'ensemble de la communauté universitaire.

En réponse à son appel, l'ULB a reçu 17 candidatures. Outre la qualité du curriculum scientifique, du projet de recherche et de l'environnement scientifique, quatre critères ont été retenus pour réaliser le classement.

- 1) La maturité de la carrière de la personne.
- 2) Le soutien aux candidats issus de la dernière vague migratoire.
- 3) Une représentation équilibrée des différents domaines.
- 4) Le soutien aux femmes.

Grâce à un appel aux dons lancé notamment via la plateforme de *crowdfunding KissKissBankBank*, plus de 40.000 euros supplémentaires ont été récoltés, qui pourront permettre de reconduire une des chaires pour une année additionnelle. Une soirée caritative de poésie arabe a en outre été organisée par la Faculté de Lettres, Traduction et Communication le 15 décembre 2015. Alhadi Agabeldour Adam, Hosheng Ossi et Adnan Adil et, poètes, respectivement réfugiés du Soudan, de Syrie, et d'Irak, ont déclamé leurs textes en arabe ou en kurde, tandis qu'une traduction française réalisée par des étudiants du master en langues et littératures orientales était projetée sur grand écran.

L'ULB s'est également associée avec la plateforme *Scholars at Risk* pour la diffusion des offres. Organisme international basé à New York, il a pour objectif la défense de la liberté académique à travers le monde. Il œuvre à protéger les académiques risquant d'être harcelés, brimés, emprisonnés, violentés, voire assassinés dans leur pays d'origine en raison de leurs positions politiques ou scientifiques. Les actions vont de l'envoi de lettres – sur le modèle d'*Amnesty International* – jusqu'à l'ouverture de postes dans des universités occidentales pour accueillir des professeurs et des chercheurs réfugiés, éventuellement accompagnés de leur famille. Le réseau UNICA, auquel appartient l'Université, en est depuis longtemps un membre associé. Allant au bout de son engagement, l'ULB s'est affiliée à *Scholars at Risk* en 2016.

Différents projets de soutien aux réfugiés ont par ailleurs été montés au sein de l'institution, outre une collecte de livres, de jouets et d'instruments de musique à leur intention. La Faculté de Lettres, Traduction et Communication a proposé des cours de français langue étrangère aux résidents du centre Fedasil de la rue Fritz Toussaint à Ixelles. Le Pôle santé a développé des stages pour offrir des cours de psychomotricité aux enfants

logés dans les centres d'asile. L'Université s'est également associée au CIRÉ – la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers – pour le lancement d'une campagne *C'est des préjugés qu'il faut avoir peur, pas des réfugiés ni des étrangers*.

L'initiative du réseau Odysseus – *Academic network for legal studies on immigration and asylum in Europe* –, saluée par la Commission européenne, mérite aussi d'être mentionnée. Grâce à une campagne de récolte de fonds et de *crowdfunding* organisée avec l'appui de l'ULB, 10 étudiants réfugiés ont été invités à participer à la 16<sup>e</sup> édition de son cours d'été. La Commission des affaires sociales étudiantes de l'Université a également contribué à cette initiative en finançant les repas dans les restaurants universitaires, ainsi que la Fondation Josefa, qui a mis à disposition quatre logements, et la Fondation Roi Baudouin. Des membres du personnel se sont en outre portés volontaires pour offrir un hébergement.

Afin de structurer les interventions, le Vice-Recteur Jean-Michel De Waele a été chargé de la coordination des actions de l'ULB en faveur des réfugiés. Il est épaulé par une juriste spécialisée dans le droit des étrangers, qui examine la législation applicable dans le but notamment de permettre aux universités de solliciter du Cabinet Marcourt des mesures facilitant l'inscription des étudiants réfugiés. Il préside également le groupe de travail du Conseil des Recteurs des universités francophones (CRef) *réfugiés dernièrement arrivés*, établi dans le but d'échanger les bonnes pratiques des universités et d'identifier les difficultés communes.

Dans ce mouvement d'entraide, les étudiants n'ont pas été en reste. Ils ont par exemple tenu des permanences pour répondre aux questions juridiques des réfugiés, formant la *Legal team ULB*. Ils sont également à l'origine de la plateforme *Belgian students with refugees*, dont le but est de coordonner au niveau national les actions de solidarité. Après l'annonce de la fermeture du parc Maximilien à Bruxelles, rassemblés au sein de l'association *ULB Students with refugees*, ils ont coordonné l'hébergement des réfugiés. Avec l'aide de l'Université notamment, ils ont pu trouver un logement à plus de 300 candidats à l'asile n'ayant pas encore obtenu leur premier rendez-vous à l'Office des étrangers. Enfin, le Cercle du Libre examen a programmé, le 29 octobre 2015, une conférence-débat autour de la situation des réfugiés.

### 1.3 Cellule pour l'accompagnement des étudiants réfugiés

Conséquence directe de la crise des réfugiés et de la manifestation générale de bonnes volontés et d'initiatives au sein de l'ULB, le Conseil académique a décidé, en juin 2016, de créer une Cellule pour l'accompagnement des étudiants réfugiés, ce vocable regroupant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les demandeurs d'asile ayant obtenu la protection subsidiaire. Cette structure n'est pas pour autant focalisée sur le Proche et le Moyen-Orient et a vocation à assurer un soutien individuel à tous les étudiants réfugiés dans leurs démarches administratives, au sein de l'Université comme à l'extérieur, par exemple auprès du Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres asbl actives dans le domaine.

Dix missions lui sont attribuées, parmi lesquelles mener des campagnes d'information, nouer des contacts avec les autres universités belges et le monde politique en vue de proposer des solutions aux obstacles à l'inscription des réfugiés dans les universités ou encore encourager les initiatives étudiantes tendant à l'intégration.



La problématique du français, que ces personnes ne maîtrisent pour la plupart pas, n'a pas été oubliée.

#### 1.4 Urgences Grèce

En Grèce, près de trois millions de citoyens n'ont plus accès aux soins de santé. Matériel et médicaments font défaut. La mortalité infantile a doublé depuis le début de la crise financière en 2008. Dans ce contexte, une grande campagne pour le respect du droit à la santé en Grèce a été initiée par l'ULB, sous l'égide de sa Faculté de Médecine : *Urgences Grèce*. Elle était menée en collaboration avec Médecins du Monde et une série d'hôpitaux liés à l'ULB : l'Hôpital Erasme, le CHU Saint-Pierre, l'Institut Jules Bordet, le CHU Brugmann, l'HUDERF, les Hôpitaux Iris-Sud, le CHIREC, le CHU Ambroise Paré, le CHR Haute Senne et le CHU Tivoli. Trois projets concrets sont développés, au Pirée, en Eubée et à Thessalonique. Ils sont sous-tendus par cinq objectifs principaux.

- 1) Informer sur une situation sanitaire inédite depuis 70 ans et insoutenable dans l'Union européenne.
- 2) Conscientiser la population belge sur la déstructuration du système de santé en Grèce, où près d'un habitant sur trois n'a plus de couverture santé et donc plus d'accès aux soins même les plus élémentaires.
- 3) Exiger des bailleurs de fonds d'immuniser le budget des soins de santé au niveau d'avant la crise de 2008 et faire pression sur les responsables politiques nationaux et européens pour que chaque citoyen grec retrouve l'accès aux soins de santé.
- 4) Récouter des fonds pour financer des projets concrets qui viennent directement en aide à la population : soutien médical, humain et matériel, pour l'électricité, etc. Une pétition en ligne *Stop au Grexit medical !* a été initiée.
- 5) Créer un réseau de solidarité et de désenclavement intellectuel pour les médecins grecs.

Afin de mettre en avant cette initiative, diverses actions ont été lancées, telles qu'un appel à projets en vue d'une exposition à la salle Allende du campus du Solbosch, du 18 mai au 25 juin 2016, intitulée *L'art de la Médecine a besoin de votre Art*. Les quelques 450 œuvres de plus de 150 artistes ont été mises en vente au profit de projets concrets qui fournissent du matériel médical et des médicaments. Figuraient également à l'agenda de la campagne des représentations d'*Antigone* de Jean Anouilh au théâtre Marni, une journée de dépistage *Écoutons la Grèce* au CHU Saint-Pierre ou encore une semaine gastronomique de la Grèce dans les restaurants universitaires.

#### 1.5 Soutien aux enseignants et chercheurs de Turquie

Plus de 1.100 enseignants-chercheurs, appartenant à 89 universités de Turquie, ont signé le 10 janvier 2016 une pétition appelant l'État turc à cesser les massacres dans les régions kurdes du Sud-Est du pays. Invoquant les traités internationaux dont il est partie, les signataires lui demandent notamment d'entamer des négociations, la fin des violences, le respect des droits fondamentaux et l'ouverture d'une enquête indépendante.

Malgré le caractère totalement pacifiste de cette revendication, le Conseil de l'enseignement supérieur turc a envoyé une circulaire aux universités, leur enjoignant d'ouvrir des enquêtes à l'encontre des signataires de la pétition. Au moins neuf universités ont obtempéré et ont procédé à l'expulsion de 29 enseignants-chercheurs. Les intéressés vivant dans la peur d'une interpellation, l'ULB a réaffirmé son attachement indéfectible à la liberté de recherche et d'expression des chercheurs où qu'ils soient et a témoigné sa solidarité à l'égard des collègues de Turquie faisant face à cette répression. Elle a appelé les autorités turques à retirer la circulaire et à respecter le droit inaliénable qu'est celui des enseignants-chercheurs d'exprimer une position dans l'espace public. La liberté de recherche et d'expression est indissociable des activités académiques.

En preuve de son engagement, l'Université a également envoyé une représentante, en la personne d'Aude Merlin, membre de la délégation du corps académique à l'Assemblée plénière, lors de la première audience des quatre prévenus poursuivis pour *insulte à la nation turque et injures aux forces de l'ordre*. Lors de la conférence de presse qui a eu lieu avant l'audience, elle a parlé au nom des membres du corps académique de l'ULB afin de soutenir les signataires de la pétition et la liberté de recherche et d'expression partout dans le monde.

## 1.6 Pétition *Préservons le droit à l'avortement en Belgique*

La plateforme *Abortion Right !*, qui défend le droit à l'avortement pour toutes les femmes du monde, a été créée à l'initiative du Centre d'action laïque, avec ses partenaires historiques, la Fédération laïque de centres de planning familial et les Centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes. Elle a lancé, dès le mois d'avril 2016, une pétition dénonçant une loi en préparation en Commission de la Justice de la Chambre des représentants, qui permettrait d'enregistrer un fœtus comme *enfant mort-né* à l'état civil : *Préservons le droit à l'avortement en Belgique. Non à un statut de personne pour le fœtus*.

Dans les années 1970, l'ULB s'engageait dans la lutte pour la dépénalisation partielle de l'avortement afin que chaque femme puisse avoir le droit de disposer librement de son corps. En 1990, la loi sur la dépénalisation consacrait ce droit. Plus de 25 ans après, le nouveau projet de loi, en donnant la personnalité civile au fœtus, risque d'aboutir à une remise en question de ce texte en assimilant de nouveau à un homicide tout avortement pratiqué au-delà du seuil toléré. Soucieuses de cette menace, les Autorités de l'Université ont relayé la pétition auprès des membres de la communauté universitaire, laissant à chacune et chacun le soin de juger en son âme et conscience de la nécessité de s'impliquer dans ce débat de société.

## 1.7 Hommages aux victimes des attentats de Paris et Bruxelles

En pleine *Année de la France*, l'Université a été très touchée par les attentats terroristes survenus à Paris le 13 novembre 2015. Elle a organisé une cérémonie d'hommage aux victimes et de rejet de la violence et de la peur, en collaboration avec l'Ambassade de France. Lors d'un rassemblement sur l'avenue Héger, le Recteur a pris la parole, ainsi que des étudiants. La foule a été invitée à déposer une fleur ou un objet au pied de la stèle en hommage aux victimes de la barbarie qui se situe sur le square Groupe G. En signe de solidarité, un dépôt de fleurs a également eu lieu au pied de la statue se dressant dans le hall de l'Hôpital Erasme.

Le 22 mars 2016 fut un choc pour la Belgique, à son tour frappée par un acte de barbarie meurtrière. Défendant plus que jamais la liberté et la vie humaine, l'ULB s'est associée à la douleur et au désarroi de toutes les victimes des attentats qui ont touché Bruxelles, ainsi que de leurs proches. Une minute de silence a été organisée le 23 mars 2016 sur l'ensemble des campus. Les étudiants et membres du personnel qui le souhaitaient ont été invités à déposer des fleurs, un message ou tout autre objet au pied des statues de Théodore Verhaegen, situées sur le campus du Solbosch ainsi qu'à l'entrée de l'Hôpital Erasme.



## 2. Recherche



*La recherche est plus que jamais, avec l'enseignement, l'un des cœurs de métier de l'ULB. Les montants qu'elle lui accorde chaque année permettent à ses équipes de développer leurs projets et d'en initier de nouveaux. Afin d'encourager autant que possible celles-ci et leur permettre de décrocher davantage de subsides, tant internes qu'externes, l'ULB a décidé, en 2009, d'évaluer sa recherche. Ce processus s'est clôturé le 25 janvier 2016 avec le bilan de cette démarche, qui a elle-même été analysée. Des recommandations générales à l'échelle de l'institution en ont découlé, certaines ayant déjà été mises en œuvre, comme par exemple la poursuite des activités de la Maison des sciences humaines, créée en 2014-2015 et qui rassemble les chercheurs de plusieurs facultés. Durant l'année académique 2015-2016, l'Université s'est par ailleurs penchée sur ses ressources documentaires et a décidé de numériser son patrimoine scientifique et plus particulièrement les thèses de doctorat soutenues avec succès depuis sa création.*

### 2.1 Maison des sciences humaines

Plusieurs dizaines de chercheurs issus de huit facultés sont désormais réunis au sein de la Maison des sciences humaines de l'ULB (MSH-ULB). Julie Allard, Conseillère du Recteur pour la politique scientifique, en assure la direction pour son année de lancement. Son Règlement d'ordre intérieur a été adopté par le Conseil académique du 21 mars 2016.

À l'issue de l'appel 2016, la MSH-ULB intègre, jusqu'en 2019, quatre groupes de recherche interdisciplinaires et inédits : l'Observatoire des mondes arabes et musulmans (OMAM), le Laboratoire interdisciplinaire en études urbaines (LIEU), la Structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité (STRIGES) et, depuis juin 2016, l'*East Asian Studies*. Ces équipes ont été constituées pour la MSH, sur la base d'une sélection par des experts indépendants.

À ce jour, la MSH-ULB compte également cinq équipes affiliées : le Centre de théorie politique (CTP), le Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique (CHDAJ), le Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL), le Centre de recherches en archéologie et patrimoine (CReA-Patrimoine) et le Centre de droit public (CDP). Elles représentent une centaine de chercheurs, qui travailleront plus étroitement ensemble.

Le soutien institutionnel – comprenant une aide administrative, des locaux de réunion et de séminaire mais aussi des bourses de recherche – vise à favoriser les interactions entre chercheurs de disciplines différentes, à donner un socle commun à leurs travaux et à augmenter la visibilité des compétences et talents des chercheurs en sciences humaines et sociales. Les thèmes de recherche sont innovants, interdisciplinaires et répondent à des problématiques sociétales importantes.

À long terme, la MSH-ULB est appelée à assurer l'interface entre la recherche en sciences humaines et sociales et les demandes de la société. Pour nourrir ce dialogue avec le grand

public, elle a organisé, le 8 mars 2016, une conférence inaugurale avec Michel Wieviorka, Président de la Fondation Maison des sciences de l'homme et Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (France), intitulée *Après les attentats, comprendre sans excuser : l'apport des sciences humaines et sociales*.

## 2.2 Financement de la recherche

Les données publiées dans le rapport du Conseil de la recherche font état, en 2015, d'un budget consacré à la recherche de 161.858.217 euros, ventilés comme suit, sachant que les conventions de recherche signées par les facultés représentaient 82.568.180 euros.

- a) 42.064.142 euros issus de la part de l'allocation de fonctionnement allouée à la recherche.
- b) 48.061.535 euros provenant du FRS-FNRS et de ses fonds associés (dont 32.584.100 euros des budgets associés aux mandats des chercheurs).
- c) 3.883.614 euros des Actions de recherche concertées.
- d) 27.752.845 euros des autres pouvoirs publics belges.
- e) 27.338.930 euros de subsides internationaux et privés.
- f) 4.263.152 euros du Fonds spécial de la recherche.
- g) 8.493.998 euros des fonds propres de l'Université.

L'évolution du financement de la recherche est suivie de près par l'institution, notamment au travers des indicateurs d'activité présentés annuellement au Conseil d'administration et au Conseil académique.

## 2.3 Subsides extérieurs

Les financements extérieurs représentent une part substantielle des subsides alloués chaque année à la recherche. Les fonds proviennent d'institutions belges ou étrangères, l'Union européenne notamment, mais également du privé. A titre d'exemple, dans le cadre du projet de création d'un campus des sciences et techniques sur le site de la Plaine, un budget de près de 4 millions d'euros a été décroché au FEDER. Il comporte un volet de soutien direct à la recherche et une aide pour des investissements immobiliers visant la création d'un pôle commun ULB-VUB dédié aux techniques de l'information et de la communication sur le campus.

### 2.3.1. *European Research Council*

Suite à l'appel 2015 de l'*European Research Council*, deux bourses ont été décrochées par des chercheurs de l'ULB, chacune d'une durée maximale de cinq ans.

Mauro Birattari (IRIDIA – École polytechnique de Bruxelles) a reçu un ERC *Consolidator grant* pour mettre au point un développement automatique de robots intelligents (projet DEMIURGE). Ce financement, destiné à des chercheurs ayant entre sept et 12 ans d'expérience dans la recherche depuis l'obtention de leur doctorat, varie entre 2 millions et 2,75 millions d'euros.

Marc Henneaux (Faculté des Sciences) a reçu un ERC *Advanced grant* pour se pencher sur des questions fondamentales de physique théorique, en particulier des extensions de la théorie d'Einstein contenant des nouveaux champs dits *de spin élevé*, qui apparaissent dans la théorie des cordes. Ils pourraient constituer la clé pour réaliser le mariage entre la mécanique quantique et la relativité. Réservé à des chercheurs à la réputation établie pour mener des projets à hauts risques, le subside peut atteindre entre 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros.

### 2.3.2. *Actions de recherche concertées*

Les Actions de recherche concertées (ARC) doivent concourir au développement, au sein des universités, de centres d'excellence en recherche fondamentale et / ou appliquée, interuniversitaires ou non, ainsi que de centres d'excellence pratiquant de manière intégrée la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Cet instrument est doté d'un budget annuel avoisinant 15 millions d'euros. Suite à l'appel à projets pour les ARC 2016-2020, le Conseil académique – suivant l'avis favorable du Conseil de la recherche – en a approuvé neuf « consolidés » et neuf « avancés » lors de sa séance du 11 juillet 2016.

Les projets « consolidation » sont destinés à des chercheurs, soit engagés depuis moins de quatre ans à l'ULB, soit ayant défendu leur thèse depuis moins de 10 ans. Les dossiers retenus sont financés pour 36 mois à hauteur de 200.000 euros environ.

Les projets « avancés » visent les équipes confirmées et ont pour but de provoquer un effet d'entraînement sur une activité de recherche afin de renforcer significativement l'environnement de recherche des scientifiques et à contribuer à les porter à un niveau très compétitif au plan international. Les dossiers sélectionnés sont financés pour 60 mois, à concurrence de montants allant de 400.000 à 700.000 euros.

### 2.3.3. *Banque nationale de Belgique*

Dans le cadre du mécénat de la Banque nationale de Belgique, qui soutient des projets de recherche portant sur des sujets économiques et financiers, le Conseil académique du 28 septembre 2015 a choisi de subsidier quatre des 10 dossiers introduits, deux soumis par des membres de la Faculté des Sciences et les deux autres par un promoteur issu de la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management. Chacun obtient ainsi 13.778 euros, plus les frais de gestion.

### 2.3.4. *Projet européen GEM-STONES*

Financé par le Fonds européen Marie Skłodowska Curie à hauteur de 3,89 millions d'euros, GEM-STONES est un nouveau projet de doctorat européen conjoint focalisé sur la position de l'Union européenne face à la prolifération d'institutions internationales et l'accroissement de la complexité du système mondial. Coordonné par l'Institut d'Études européennes de l'ULB pour quatre ans, il réunit 15 partenaires européens. GEM-STONES financera 15 bourses de doctorat réalisées en cotutelle par deux universités et un mentor non-universitaire, partenaires du consortium, sur la question : *la complexité du système mondial due à la prolifération d'institutions internationales renforce-t-elle ou affaiblit-elle la capacité de l'Union européenne à interagir avec le monde ?* La formation comprendra un stage de terrain auprès d'un des six partenaires non-universitaires du groupe. Le consortium organisera également des activités collectives entre chercheurs et la participation à plusieurs initiatives de diffusion de leurs recherches.

### 2.3.5. *Missions scientifiques du FRS-FNRS*

Les missions scientifiques FRS-FNRS sont de deux types. Elles permettent d'une part à un chercheur permanent d'une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se dégager de toute obligation pédagogique pendant 12 mois. Il peut ainsi se consacrer à plein temps à la recherche, notamment à l'étranger. D'autre part, elles peuvent être accordées à un chercheur permanent étranger invité à séjourner dans une université de la Fédération. Les dossiers sont sélectionnés par les universités.

Suivant la proposition du Conseil de la recherche, le Conseil académique du 21 mars 2016 a approuvé l'octroi de huit missions scientifiques à des chercheurs de l'ULB, dont la durée varie entre six semaines et neuf mois. Cinq autres ont été attribuées à des chercheurs étrangers, pour des périodes comprises entre six semaines et quatre mois.

## 2.4 Crédits internes

Si l'apport de financements extérieurs est déterminant pour l'institution, les équipes de recherche comptent également sur les aides que l'Université met à leur disposition. Par exemple, le Fonds d'encouragement à la recherche est réparti chaque année. Les Mini-ARC pour leur part subsidient la réalisation de thèses en sciences humaines. Les différents crédits ainsi accessibles aux chercheurs sont décrits dans cette section.

### 2.4.1. *Fonds d'encouragement à la recherche*

Le Fonds d'encouragement à la recherche finance les besoins en équipement et, dans une moindre mesure, de fonctionnement que l'Université considère comme prioritaires dans le cadre d'un projet de recherche mais que les facultés et entités indépendantes des facultés ne peuvent pas prendre en charge sur leurs moyens propres. Suivant la proposition du Bureau élargi du Conseil de la recherche, le Conseil académique du 21 mars 2016 a subsidié 23 projets issus de sept facultés et entités pour un montant total de 746.698 euros.

Par ailleurs, en raison de l'accroissement des demandes introduites, de nombreux chercheurs n'obtiennent plus forcément de financement pour des projets pourtant bien évalués par les commissions du FRS-FNRS. L'Université, par le biais de son Conseil académique, a dès lors décidé de soutenir pour une année les demandes introduites au



FRS-FNRS mais non retenues par cette institution tout en étant classées en première position sous la barre de financement. La mesure devrait encourager les intéressés à présenter à nouveau leur candidature. Six dossiers sont concernés, pour un montant total de 294.875 euros. Ils se rapportent aux sciences exactes et naturelles, aux sciences de la vie et de la santé ainsi qu'aux sciences humaines et sociales.

Une philosophie similaire a été suivie pour les bourses de l'*European Research Council*. Les candidats passant la première étape de la sélection mais n'allant pas plus loin reçoivent 10.000 euros de l'ULB pour leurs frais de fonctionnement. De la sorte, un échec peut finalement s'avérer source de motivation. Cette politique a permis d'augmenter le nombre de candidatures.

#### 2.4.2. Mini-ARC

Le but principal des crédits mini-ARC est la réalisation de thèses de doctorat dans le domaine des sciences humaines et sociales. Trois catégories de bourses existent : *seed money*, *candidats* et *projets*. En sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil académique a octroyé quatre bourses candidats (les promoteurs proviennent de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales et de la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management), une bourse projet (pour une initiative commune de la Faculté de Droit et de Criminologie et de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation) et six bourses *seed money* (les promoteurs sont issus de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales, de la Faculté de Droit et de Criminologie et de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation).

#### 2.4.3. Aide à la publication en anglais

En 2015-2016, quatre dossiers ont été retenus par le Conseil académique, auxquels l'Université a alloué un total de près de 1.400 euros pour l'aide à la publication en anglais d'articles ou d'ouvrages scientifiques. Le but principal recherché est d'initier un cercle vertueux dans des disciplines – telles que les sciences humaines – où l'usage n'est pas de publier en anglais tout en améliorant la dissémination du savoir de haut niveau produit à l'ULB. Le subside octroyé permet de financer des relectures et des corrections par un traducteur professionnel ou un *native speaker*.

#### 2.4.4. Éditions de l'Université de Bruxelles

Un crédit ordinaire de 7.437 euros a été attribué par l'ULB aux Éditions de l'Université de Bruxelles pour l'exercice 2015. Ce montant a permis de compléter le subside attribué par le FRS-FNRS pour la publication de trois ouvrages, dont un collectif. Il convient de noter que lorsque les contributeurs sont des membres de l'Université, les Éditions donnent à DI-fusion la version *pdf.éditeur* dès la sortie de presse, ce qui contribue à l'attractivité du dépôt institutionnel de l'ULB.

## 2.5 Valorisation

La valorisation de la recherche peut prendre plusieurs formes au sein d'une institution universitaire : des collaborations industrielles financées par le privé ou par les pouvoirs publics ou encore une valorisation économique des technologies issues des équipes de recherche de l'institution.

L'ensemble des procédés identifiés comme pouvant faire l'objet d'une valorisation économique constituent le portefeuille de technologies de l'ULB. Cette notion recouvre des réalités diverses puisqu'il peut s'agir de technologies proprement dites, de logiciels et autres applications liées aux sciences de l'information et de la communication, de matériel biologique ou de savoir-faire. Elles peuvent être protégées par des démarches formelles : brevets, i-dépôts ou *material transfer agreements*. En date du 31 décembre 2015, le portefeuille de technologies de l'Université en comptait 129 – contre 109 en 2014 –, réparties en 93 brevets – 41 en sciences de l'ingénieur, 30 en sciences naturelles et 22 en sciences de la santé –, 15 i-dépôts et 21 technologies non protégées.

La valorisation économique des technologies se fait via l'octroi de licences d'exploitation à des partenaires extérieurs. Leur ensemble constitue le portefeuille de licences de l'ULB. Il en contenait, à la fin de l'année 2015, 45 actives, dont sept contractualisées en 2015.

Dans un certain nombre de cas, même si la technologie issue de la recherche est prometteuse en termes économiques, il n'existe pas d'opérateur sur le marché prêt à l'exploiter. Une telle situation est propice à la création d'une spin-off, dont l'objet principal est précisément l'exploitation de cette technologie. Son transfert donne alors lieu à une licence, qui rentre également dans le portefeuille dédié de l'ULB.

Depuis 1992, l'ULB a lancé 45 spin-offs, dont 34 sont toujours actives. Deux d'entre elles ont été créées en 2015 : *Diversity Advisory*, qui propose des services de consultance et des formations en matière de gestion de la diversité, et *Noho.Care* qui offre des solutions globales aux patients souffrant d'œdèmes lymphatiques, permettant notamment un suivi à distance par leur médecin. Notons également que la spin-off INHATARGET, issue du Laboratoire de pharmacie galénique et de biopharmacie de la Faculté de Pharmacie, a obtenu un financement *First Spin-Off* de la Wallonie. Elle est fondée sur la technologie *lung cancer cell targeting*, brevetée par l'ULB, dont l'innovation majeure réside dans le fait d'allier l'administration localisée des chimiothérapies sous forme de poudre sèche pour inhalation avec le ciblage spécifique des cellules cancéreuses du poumon. Cette technologie tend à rendre possible un traitement inédit de cette forme de cancer.

## 2.6 Visibilité de la recherche

La participation d'experts issus des équipes de l'ULB dans des débats, des études, des groupes de réflexion ou des consultations émanant de pouvoirs publics, de groupements citoyens ou d'entreprises privées constitue une forme de valorisation et contribue à la visibilité de l'institution. Plusieurs projets allant en ce sens ont été initiés par l'Université durant l'année académique écoulée.

### 2.6.1. Promotion des chercheurs

A la fin de l'année 2015, le Service communication recherche du Département des relations extérieures a lancé l'initiative *12 mois 12 experts*, épinglant ainsi 12 événements marquants de l'actualité. Au travers de textes, de vidéos ou d'infographies, des spécialistes de l'Université issus de diverses facultés ont décrypté les attentats de Charlie Hebdo en janvier 2015, ceux de Paris 11 mois plus tard ou encore la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP21) ainsi que le dossier du piétonnier de Bruxelles. Cette initiative, qui s'inscrit directement dans le cadre de sa mission générale de service à la collectivité, était

également l'occasion pour l'ULB de faire connaître à la presse les experts qui peuvent être contactés pour éclairer ou commenter les événements de l'actualité.

Les podcasts *Échos de la rue* suivent une dynamique similaire. Ils relatent la rencontre entre un passant et un chercheur : le premier pose une affirmation ou une question ; le second y répond, met en perspective, conteste ou développe. Au fil de l'année, *Échos de la rue* a abordé différents sujets de société. Le premier feuilleton audio, diffusé au mois de septembre 2015, était consacré à l'école. Par la suite, des thèmes tels que le travail, la santé ou encore le climat ont été abordés.

Enfin, des vidéos agrémentées d'infographies et d'articles forment le webdocumentaire *Clichés ! Instantanés de la recherche à l'ULB*. Des passants, des étudiants ou encore des enfants ont expliqué comment ils imaginaient les chercheurs. En réponse, des chercheurs de l'ULB ont raconté leur parcours et leur expérience. Des sujets variés ont été abordés, tels que les femmes en recherche, la mobilité internationale, la compétitivité belge, la créativité des chercheurs ou encore la communication scientifique.

### 2.6.2. Numérisation du patrimoine scientifique de l'Université

Sous l'impulsion de son Département de support aux activités académiques, l'ULB a entrepris de numériser et de mettre en ligne, en libre accès, son patrimoine scientifique conservé dans ses bibliothèques. Le projet porte sur les thèses de doctorat soutenues avec succès à l'Université depuis sa fondation. Ses objectifs sont, d'une part, d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de la recherche scientifique de l'Université, et, d'autre part, de libérer des espaces de stockage dans les réserves des bibliothèques pour offrir davantage de lieux de travail aux étudiants dans le cadre du développement des *learning centres*.

Depuis 2016, les fichiers résultant de la numérisation de plus de 4.600 thèses ont été mis en ligne dans le dépôt institutionnel de l'Université, DI-fusion. Près de 7.600 thèses sont désormais disponibles en libre accès. Dans chaque fichier, une page de garde indique les droits d'auteur sur l'œuvre et les utilisations autorisées. À terme, l'ensemble des thèses de doctorat défendues à l'ULB figureront dans la base de données. Des recherches dans le texte même des documents seront possibles.

Par ailleurs, les Archives et bibliothèques ont numérisé les volumes de 1979 à 2013 des *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, publiées par le Département d'histoire de l'art et archéologie, qui sont désormais accessibles en ligne en libre accès dans la digithèque. Les volumes suivants seront progressivement ajoutés, après un délai permettant la vente des exemplaires imprimés. Constituant l'une des rares revues à représenter, en Belgique francophone, les champs disciplinaires combinés de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de la conservation du patrimoine, ces annales constituent un outil indispensable pour les chercheurs, un substrat de publication pour les diplômés les plus prometteurs et un ambassadeur du Département aidant à diffuser les importants travaux qui y sont menés.

### 2.6.3. *Midi Méthodo*

*Ritme*, un distributeur de logiciels scientifiques, s'est associé à l'École de Santé publique et particulièrement au Centre de recherche en épidémiologie, biostatistiques et recherche clinique afin de proposer un rendez-vous mensuel gratuit, les *Midi Méthodo*. Dès le mois de janvier 2016, un lundi de chaque mois, des orateurs de choix de l'ULB étaient présents sur le campus Erasme, permettant des échanges entre chercheurs de tous secteurs à l'occasion d'un moment de débat et d'enseignement.

### 2.6.4. *Fondation ULB*

La Fondation ULB est une fondation d'utilité publique dont la mission est de lever des fonds destinés à développer et promouvoir des projets scientifiques ambitieux, innovants et porteurs d'avenir. En 2015-2016, le Conseil académique de l'ULB a choisi d'inscrire sept dossiers dans le portefeuille de projets que la Fondation présente à ses donateurs.

- 1) *Novel research approaches to understand and cure  $\beta$  cell failure in diabetes*, de Miriam Cnop (Hôpital Erasme).
- 2) *La chimie au service de l'environnement*, d'Anne De Wit et Laurence Rongy (Faculté des Sciences).
- 3) *The hidden geometry of Einstein's equations*, de Joël Fine (Faculté des Sciences).
- 4) *L'épigénétique au service de la médecine personnalisée du cancer*, de François Fuks (Faculté de Médecine).
- 5) *Comprendre et soigner les maladies neuropsychiatriques*, d'Alban de Kerchove d'Exaerde (Faculté de Médecine).
- 6) *Le langage dans l'autisme*, de Mikhail Kissine (Faculté de Lettres, Traduction et Communication).
- 7) *Vers une théorie organisationnelle de l'économie industrielle*, de Patrick Legros (Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management).

### 2.6.5. *Cinquante ans du CIERL*

Le Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité a passé le cap des 50 ans en 2016. Il perpétue à l'Université une recherche de pointe dans l'étude du fait religieux et de la laïcité. Fédérant des professeurs et chercheurs de disciplines différentes, il est étroitement lié au master en sciences des religions et de la laïcité. Il organise de nombreuses activités scientifiques et gère entre autres ORELA, l'Observatoire des religions et de la laïcité. Ce dernier a fait paraître son quatrième rapport, où il propose des commentaires et analyses relatifs à ce qui a fait l'actualité des religions et de la laïcité en Belgique en 2015. Pour son anniversaire, le CIERL a organisé une séance académique de rentrée, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, autour du thème *Enseigner le fait religieux aujourd'hui*.

## 2.7 Évaluation de la recherche

Entre 2009 et 2014, les centres de recherche de l'Université ont été soumis à une évaluation. Le fonctionnement de ce processus a ensuite été analysé, par le biais d'enquêtes, notamment auprès des Doyens et des coordinateurs externes. Cet exercice a débouché sur la rédaction d'un rapport. Il a été approuvé par le Conseil académique du 25 janvier 2016.

Deux axes sous-tendent l'analyse de *l'évaluation de l'évaluation* : réaliser un bilan du fonctionnement de la procédure et dégager de l'ensemble des rapports publics des recommandations générales à l'échelle de l'ULB afin d'établir des corrélations avec celles mises en œuvre au cours de la période concernée. Concernant le premier axe, quatre éléments critiques devront être pris en compte si le processus était relancé.

- 1) Les objectifs devraient être plus clairement définis (*benchmarking*, performances, accompagnement des équipes, évaluation de la stratégie de la recherche, etc.) et leur opérationnalisation étudiée. Le cycle d'évaluation devrait également être fixé.
- 2) En termes de procédure, des discussions ont porté sur le découpage de l'évaluation, facultaire ou disciplinaire.
- 3) Le délai entre l'évaluation et la publication des résultats est crucial en matière de suivi. En outre, l'institution doit suffisamment reconnaître le temps consacré par les équipes au processus.
- 4) Il est essentiel de définir les éléments d'archivage et d'évaluation en amont de la démarche afin de collecter en temps utiles les informations utiles pour son analyse.

Pour ce qui est des recommandations, des constats ont été dressés, classifiés en six thèmes. Outre la publication et la dissémination des résultats ainsi que la formation doctorale, trois axes de recherche – plus transversaux – ont une importance particulière.

Un relatif déficit en ressources humaines et en équipements a été constaté. Plusieurs des recommandations émises ont déjà été mises en œuvre, notamment la création de postes de logisticien de recherche ou encore l'ouverture de postes à recrutement international.

La lourdeur des charges de l'enseignant-chercheur a été mise en exergue. Trois recommandations en découlent : améliorer le support administratif, répartir les charges plus équitablement et de manière plus transparente et préserver les jeunes chercheurs.

Enfin, l'existence d'équipes isolées ou de taille réduite a été relevée. Peut s'y ajouter un déficit de collaborations, d'interactions et d'activités structurantes entre elles et un mode de gouvernance par endroits inadéquat. En réponse à la recommandation d'amélioration de la structuration en centres, instituts ou départements de recherche, des entités ont notamment été instituées, telles la Maison des sciences humaines, l'Institut de neurosciences de l'ULB ou encore l'*ULB Cancer Research Center*.

## 2.8 Prix et distinctions

Comme chaque année, des membres de la communauté universitaire se sont distingués et ont reçu, en 2015-2016, des prix ainsi que la reconnaissance de leurs pairs au travers de désignations prestigieuses. Une liste non exhaustive en est donnée ci-dessous.

- 1) Médecin et gynécologue, Denis Mukwege a défendu publiquement sa thèse de doctorat en Sciences médicales intitulée *Étiologie, classification et traitement des fistules traumatiques uro-génitales et génito-digestives basses dans l'est de la RDC* le 24 septembre 2015 sur le campus du Solbosch. Lauréat, entre autres, du premier Prix Solidarité du CHU Saint-Pierre, du Prix Sakharov du Parlement européen, du Prix Olof Palme ainsi que du Prix des Droits de l'homme des Nations unies, il a fait connaître au monde la barbarie sexuelle dont sont victimes les femmes à l'Est de la République démocratique du Congo, où le viol collectif est utilisé comme arme de guerre.
- 2) Gérard Degrez, Doyen de l'École polytechnique de Bruxelles, a été élu, le 16 octobre 2015, Président de l'association TIME (*Top industrial managers for Europe*) pour un mandat de deux ans. L'association est un réseau d'écoles d'ingénieurs destiné à promouvoir les conventions de double diplôme en son sein.
- 3) Serge Jaumain, Vice-Recteur aux relations internationales et aux stratégies de communication, a été réélu comme membre du *Steering committee* du Comité directeur d'UNICA, le réseau des universités des capitales européennes, pour un nouveau mandat de deux ans.
- 4) Outre le titre de Chevalier de l'Ordre national de la République de Madagascar, Mondher El Jaziri, Conseiller du Recteur pour la coopération au développement, a reçu, en reconnaissance de l'ensemble des activités de coopération scientifique qu'il y développe depuis 15 ans, le titre de Docteur honoris causa de l'Université d'Antananarivo, auprès de laquelle il est également le coordonnateur, pour toutes les universités francophones de Belgique, du programme d'appui institutionnel de la Commission de la coopération au développement de l'ARES.
- 5) Le Doyen sortant de la Faculté de Médecine et prochain Recteur de l'ULB, Yvon Englert, s'est vu confier la Chaire Francqui 2015-2016 de l'Université de Liège. Il y a abordé le thème de la maîtrise de la reproduction humaine.
- 6) Baudouin Decharneux a été élu le 21 avril 2016 Membre associé de l'Académie d'Athènes. Il s'est également vu décerner le titre de Docteur honoris causa par l'Institut supérieur pédagogique de Kananga et les Universités associées du Kasai (République démocratique du Congo) ainsi que par l'Université de Targoviste (Roumanie).
- 7) Kenneth Bertrams, Directeur du Centre de recherche Mondes modernes et contemporains (Faculté de Philosophie et Sciences sociales), a fait son entrée, le 28 mai 2016, à la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.



- 8) Les Prix scientifiques quinquennaux du FRS-FNRS confirment la reconnaissance internationale de chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans toutes les disciplines scientifiques et marquent le couronnement de leur carrière. Parmi les cinq remis pour 2011-2015, quatre sont revenus à des chercheurs de l'ULB.
- Le Prix Dr A. De Leeuw-Damry-Bourlart – Sciences exactes fondamentales a été décerné à Marc Henneaux (Faculté des Sciences). Ce dernier a joué un rôle majeur dans la compréhension des symétries en théorie quantique des champs et en gravitation.
  - Le Prix Ernest-John Solvay – Sciences humaines et sociales a été attribué à Axel Cleeremans (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation), précurseur dans le domaine de la psychologie cognitive. Il a apporté une contribution cruciale à l'étude des mécanismes cognitifs impliqués dans les apprentissages avec et sans conscience et, d'une manière plus générale, à la compréhension des mécanismes de la conscience.
  - Le Prix Joseph Maisin – Sciences biomédicales fondamentales est revenu à Cédric Blanpain (Faculté de Médecine). Ce dernier est reconnu dans le monde entier comme l'un des meilleurs chercheurs dans le domaine de la biologie des cellules souches grâce à son travail précurseur tant sur les cellules souches épidermiques que sur les cellules souches cancéreuses.
  - Le Prix Joseph Maisin – Sciences biomédicales cliniques a été remis à Christos Sotiriou (Faculté de Médecine), qui est à l'origine de l'imagerie moléculaire du cancer du sein. Ses découvertes ont ouvert la voie au concept de traitement personnalisé dont bénéficient aujourd'hui les patientes.
- 9) Lors de son congrès annuel, la Société belge d'Hématologie récompense les présentations de jeunes chercheurs de la discipline. En 2016, trois membres du Laboratoire de thérapie cellulaire clinique (Faculté de Médecine et *ULB Cancer Research Center*), Michaël Van Damme, Basile Stamatopoulos et Emerence Crompton, ont été distingués. Ils étudient la leucémie lymphoïde chronique.
- 10) Emmanuelle Alaluf, de l'Institut d'Immunologie médicale (Faculté de Médecine), a reçu le Prix 2015 du Fonds Carine Vyghen pour le don d'organes récompensant ses travaux visant à étudier les mécanismes moléculaires et cellulaires responsables de l'immunosuppression endogène naturelle des cellules MDSC.
- 11) Collaboratrice scientifique du Centre de recherche en psychologie sociale et interculturelle (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation), Sandy Schumann est lauréate du *Best paper early career Award* décerné par l'*European journal of social psychology* pour un article publié dans cette revue et dont le premier auteur a défendu sa thèse depuis moins de trois ans. Sandy Schumann est à présent post-doctorante à l'*University of Oxford* grâce à une bourse Wiener-Anspach.

- 12) Abdelhak Chbib (personnel administratif de la Faculté des Sciences de la Motricité) sera l'un des 30 arbitres pour le taekwondo aux Jeux olympiques de Rio. Lors du Championnat du monde 2013 de la discipline, il avait été désigné comme l'un des cinq meilleurs arbitres du monde.
  
- 13) Le Prix Jean Demal, qui vise à récompenser les communications scientifiques mettant en avant les collaborations Nord / Sud et les apprentissages des étudiants, a été décerné, lors du 29<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire, à une équipe de conseillers pédagogiques de l'Université d'Antananarivo (Madagascar) et de l'ULB collaborant à un projet de la Commission de la coopération au développement de l'ARES.



### 3. Enseignement



*A l'instar de la démarche entreprise en recherche, l'ensemble des activités d'apprentissage et des enseignants de l'ULB a fait l'objet d'une évaluation par les étudiants en 2014-2015. Le bilan de cette expérience, menée avec succès, a été réalisé en début d'année académique 2015-2016. L'autre événement majeur de l'année dans ce secteur d'activités était sans nul doute l'organisation de la première Journée de l'enseignement. Enfin, parmi les nombreuses innovations pédagogiques institutionnelles ou locales soutenues notamment grâce aux crédits du Fonds d'encouragement à l'enseignement, une nouvelle initiative a vu le jour : le FabLab, atelier de fabrication numérique de la Faculté d'Architecture, qui met diverses machines à disposition des utilisateurs.*

#### 3.1 Évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants

Au cours de l'année académique 2015-2016, un bilan institutionnel de la campagne 2014-2015 d'évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants a été établi et présenté successivement au Conseil académique et au Conseil d'administration. Ce travail d'envergure a pu être mené grâce aux développements réalisés sur l'application utilisée et au fait que les prises d'avis sont désormais harmonisées au sein de l'Université. L'objectif est de mettre en place un avis transversal, concernant l'ensemble des enseignements. Les principaux éléments du bilan sont exposés dans cette section.

En 2009-2010, une enquête a été réalisée auprès des membres du corps académique afin de tenter de savoir comment ils perçoivent leur métier d'enseignant. Elle a notamment révélé que 94 % d'entre eux considèrent l'évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants comme l'un *des procédés les plus appropriés pour acquérir des compétences pédagogiques*. Simultanément, 65 % des sondés ont indiqué souhaiter que la prise d'avis soit améliorée. En conséquence, un processus de réforme a été initié, incluant toutes les parties intéressées à la réflexion. Après deux années de test avec des facultés-pilotes, le nouveau système a été appliqué à l'ensemble de l'institution en 2014-2015. À la fin du deuxième quadrimestre 2014-2015, un avis harmonisé a été recueilli dans toute l'Université : 84 % des enseignements ont été évalués par les étudiants comme globalement positifs. Ce résultat constitue une belle performance, tant au plan belge qu'international.

En termes de participation des étudiants, la moyenne globale pour l'ULB pour ce deuxième quadrimestre est de 51 %, soit le meilleur score jamais obtenu depuis la mise en place de la nouvelle évaluation et alors que la littérature scientifique estime *normal* un taux de participation de 30 % pour une évaluation des enseignements et des enseignants réalisée par voie électronique à distance. Une des raisons du succès est le soutien actif des bureaux étudiants des différentes facultés, qui utilisent leurs canaux de diffusion. Sur les 2.356 unités d'enseignement évaluées, 1.757 obtiennent le quorum, soit un taux de 75 %.

À l'occasion de ce processus, la taille des classes à l'ULB a été analysée. Il apparaît que 50 % des unités d'enseignement sont dispensées dans des classes de moins de 28 étudiants, ce qui démontre que l'Université n'offre pas qu'un enseignement de masse.

Suite à ce succès, des analyses globales institutionnelles sont en préparation. L'idée est de travailler par taille de classe et par niveau dans un cycle d'études. Parallèlement, l'objectif serait de profiter de l'évaluation pour recueillir l'avis des étudiants sur le cycle qu'ils viennent d'achever. Dans la foulée également, le Règlement-cadre organisant l'évaluation institutionnelle des enseignements et des enseignants a été amendé par le Conseil académique pour tenir compte de l'expérience acquise.

## 3.2 Fonds d'encouragement à l'enseignement

Soucieuse de financer une pédagogie active et innovante, l'ULB a constitué, à l'image du Fonds d'encouragement à la recherche, un Fonds d'encouragement à l'enseignement. Chaque année, elle détermine son montant au moment de l'établissement du budget initial de l'institution. Pour en garantir la stabilité, elle a choisi de le lier à son allocation de fonctionnement, dont il représente 1 %.

Les crédits du Fonds peuvent être octroyés à trois types de demandes, qui sont présentées par les facultés et les entités indépendantes ou les départements de l'administration générale, parfois de manière conjointe.

- 1) Innovations pédagogiques.
- 2) Soutiens pédagogiques, en ce compris les guidances et les équipements essentiels à la pérennité et à la qualité des enseignements.
- 3) Projets institutionnels.

Les 34 projets retenus se répartissent entre des reconductions, pour une deuxième ou une troisième année financière, et des nouvelles demandes, pour un montant total avoisinant 1,768 million d'euros. Toutes les facultés et entités sont concernées ainsi que le Centre des technologies au service de l'enseignement. Le choix se fonde notamment sur l'évaluation des dossiers déposés réalisée par des experts externes.

## 3.3 Actions pédagogiques

Les initiatives pédagogiques sont nombreuses au sein de l'institution. Le dynamisme et la créativité des enseignants sont indubitables, en attestent la poursuite des MOOCs et le lancement de FabLabs, en Faculté d'Architecture notamment. L'Université tient d'ailleurs à récompenser chaque année ses enseignants les plus pédagogues et innovants par le biais du Prix Socrate.

### 3.3.1 Journée de l'enseignement

Afin d'offrir aux enseignants concernés l'opportunité de faire connaître et partager quelques-unes des innovations pédagogiques qu'ils ont mises en œuvre, la première Journée de l'enseignement de l'ULB s'est tenue le 21 juin 2016, à l'initiative de la Vice-Rectrice à l'enseignement et aux politiques de qualité et de genre, Cécile van de Leemput.

Pour cette première édition, qui a remporté un vif succès, le thème *Réinventer son enseignement : comment et pourquoi ?* a été retenu. La journée se déroulait autour de trois moments forts, à savoir une conférence de Marianne Poumay (ULg) sur le sujet choisi, la

présentation, par 13 enseignants, de leur projet pédagogique innovant en 180 secondes et enfin des discussions et partages d'expérience autour de ces innovations dans le village pédagogique, un espace ouvert et convivial permettant des contacts plus directs et informels entre les participants.

### 3.3.2 *Prix Socrate*

Le Prix de pédagogie Socrate 2016 est revenu à Christophe Leys (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation) ainsi qu'au projet multidisciplinaire de l'École polytechnique de Bruxelles, réalisé cette année, sous la responsabilité de Nadine Postiaux, avec le concours de Michel Kinnaert, Frédéric Robert, Patrick Hendrick, Joëlle Vincké, Benjamin Mertens, Alain Delchambre, Oriane Bastin, Bilal Ourtiba, Laurent Catoire, Patrick Simon et Marc Haelterman. Il est décerné chaque année par le Recteur et les étudiants de l'ULB à des membres du corps enseignant se distinguant particulièrement par la qualité de leur enseignement, leur créativité et leur investissement dans le domaine didactique ainsi que par leur écoute de l'étudiant.

### 3.3.3 *MOOCs*

Dans la foulée du succès rencontré par son premier MOOC – *Massive Online Open Course* –, *Spice up your english*, l'Université en a lancé deux nouveaux durant l'année académique 2015-2016. Ces cours en ligne gratuits et ouverts étaient hébergés sur la plateforme France Université Numérique (FUN).

Catherine Vermandele, qui enseigne les statistiques à des étudiants issus de nombreuses facultés de l'ULB, animait *Méthodes de sondage et d'enquête*, dont l'objectif était d'expliquer comment prélever un échantillon et estimer différentes caractéristiques de la population prise en compte. Elle familiarisait les apprenants avec les outils statistiques disponibles pour appréhender la précision d'un sondage. Elle les aidait également à prendre conscience des sources d'erreur dans ce type de démarche.

Guy Haarscher, professeur émérite de l'ULB, assisté par Salomé Fremineur, titulaire d'un master en philosophie de l'ULB, pilotait quant à lui le MOOC *Développer sa pensée critique*, dont la double vocation était de permettre l'acquisition de certaines connaissances nécessaires pour comprendre les enjeux de la pensée critique et de constituer une invitation à penser par soi-même dans un monde complexe.

### 3.3.4 *FabLab*

Le FabLab de la Faculté d'Architecture a été inauguré le 4 février 2016. Il se veut un espace de brassage et de création et vise à favoriser la rencontre et les échanges entre étudiants, enseignants et chercheurs mais également toute personne souhaitant fabriquer ou réparer un objet. Une formation encadrée par les *FabManagers* permet d'apprendre à utiliser des machines et de la technologie.

Issus d'un programme académique populaire du *Massachusetts Institute of Technology* appelé *How to make almost anything*, les FabLabs (*fabrication laboratory*) constituent un réseau mondial d'ateliers locaux *open source*. Leur philosophie est de rendre facilement accessible au plus grand nombre une série de machines de production numérique indispensables à la réalisation d'un projet.

### 3.3.5 Projets pédagogiques facultaires

Quelques exemples de projets pédagogiques menés en 2015-2016 au sein des facultés et entités indépendantes et adaptés au cursus des étudiants peuvent être mentionnés. Ainsi, le Service BATir de l'École polytechnique de Bruxelles a organisé, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, son 13<sup>e</sup> concours de projets de développement immobilier. Il a réuni près de 80 étudiants issus des formations d'ingénieur civil architecte, d'ingénieur civil des constructions, d'architecte et d'ingénieur de gestion de l'ULB et de la VUB. Les huit équipes participantes étaient invitées, en 24 heures, à redessiner le *Bruxelles royal yacht club*, le port de plaisance de Bruxelles, en l'intégrant dans le Plan Canal de la Région bruxelloise.

En outre, pour la dixième édition de la fête des projets de BA1 de l'École polytechnique de Bruxelles, les étudiants de première année, encadrés par leurs aînés du deuxième cycle, ont conçu des drones capables de réaliser, en propulsion tout-électrique, un vol vertical puis un vol stationnaire pendant 15 secondes et enfin le retour au sol. L'École polytechnique de Bruxelles a par ailleurs bénéficié d'un moteur d'avion prêté par la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation. L'objectif est de permettre aux étudiants d'étudier ce moteur utilisé sur les avions de transport de passagers comme les vieux 737. Ce prêt est unique au sein des universités francophones belges.

Citons également le projet de coopération au développement mené en collaboration avec la Faculté de Pharmacie pour la conception, par des étudiants ingénieurs, d'un système informatique permettant d'échanger les informations des patients entre un hôpital central, différents centres de santé et les laboratoires d'analyses, aidant ainsi le corps médical bolivien à lutter efficacement contre le cancer du col de l'utérus.

Grâce à une collaboration entre la Faculté de Lettres, Traduction et Communication et *Educatéam*, le Service éducatif des Musées royaux des Beaux-Arts, des visites guidées gratuites étaient assurées par des étudiants inscrits à l'agrégation en histoire de l'art, une fois par semaine durant trois mois, au sein des Musées *Oldmasters*, *Fin-de-Siècle* et *Magritte* ainsi que dans l'espace consacré à Gao Xingjian.

Le Tribunal étudiant pour le règlement des différends internationaux est une initiative pédagogique développée par le Centre de droit international. Il est composé exclusivement d'étudiants du master spécialisé en droit international de la Faculté de Droit et de Criminologie. En 2015-2016, les audiences portaient sur l'affaire relative à la légalité de la dette publique grecque.

Enfin, depuis novembre 2015, l'ULB et le quotidien *Le Soir* travaillent à un projet pédagogique conjoint, réunissant des étudiants de journalisme, romanes, arts du spectacle, sciences et technologies de l'information et de la communication, informatique ainsi que de l'Académie des Beaux-Arts, encadrés par une vingtaine d'enseignants et assistants. Une production transmédiatique intitulée *Tram 33*, sur le thème des mobilités à Bruxelles, se déclinait en un projet long format web et en une publication quotidienne d'une pleine page dans *Le Soir* entre les 9 et 13 mai 2016. Des émissions sur Radio Campus étaient également prévues.

### 3.4 Initiatives interuniversitaires innovantes

Outre les actions lancées par les membres de l'institution en faveur de la pédagogie, des programmes interuniversitaires originaux sont organisés au sein de l'ULB. Le plus emblématique est peut-être BRUFACE, fruit d'une collaboration inédite entre l'Université et sa consœur néerlandophone, la VUB. Le *European microfinance programme*, qui fêtait ses 10 ans en 2015-2016 et auquel participent l'UMONS et l'Université de Paris-Dauphine, mérite également d'être cité. Épinglons enfin la première journée des bioingénieurs mise en place par l'ULB, l'UCL et l'ULg, qui a rassemblé les étudiants du domaine de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### 3.4.1 Journée des bioingénieurs

Le 30 octobre 2015, l'École interfacultaire de bioingénieurs (ULB), la Faculté des bioingénieurs Agro Louvain (UCL) et Gembloux Agro-Bio Tech (ULg) ont organisé la première journée des bioingénieurs. Elle rassemblait, à l'ULB, les 450 étudiants des masters bioingénieurs en Fédération Wallonie-Bruxelles autour du thème *Bioingénieurs, quels sont les défis ?*, afin notamment de renforcer les liens interinstitutionnels et de mettre en évidence les différentes facettes des métiers du domaine.

#### 3.4.2 Convention de diplomation conjointe BRUFACE

Sous la coupole paritaire commune *Brussels University Alliance* (BUA), dont le rapport d'activités 2013-2015 a été présenté au Conseil académique en mars 2016, l'École polytechnique de Bruxelles de l'ULB et la *Faculteit Ingenieurswetenschappen* de la VUB se sont associées pour créer la *Brussels Faculty of Engineering*, aussi connue sous le nom de BRUFACE. Ensemble, elles y organisent cinq masters en sciences de l'ingénieur en anglais, dans les disciplines suivantes : *architectural engineering, chemical and materials engineering, civil engineering, electromechanical engineering* et *electronics and information technology engineering*. En septembre 2015, l'accord de double diplôme existant a été transformé en convention de diplomation conjointe, soit la forme de collaboration la plus aboutie et la plus difficile à mettre en place. Cette dernière permettra en outre, dès septembre 2016, aux étudiants internationaux de s'inscrire dans l'une des deux institutions partenaires pour l'intégralité de leur cycle.

#### 3.4.3 Dix ans du European microfinance programme

L'ULB, l'UMONS et l'Université de Paris-Dauphine (France) ont uni leurs compétences pour organiser ensemble un master spécialisé, le *European microfinance programme*, qui a fêté ses 10 ans en 2015-2016. Les nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'ONU font la part belle à la réduction de la pauvreté et des inégalités, en ce compris les inégalités de genre. Les institutions de microfinance abordent de front ces questions grâce à l'inclusion financière de populations fragilisées. Tant les agences de la coopération multilatérale que les acteurs de terrain sont en demande de spécialistes dans le domaine. Le *European microfinance programme* répond à ce besoin par le biais d'une formation professionnelle combinant excellence académique et expérience concrète dans les pays en développement. Les étudiants bénéficient de partenariats privilégiés avec cinq ONG associées au programme : ADA, BRS, CERISE, PlaNet Finance et SOS Faim.

### 3.5 Formations continuées

Les formations continuées dispensées à l'Université visent un large public, que ce soient les chercheurs d'emploi, les professionnels ou encore les professeurs et les étudiants qui souhaitent compléter une expérience professionnelle ou un cursus initial pour affronter de nouveaux défis professionnels et contribuer à leur développement personnel. Au travers d'activités variées, ce type d'enseignement participe au dynamisme socio-économique des villes et des régions où l'ULB est implantée. Il supporte également la compétitivité de secteurs innovants. Le Service en charge de cette thématique développe les centres de formation au sein des facultés, campus et pôles, accompagne les opérateurs facultaires dans leurs démarches administratives et coordonne les missions institutionnelles.

À la rentrée académique 2015-2016, l'ULB proposait plus de 70 programmes de formation continue. Durant l'année, le Conseil académique a retenu 14 certificats, tout en approuvant de nouveaux critères pour cette reconnaissance.

- 1) *Certificate in international business law.*
- 2) Certificat interuniversitaire en endocrinologie de la reproduction.
- 3) Certificat interuniversitaire en génétique humaine.
- 4) Certificat d'échographie appliquée à l'urgence.
- 5) *ULB Certificate in translational medicine.*
- 6) Certificat universitaire en criminalistique et psychiatrie médico-légale.
- 7) Certificat en initiation à la recherche pour le renforcement des systèmes de santé.
- 8) Certificat interuniversitaire en épileptologie clinique.
- 9) Certificat *Near zero energy buildings (NZEB).*
- 10) Certificat interuniversitaire Islam et musulmans d'Europe : perspectives historiques et défis contemporains.
- 11) Certificat interuniversitaire en intervention auprès des personnes en situation de double diagnostic (déficience intellectuelle et problèmes de santé mentale).
- 12) Certificat interuniversitaire en alcoologie.
- 13) Certificat en pathologies en milieu sportif.
- 14) Certificat interuniversitaire en victimologie et psycho-traumatologie.

#### 3.5.1 Formation en activités physiques et prévention santé

De nombreuses études scientifiques ont montré que l'activité physique, associée à une alimentation équilibrée, constitue le meilleur moyen de prévenir l'apparition, l'aggravation et la récurrence de certaines maladies chroniques telles que l'obésité, l'hypertension, le diabète, l'insuffisance cardiaque ou respiratoire, le cancer, etc. L'activité physique permet également de ralentir les effets négatifs du vieillissement. Dans cette optique, la Faculté des Sciences de la Motricité, en collaboration avec l'Université de Reims (France), a lancé en 2016 une formation en activités physiques et prévention santé.

#### 3.5.2 Université de printemps en santé publique

La quatrième édition de l'Université de printemps en santé publique s'est déroulée sur le campus Erasme, du 17 au 20 mai 2016, sur la thématique *Collaboration interprofessionnelle, prises en charge et partenariats en santé*. Lieux d'échanges et de débats autour des pratiques et des connaissances, cet événement était organisé entre autres dans le cadre d'un partenariat entre l'École de Santé publique, le G3 et l'asbl Educa Santé. Elle était également soutenue par le réseau des Universités sœurs de Besançon (France),

Dakar (Sénégal), Tunis (Tunisie) et Port au Prince (Haïti). Sept modules étaient programmés, destinés aux professionnels de santé en activité, aux décideurs, aux élus, ainsi qu'à toutes les parties prenantes de programmes de santé publique et de secteurs qui ont un impact sur la santé des populations.

### *3.5.3 Cours intensif en épidémiologie, statistique et informatique appliquées*

Durant l'été 2016, un cours intensif de six semaines, particulièrement destiné à des cadres de santé publique, des médecins et autres professionnels de la santé, des étudiants de deuxième ou troisième cycle des sciences de la santé ou encore à des chercheurs du secteur biomédical, avait pour objectifs de leur donner des outils méthodologiques en épidémiologie et en statistiques, de les former à l'outil informatique pour ses applications dans le champ de l'épidémiologie et des statistiques et de les amener à appliquer ces méthodes, connaissances et aptitudes dans le cadre de l'analyse d'un problème de santé.

### *3.5.4 Partenariat avec Bruxelles Formation*

Pour répondre aux attentes du marché de l'emploi bruxellois, le Centre de formation continue dans le domaine de la santé de l'ULB et Bruxelles Formation se sont unis avec succès pour offrir une formation d'agent administratif dans le secteur de la santé et le secrétariat médical. Elle se déroule principalement sur le campus Erasme, notamment dans les locaux du SimLabS, le Laboratoire d'apprentissage des métiers de la santé par la simulation. Elle s'étale sur quatre mois, dont deux de stage, notamment dans le réseau hospitalier de l'ULB. Une deuxième formation a démarré au début de l'année 2016 selon le même schéma.

## 3.6 Diffusion des savoirs

Loin de cantonner son enseignement à la seule communauté universitaire, l'Université participe à la diffusion de ses savoirs vers l'extérieur, au travers d'activités ouvertes à tous, récurrentes ou non. La plus connue est le Printemps des Sciences, un événement désormais incontournable en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### *3.6.1 Printemps des Sciences*

Le Printemps des Sciences est la plus grande manifestation de culture scientifique en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'édition 2016, qui s'est déroulée du 14 au 20 mars, avait pour thème l'alimentation. Organisé en collaboration avec InforSciences, le Département de diffusion des sciences de la Faculté des Sciences, cet événement offre au public de tous horizons un panel d'activités culturelles gratuites sur les campus de l'ULB. Les objectifs poursuivis sont de faire découvrir les derniers développements de la science dans un langage simple et accessible, de permettre d'expérimenter en participant ou en assistant à des démonstrations pour mieux comprendre les principes scientifiques et également de faire partager l'enthousiasme et la confiance des chercheurs et des étudiants dans le rôle de la science pour répondre aux défis de la société.

### 3.6.2 Chaires

En 2015-2016, Caroline Holmqvist, *senior lecturer* à la *Swedish defence University* et *researcher* au *Swedish institute of international affairs*, était titulaire de la Chaire Eric Remacle sur l'étude de la paix. Elle a donné plusieurs leçons sur le thème *Critical war studies : contemporary debates*. Une conférence *Violent times. Warfare in the 21<sup>st</sup> century* a aussi été organisée le 10 décembre 2015 pour le grand public.

L'édition 2016 de la Chaire FGTB *Enjeux économiques et sociaux contemporains* était animée par Christophe Ramaux, maître de conférences en économie à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne (France), sur la thématique *État social et emploi*.

La Chaire Théodore Verhaegen 2015-2016 a accueilli Lambros Couloubaritsis, membre de l'Académie royale de Belgique et professeur émérite de l'ULB, où il a notamment dirigé le Centre de philosophie ancienne, pour parler de *La complexité maçonnique*.

Patrick Le Galès, Directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences Po Paris (France), occupait la Chaire *Brussels Studies Institute* et *citydev.brussels* 2015-2016. Le titre de sa leçon inaugurale était *Governing cities : what is governed and not governed ?*.

Les Chaires Francqui 2015-2016, respectivement au titre étranger et au titre belge, ont été attribuées à Philippe Aghion, sur proposition de la Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management, et à Adrian Liston, à l'initiative de la Faculté de Médecine. La leçon inaugurale du premier, professeur d'économie au Collège de France, portait sur *Les énigmes de la croissance*. Le second est professeur d'immunologie translationnelle au VIB (centre de recherche flamand en sciences de la vie) et à la KU Leuven. Le thème de ses leçons était la compréhension de la tolérance immunologique, le processus par lequel le système immunitaire est tenu en échec.

En 2015-2016, la Chaire Marcel Liebman a été octroyée à Danièle Linhart, sociologue, directrice de recherche émérite au CNRS et à l'Université de Paris 10 (France). Elle avait pour thème *De la déshumanisation taylorienne à la surhumanisation managériale*.

L'édition 2016 de la Chaire internationale d'Histoire de la deuxième Guerre mondiale, qui marquait le 70<sup>e</sup> anniversaire du procès de Nuremberg, a été confiée à Kerstin von Lingen, historienne de l'*Universität Heidelberg* (Allemagne), dont la leçon inaugurale s'intitulait *Humaniser la guerre ? Une histoire intellectuelle du concept de crime contre l'humanité, 1864-1945*.

Enfin, la Chaire Perelman 2015-2016, consacrée au thème *Qu'est-ce qu'une personne ? Débats médiévaux et modernes (1250 – 1700)*, est revenue à Dominik Perler, professeur de philosophie à la *Humboldt-Universität zu Berlin* (Allemagne).



### 3.6.3 *Les clés de l'actu*

Résultat d'un partenariat d'un an entre l'ULB et le journal *Le Soir*, les dossiers *Les clés de l'actu* visent à analyser et à décortiquer de manière pédagogique un sujet d'actualité, prioritairement à l'intention des élèves et des professeurs de l'enseignement secondaire. Depuis septembre 2015, grâce à une série d'experts de l'ULB, des sujets parfois difficiles, tels que la guerre en Syrie, la santé du parc nucléaire ou encore le microcrédit, sont vulgarisés et mis au niveau d'un public non averti. *Les clés de l'actu* ont été publiées de manière hebdomadaire dans *Le Soir* tout au long de l'année académique 2015-2016.

### 3.6.4 *Les secrets engloutis du Titicaca*

L'avant-première du film *Les secrets engloutis du Titicaca*, réalisé et produit par Frédéric Cordier, a eu lieu sur le campus du Solbosch le 16 février 2016. Ce reportage est l'aboutissement d'un projet de recherche archéologique mené par Christophe Delaere (Faculté de Philosophie et Sciences sociales) et supervisé par Peter Eeckhout (Faculté de Philosophie et Sciences sociales), dans les profondeurs du plus haut lac navigable du monde, en quête de vestiges incas et plus anciens encore.



## 4. International



*En 2014-2015, l'ULB, qui est liée par près de 400 conventions bilatérales ou multilatérales avec des universités réparties dans le monde, avait défini une stratégie internationale avec un plan d'actions pour la période 2015-2020. Ses activités de l'année académique 2015-2016 se sont inscrites dans cette logique avec notamment, à l'occasion de l'Année de la France, la mise à l'honneur des liens forts existant entre ce pays et l'Université. Le développement des relations avec la Chine a pour sa part franchi un cap supplémentaire lors de l'inauguration d'un Institut Confucius à l'ULB. L'année écoulée a également été marquée par les 25 ans du réseau des universités des capitales européennes, UNICA, créé sous l'impulsion de l'Université.*

### 4.1 Année de la France

Professeurs et chercheurs de l'Université entretiennent de nombreuses collaborations avec leurs homologues français. Sur proposition de l'Ambassade de France, l'année académique 2015-2016 a été estampillée *Année de la France*. L'objectif était de renforcer les liens académiques existant entre l'ULB et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche français et d'en susciter de nouveaux. Il s'agissait notamment de développer la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Un autre objectif était de favoriser la participation d'intervenants français à diverses manifestations organisées à l'Université : cycles de conférences, colloques, expositions, festivals, Printemps des sciences, etc. Enfin, l'*Année de la France* visait à mieux faire connaître ce pays ainsi que la francophonie dans son ensemble auprès de la communauté universitaire.

### 4.2 Institut Confucius

Une étape majeure dans la stratégie mise en place par l'Université pour dynamiser ses collaborations académiques avec la Chine a été franchie le 15 septembre 2015. Cette date est celle de la signature de l'accord-cadre organisant la collaboration avec l'*Eastern China Normal University* (ECNU) et marque le lancement d'un Institut Confucius à l'ULB. En renforçant la place de l'Université comme centre d'expertise et de référence sur la langue et la culture chinoises, l'Institut constitue un outil de premier plan pour le développement des futures activités académiques de l'institution avec la Chine.

Outre le renforcement des échanges académiques entre la Chine et l'Europe, le nouvel Institut adossé à l'ULB facilitera la traduction et la mise à la disposition du public européen d'œuvres chinoises majeures. Il se distinguera aussi de ses alter egos européens par son lien étroit avec l'Institut d'Études européennes. Il organisera des cours de mandarin gratuits ainsi que des cours d'arts-martiaux, de calligraphie, de cuisine, des séminaires sur la Chine, des expositions, des projections de films, etc. afin de mieux faire connaître la culture chinoise auprès de la communauté universitaire et du grand public.

### 4.3 Partenariats privilégiés

Comme la plupart des grandes universités européennes, l'ULB a conclu des conventions avec plusieurs centaines d'institutions à travers le monde. Le concept de partenariat privilégié est une manière de distinguer un petit nombre d'entre elles, avec lesquelles les liens dans le domaine de la recherche et de l'enseignement sont particulièrement étroits. Les principes encadrant cette notion ont été réaffirmés et précisés par le Conseil académique du 21 mars 2016, après avoir reçu un avis favorable du Conseil des relations internationales.

Chaque partenariat privilégié doit faire l'objet d'un accord signé d'une durée de cinq ans renouvelable. Il est par ailleurs impératif qu'une mise de fonds destinée à encourager le développement des collaborations soit prévue et qu'un nombre significatif de collaborations dans les domaines de l'enseignement et de la recherche existent. En outre, des contacts réguliers et suivis entre les Autorités des deux institutions doivent être assurés. Parallèlement, chaque faculté a la possibilité de déterminer ses propres partenaires privilégiés. Lorsque plus de deux d'entre elles choisissent un même interlocuteur, la possibilité d'en faire un partenaire privilégié institutionnel sera étudiée.

Les partenaires privilégiés de l'Université sont actuellement au nombre de 10.

- 1) Université de Montréal.
- 2) Université de Genève.
- 3) *University of California – Berkeley* (avec laquelle l'ULB dispose en outre d'un accord de coopération liant pour cinq ans son Bureau de transfert de technologies (ULB-TTO) et l'*UC Berkeley Office of intellectual property and industry research alliances*).
- 4) *University of Oxford*.
- 5) *University of Cambridge*.
- 6) Université Pierre et Marie Curie – Paris 6.
- 7) *Beihang University*.
- 8) *Universidade de São Paulo*.
- 9) Université de Waseda.
- 10) Université de Lausanne (depuis le 13 janvier 2016).

Un monitoring des collaborations sera effectué par le Conseil des relations internationales. Au cours de son mandat, le Recteur de l'ULB devrait rencontrer au moins une fois le Recteur de chaque partenaire privilégié, pour lequel un membre du personnel académique est par ailleurs désigné en qualité de *champion*. Jouant le rôle de personne de contact et de référence, il est chargé de dynamiser les relations et de veiller à ce qu'au moins deux facultés entretiennent des contacts réguliers avec chaque partenaire. Les objectifs fixés prévoient également de renforcer la communication interne sur ces institutions.

Par ailleurs, l'Université de Waseda a décidé de fermer ses bureaux de Bonn et Paris et d'en ouvrir un nouveau à l'ULB, dont elle a confié la direction à Frédérick Ponjaert, chercheur au sein de cette dernière. Il a pour mission de développer les relations de l'Université de Waseda avec les universités européennes et la Commission européenne ainsi que de faciliter les échanges d'étudiants. L'inauguration s'est déroulée le 25 avril 2016, en présence du Président de l'Université de Waseda. Parallèlement, un bureau y est mis à disposition de l'ULB, essentiellement destiné aux chercheurs présents

sur place. Le Recteur l'a inauguré le 11 avril 2016, à l'occasion d'une mission dans le pays. Dans la foulée, le Conseil académique a décidé d'accorder annuellement 5.000 euros de crédits d'impulsion pour développer les relations avec cette université.

#### 4.4 Activités dans le cadre du G3

Créé en septembre 2012, le G3 a désormais presque quatre ans. Trois institutions francophones de premier plan, l'Université de Genève (Suisse), l'Université de Montréal (Canada) et l'ULB, développent, par cette structure, des projets stratégiques conjoints en matière d'enseignement et de recherche.

##### 4.4.1 Rencontre annuelle

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015 s'est tenue à l'Université de Genève la rencontre annuelle des membres du G3. Les équipes bénéficiant d'un financement de cette entité ont pu présenter, à cette occasion, leur projet scientifique. Ces exposés ont permis de dresser un bilan très positif des trois premières années d'existence du réseau et ont nourri la réflexion sur les perspectives de développement. Les lignes directrices du plan d'action 2016-2019 sont les suivantes.

- 1) Consolidation des collaborations scientifiques existantes.
- 2) Développement de projets institutionnels.
- 3) Promotion des initiatives en matière d'enseignement.
- 4) Cartographie des ressources scientifiques dans des domaines liés à la thématique des migrations.
- 5) Réaffirmation du caractère francophone du réseau mais dans une approche multilingue.

La réunion a aussi été l'occasion de signer un accord de partenariat privilégié entre l'ULB et l'Université de Genève, ainsi qu'entre cette dernière et l'Université de Montréal. La *triangulation* entre les trois institutions est à présent parfaitement réalisée.

##### 4.4.2 Financements de projets

Afin de financer le lancement de projets par des crédits d'impulsion, le G3 s'est doté d'un budget annuel, alimenté par les trois partenaires à hauteur de 25.000 euros chacun. Pour être éligibles, les dossiers doivent réunir au minimum un représentant de chacune des trois institutions. Vingt équipes ont déjà bénéficié d'un subside. Les trois universités ayant décidé de poursuivre ces actions, un nouvel appel à propositions pour le développement de projets stratégiques en matière d'enseignement et de recherche a été lancé à la fin de l'année 2015. Les demandes pouvaient porter sur un budget maximal de 10.000 euros. Les activités de formation doivent être développées au même titre que celles de recherche. Douze projets ont obtenu un renouvellement. Quatre des cinq nouveaux proposés ont été sélectionnés, parmi lesquels deux institutionnels : l'un consacré au fonctionnement des bibliothèques universitaires et l'autre à l'assurance qualité.

Par ailleurs, les trois universités ont décidé d'ajouter chacune un budget de 25.000 euros pour financer des projets de recherche interdisciplinaires sur les phénomènes migratoires. Un second appel a été lancé dans ce cadre, avec un plafond fixé à 50.000 euros par demande. Les financements ont été accordés pour un an et sont renouvelables jusqu'à un

maximum de trois ans, sur la base d'un bilan de l'avancée du projet, accompagné d'un plan d'actions pour la suite. Trois lauréats ont été sélectionnés.

#### 4.4.3 *Executive master in international business law*

La Faculté de Droit et de Criminologie et son homologue de la *Royal University in Law and Economics* de Phnom Penh (Cambodge) ont lancé, en septembre 2015, un *Executive master in international business law* à Phnom Penh. Le programme consiste en une douzaine de cours donnés par des enseignants de l'ULB, de l'Université de Genève et de l'Université de Montréal. Ces cours seront suivis durant la seconde année de master. Ils débiteront en septembre 2016, lorsque les étudiants de la première promotion auront accompli leur première année de master.

### 4.5 Subventions internationales

Pour financer ses programmes internationaux, l'Université alloue certains de ses budgets à la mobilité des étudiants, chercheurs et enseignants (IN et OUT). Elle bénéficie également de bourses octroyées grâce à des fonds spécifiques ainsi que de subventions accordées par des entités extérieures telles que la Commission de la coopération au développement de l'ARES.

#### 4.5.1 *Commission de classement des crédits internationaux*

La Commission de classement des crédits internationaux traite les demandes de crédits pour la mobilité des étudiants, doctorants, chercheurs et professeurs de l'ULB mais aussi pour assurer l'accueil en son sein de post-doctorants et de professeurs d'autres institutions. Elle gère les crédits ULB liés à la coopération au développement et met à disposition une aide financière de 2.500 euros maximum pour la participation de groupes d'étudiants à des compétitions internationales dans le cadre de leur formation. La décision d'octroyer des crédits supérieurs au montant précité revient toutefois au Conseil académique. Elle rend également un avis quant à l'attribution de fonds spécifiques dédiés à des ressortissants de pays en développement.

Ainsi, en mars 2016, l'accueil de huit professeurs a été financé dans le cadre d'une chaire internationale IN. Ces chaires, d'un montant de 4.000 euros, permettent d'inviter des personnalités scientifiques confirmées à des fins de collaboration en matière d'enseignement ou de recherche. Douze crédits pour de courts séjours dans le cadre d'un doctorat ont également été alloués. En revanche, exceptionnellement en 2015-2016, aucune bourse post-doctorale IN n'a été accordée, les fonds correspondants ayant été réservés aux chaires post-doctorales Khaled Al'As-ad.

Par ailleurs, grâce au Fonds Jacques Lewin-Inès Henriques de Castro et au Fonds des bourses de l'ULB, 17 bourses de doctorat ont été accordées à des ressortissants de pays en développement. Elles se répartissent entre 11 reconductions et six nouvelles interventions. Les montants varient entre 3.833 euros et 19.561 euros selon la durée – de deux à huit mois. La somme totale attribuée est de 192.383,74 euros.

#### 4.5.2 Bourses extérieures

La Commission de la coopération au développement de l'ARES a attribué 29 bourses de voyage à des étudiants de l'ULB pour l'année académique 2015-2016. Elles financent le billet d'avion et parfois les frais de subsistance de ceux qui souhaitent partir dans un pays en développement pour réaliser leur travail de fin d'études ou un stage. L'objectif est de sensibiliser les étudiants à la problématique du développement pour en faire des citoyens responsables et ouverts sur le monde. Les bénéficiaires sont étudiants en santé publique, en sciences psychologiques et de l'éducation, en sciences politiques ou encore en droit.

Par ailleurs, les bourses de la *Belgian American educational Foundation* permettent chaque année à une cinquantaine d'étudiants, doctorants, post-doctorants et chercheurs belges d'effectuer des séjours plus ou moins longs aux États-Unis. Lors de la sélection 2016, l'ULB s'est classée première en Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de nombre de candidats – 22 demandes sur les 35 enregistrées – mais aussi de lauréats – 12 candidats sélectionnés, alors que les autres universités francophones réunies en comptent neuf. Pour l'ensemble des universités belges, l'ULB termine en deuxième position derrière l'*Universiteit Gent*, avec 26 % des lauréats belges pour 21 % des candidatures présentées.

### 4.6 Politique internationale

Au cours de l'année académique 2015-2016, en application de la stratégie internationale de l'institution, des groupes de travail régionaux ont démarré leurs activités. L'Université a aussi conclu de nouvelles conventions avec d'autres institutions à travers le monde. Le réseau UNICA a par ailleurs fêté ses 25 ans. Enfin, ULB-Coopération a obtenu le renouvellement pour 10 ans de son agrément.

#### 4.6.1 ONG ULB-Coopération

Lancée au cours de l'année académique 2014-2015, l'ONG ULB-Coopération a obtenu de la Direction générale Coopération au développement de la Commission européenne le renouvellement de son agrément pour 10 ans. Elle peut ainsi accéder directement à des financements du Gouvernement fédéral belge. Cette accréditation souligne l'excellence et la pertinence du travail réalisé, ainsi que la qualité des projets de développement et des partenaires. ULB-Coopération est active au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Sénégal et en Belgique.

#### 4.6.2 Vingt-cinq ans du réseau UNICA

Le réseau UNICA a soufflé ses 25 bougies à l'automne 2015. Créé par l'ULB et regroupant 42 universités établies dans les différentes capitales européennes, il rassemble plus de 120.000 membres du personnel et 1,5 million d'étudiants. Son rôle est de promouvoir l'excellence académique, l'intégration et la coopération entre ses membres à travers l'Europe. Il vise également à faciliter l'intégration des universités d'Europe centrale et de l'Est dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Pour y parvenir, UNICA fait connaître le point de vue des universités membres aux institutions européennes et aux décideurs des niveaux national, régional et municipal. Il fournit à ses membres des informations sur les initiatives et les programmes européens et soutient leurs projets de coopération.

#### 4.6.3 *Groupes de travail régionaux*

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020 pour la stratégie internationale de l'Université, le Conseil académique a formellement approuvé, le 23 novembre 2015, la réorganisation des groupes de réflexion régionaux de son Conseil des relations internationales, désormais au nombre de cinq : pays en développement, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord et Europe. Chacun est présidé par un membre du corps académique actif dans la région. Un sixième groupe de travail porte sur une thématique plus transversale : l'accueil des doctorants, chercheurs et académiques étrangers. L'*International Welcome Desk* est notamment impliqué, ainsi que les personnels intéressés.

Ces groupes, de nature informelle, ont pour objectif d'élaborer la stratégie internationale de l'institution, de diffuser les informations la concernant et de permettre un échange des bonnes pratiques. Ils sont largement ouverts aux membres du personnel ayant développé des collaborations – ou ayant un intérêt à le faire – avec la région concernée.

#### 4.6.4 *Mobilité internationale des étudiants*

Au terme de ses études, plus d'un étudiant de l'ULB sur cinq aura effectué un séjour de mobilité à l'étranger. Considérant que la performance est insuffisante, l'Université a mené une action de sensibilisation sur l'importance de ces séjours, la diversité des destinations possibles mais aussi la nécessité de préparer à l'avance un tel voyage. Durant la journée du 8 octobre 2015, sous le slogan *Étudier sans frontières*, de multiples activités ont été proposées, dont un salon d'information par région, pour aider les étudiants à faire leur choix parmi les nombreuses destinations offertes mais aussi pour rencontrer ceux d'autres pays en mobilité à l'ULB.

Pour sa part, l'*International Welcome Desk* a organisé, le 7 octobre 2015, une réception d'accueil en l'honneur de ses étudiants *Erasmus mundus*, en présence des professeurs impliqués. Plus de 100 étudiants originaires de près de 60 pays ont poursuivi, durant l'année académique 2015-2016, leurs études à l'ULB au sein de tels programmes. L'institution en coordonne deux de niveau master, IT4BI à l'École polytechnique de Bruxelles et TROPIMUNDO à la Faculté des Sciences, ainsi que deux écoles doctorales, GEM (*Globalisation, the EU and multilateralism*) à l'Institut d'Études européennes et IT4BI à l'École polytechnique de Bruxelles. Elle est également partenaire dans sept autres programmes.

Par ailleurs, soucieuse de lisser les inégalités de financement entre la mobilité intraeuropéenne, soutenue par le programme Erasmus, et l'extraeuropéenne, subsidiée par des bourses du Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME), l'ULB a choisi d'attribuer un subside interne pour faire en sorte de ne pas induire de biais dans le choix des étudiants. Pour l'exercice 2016, un budget supplémentaire de 100.000 euros a été affecté au Fonds, le budget du secteur social étudiants y consacrant en outre 92.000 euros additionnels afin d'aligner le montant des bourses des étudiants allocataires sociaux et assimilés sur celles de ceux participant au programme Erasmus.



## 4.7 Missions à l'étranger et visites à l'ULB

Chaque année, le Recteur et son équipe entretiennent les relations avec leurs homologues dans le cadre des activités internationales de l'Université. Pour ce faire, des délégations sont accueillies à l'ULB et d'autres envoyées aux quatre coins du monde afin de créer des liens et d'initier des collaborations.

### 4.7.1 France

La mission du Recteur à l'Université Pierre et Marie Curie – Paris 6, partenaire privilégié de l'ULB, a été l'occasion de rencontrer des représentants de l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4). Paris 6 et cette dernière, spécialisée dans les sciences humaines, s'appêtent à opérer un rapprochement, créant de fait une nouvelle université. Des thèmes porteurs pour des collaborations ont été évoqués : géographie, sciences des matériaux, musicologie, littérature francophone, etc. De même, sont projetés une mobilité étudiante plus structurée, des packages communs de cours en anglais, des MOOCs ainsi que des avancées dans le domaine des bibliothèques.

### 4.7.2 Québec

Lors d'une mission institutionnelle au Québec en novembre 2015, le Recteur a rencontré les autorités de l'Université de Montréal, partenaire privilégié avec lequel l'institution collabore dans le cadre du G3. Il s'est également rendu à *McGill University*, à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université Concordia, à l'Université Laval et à l'École nationale d'administration publique. Ces visites étaient l'occasion de souligner l'ampleur des collaborations avec les universités de la province. Le Canada est aujourd'hui la deuxième destination la plus populaire des étudiants en mobilité de l'ULB. La plupart choisissent un établissement québécois.

### 4.7.3 Brésil

À la fin du mois d'octobre 2015, les représentants de l'ULB ont visité cinq institutions brésiliennes, dont l'*Universidade de São Paulo* (USP), un de ses partenaires privilégiés. La mission a permis de trouver un accord pour l'organisation d'une école d'été conjointe en sciences humaines d'une semaine, qui devrait se tenir en avril 2017 à l'USP. La visite concernait également la *Pontifícia Universidade Católica de São Paulo*, l'*Universidade do Estado de Santa Catarina*, la *Pontifícia Universidade Católica do Rio Grande do Sul* et l'*Universidade Federal do Rio Grande do Sul*, avec lesquelles divers accords d'échanges d'étudiants, de cotutelle de thèses ainsi qu'un *memorandum of understanding* ont été signés.

Une autre mission s'est déroulée en mars 2016 afin notamment de rechercher de nouvelles opportunités de financement, en ce compris pour la mise en place à l'ULB d'une Chaire croisée Belgique-Brézil permettant des séjours de professeurs de part et d'autre ainsi que l'organisation d'une rencontre scientifique annuelle. Elle a également servi à explorer des opportunités de collaborations dans la région du Nordeste.

#### 4.7.4 *Asie*

En mars 2016, une mission officielle s'est déroulée en Asie au terme de laquelle une vingtaine d'universités et d'institutions académiques ont été visitées et une quinzaine d'accords divers ont été signés. Le Recteur de l'ULB, accompagné d'autres représentants de l'institution, y participait. Cette troisième mission en Chine avait un triple objectif : concrétiser et approfondir les relations institutionnelles avec une série d'institutions chinoises, identifier les partenariats potentiels pour la Faculté des Sciences, l'École polytechnique de Bruxelles et le master en langue et culture chinoises et discuter du développement de l'Institut Confucius à l'ULB.

Le Recteur s'est également rendu à l'Université d'Hué (Vietnam) pour signer l'accord permettant la mise en place d'un programme de master en tourisme avec la participation de professeurs de l'ULB. Cette collaboration facilitera les échanges d'étudiants avec une institution réputée pour sa formation dans le domaine du tourisme.

#### 4.7.5 *République démocratique du Congo*

Du 7 au 12 février 2016, une mission interfacultaire s'est déroulée en République démocratique du Congo, à laquelle se sont joints les dirigeants de l'ONG ULB-Coopération et le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. Entre autres, elle a permis de souligner officiellement l'importance qu'occupe aujourd'hui le Congo dans la stratégie de coopération au développement de l'ULB. Cette mission institutionnelle a également été l'occasion pour ULB-Coopération de mettre en évidence ses réalisations tant dans la gestion des territoires et des ressources qu'en santé à travers plusieurs rencontres entre membres de la délégation ULB, acteurs de terrain et responsables politiques congolais. Notamment, le projet *Amélioration des soins de santé aux victimes de violences sexuelles dans l'Est de la RDC – formations cliniques des prestataires de soin* a permis de décrocher un cofinancement européen de 14 millions d'euros pour étendre les activités de formation et agir sur la qualité des soins au niveau de l'hôpital provincial et de neuf zones de santé.

#### 4.7.6 *Université Charles de Prague*

Le 10 novembre 2015, une délégation de l'Université Charles de Prague (République tchèque) s'est rendue à l'ULB, permettant un échange constructif sur le renforcement des contacts entre les deux institutions. Parallèlement à la réunion rectorale, des rencontres ont été organisées dans quatre facultés afin de mettre en contact des professeurs travaillant dans les mêmes disciplines. Concrètement, en Faculté de Philosophie et Sciences sociales, il a été convenu d'étendre les accords *Erasmus* de sciences politiques, actuellement de niveau master, au niveau doctoral. Des négociations sont également lancées pour signer un accord *Erasmus* en sciences sociales. Enfin, en Faculté de Médecine, une telle convention sera signée pour deux étudiants IN et deux OUT et un intérêt s'est manifesté pour des recherches communes en pédiatrie.

## 5. Vie étudiante



*Disposer d'une vie associative et culturelle riche sur les campus participe au bien-être et à l'épanouissement des membres de la communauté universitaire. Les étudiants se montrent chaque année particulièrement dynamiques, que ce soit par le biais des événements et activités qu'ils organisent ou grâce à leurs projets engagés. Cet esprit d'initiative méritant d'être encouragé, l'Université a décidé de leur consacrer un statut spécifique, celui d'étudiant entrepreneur. Des subsides sont également octroyés afin de permettre l'éclosion de projets, notamment encadrés par les cercles et associations d'étudiants. En outre, l'ULB, soucieuse des questions sociales, met tout en œuvre pour gérer au mieux son secteur social étudiants. En 2015, les aides directes représentaient un montant de 1.884.177 euros tandis que celles allouées via les différents fonds affectés et le Fonds Jacques Lewin-Inès Henriques de Castro s'élevaient respectivement à 80.893 euros et 97.254 euros.*

### 5.1 Étudiants entrepreneurs

L'entrepreneuriat, qu'il soit à caractère lucratif ou non, suscite de plus en plus d'intérêt de la part de la communauté étudiante. L'ULB a dès lors décidé d'accorder à ceux qui se lancent dans cette voie une certaine flexibilité dans leurs études, sans distinction de niveau ou de filière, et de leur offrir un accompagnement pour leur projet.

La proposition adoptée par le Conseil d'administration du 18 février 2016 se fonde sur le statut existant d'étudiant à besoin spécifique, qui visait initialement les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les artistes. Une quatrième catégorie a été créée : l'étudiant entrepreneur. Les activités tant économiques qu'à vocation culturelle et sociale sont concernées.

Cette initiative s'accompagne du lancement de l'incubateur *Start Lab*, qui offre des espaces de bureau, un coaching professionnel, des conseils juridiques et économiques ainsi que des services d'experts. Il structure également un réseau de relations au sein de l'Université ainsi qu'à l'extérieur. Le *Start Lab* permet de soutenir et d'accompagner les étudiants entrepreneurs ainsi que les diplômés de moins de deux ans. Il favorise les rencontres et les collaborations interfacultaires et interuniversitaires.

### 5.2 Aides aux projets sociaux et culturels

Deux instances ont, à l'ULB, la possibilité de soutenir les étudiants et leurs initiatives ainsi que de leur permettre de développer des projets à caractère social ou culturel, chacune dans leur domaine respectif : la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle. La bourse Stéphane Hessel est l'un des exemples emblématiques de l'action sociale et citoyenne de l'Université en collaboration avec ses étudiants.

### 5.2.1 Projets sociaux et citoyens

Durant l'année 2015-2016, la CASE, qui comprend 50 % d'étudiants, a participé au financement de plusieurs projets d'envergure. Citons, entre autres, la création d'un fonds d'urgence de 40.000 euros destiné à aider rapidement des étudiants en situation sociale grave, la participation, à hauteur de 20.000 euros, aux frais générés par l'accueil de réfugiés dans les locaux du Centre d'action laïque situés sur le campus de la Plaine ou encore l'extension de l'épicerie sociale de l'association pour la solidarité étudiante en Belgique, à hauteur de 10.600 euros.

La Commission des affaires sociales étudiantes a également renouvelé son subside de 30.000 euros à la bourse Stéphane Hessel, instituée durant l'année académique 2014-2015 afin d'aider à la réalisation de projets sociaux et citoyens étudiants. L'asbl Quid a ainsi pu être lancée. Elle dispense des conseils juridiques destinés à l'ensemble des étudiants de l'ULB et organise deux formations, l'une sur les baux et l'autre sur la création de start-up.

Le soutien à six autres projets innovants, solidaires et engagés a en outre été accordé par la CASE durant l'année académique 2015-2016 : exposition contre les préjugés et la discrimination organisée par le Cercle des regards IRIS, aide au développement dans deux villages sénégalais par l'Association étudiante d'aide au développement, projet socio-culturel de projections de films par le Cinéphage, ciné-club de l'ULB, atelier de réparation sur le campus du Solbosch avec le *Student green office*, lancement d'une campagne de sensibilisation à la consommation d'alcool et enfin création et développement du GRIS-Bruxelles, groupe d'intervention scolaire visant à lutter contre l'homophobie et la biphobie.

### 5.2.2 Activités culturelles

La Commission culturelle a octroyé, outre ses subsides récurrents, environ 274.000 euros de financements en 2015-2016. Parmi la quinzaine d'initiatives soutenues, mentionnons l'achat d'un nouveau piano pour la salle Delvaux du campus du Solbosch et des activités telles que le Festival belge de la chanson estudiantine et les *6h cuistax*, organisés par le Cercle polytechnique, le *Projet 45-15, 75 ans de résistance*, le Festival de théâtre universitaire *Inédits*, la Semaine culturelle du Cercle de Philosophie et Lettres ou encore une conférence-projection du Cercle des étudiants arabo-européens. Le Cercle improvisation se voit quant à lui accorder, à partir de 2016, un subside récurrent de 800 euros.

## 5.3 Salles d'étude

Les bibliothèques ont fait l'objet d'une attention particulière en 2015-2016 à travers l'établissement d'indicateurs d'activité les concernant ainsi que les salles d'étude : le nombre de places qu'elles offrent, leurs horaires d'ouverture ainsi que le nombre de places d'étude disponibles en session. L'Université met tout en œuvre pour répondre aux besoins des étudiants. Son ratio est d'une place pour sept étudiants. Depuis 2010, une augmentation de 8 % du nombre de places dans les bibliothèques a été constatée, pour atteindre en 2015 le chiffre total de 3.160. Prévue en 2018-2019, l'ouverture du *Library and learning centre* au campus Erasme permettra de disposer de 800 places supplémentaires. Disposant alors d'un total de près de 4.000 places, l'ULB se situera dans des niveaux de services de grande qualité. Une diversification est également opérée : places d'étude, de travail individuel, de travail de groupe, etc. Durant les sessions

d'examens, un total de 3.405 places est offert exclusivement aux étudiants de l'institution, dont 245 additionnelles en 2015. Ayant déjà une large offre, l'institution peut se permettre d'investir davantage dans des aspects d'acoustique, de mobilier, etc. et de s'adapter à de nouveaux usages.

## 5.4 UrLab

UrLab est le *hackerspace* de l'ULB. Fondé en 2012 par des étudiants et situé sur le campus du Solbosch, il s'agit d'un laboratoire ouvert à tous, où est mise à disposition une infrastructure afin que les participants puissent y exprimer leur créativité de manière collaborative. Permettant aux étudiants et personnes ayant un intérêt pour l'informatique, l'électronique ou la technologie de manière générale de se rencontrer, de partager et de coopérer sur des projets en profitant des installations présentes, il est également le lieu de conférences et de présentations liées à l'informatique et à la technologie en général, tous les premiers lundis du mois, intitulés *SmartMonday*.

Une équipe composée de trois étudiants membres de ce *hackerspace* ainsi que d'un étudiant de la Haute École économique et technique a par ailleurs remporté un important concours sur le thème de la cybersécurité. Organisé en mars 2016, il rassemblait près de 300 étudiants provenant de toutes les universités belges.

## 5.5 Vie associative

Bon nombre des activités et projets menés sur les différents campus, notamment ceux évoqués ci-dessous, sont possibles grâce aux associations étudiantes qui leur donnent vie. Chaque année, plusieurs d'entre elles sont enregistrées par l'Université, après avoir présenté leur dossier à la Commission culturelle.

### 5.5.1 Initiatives étudiantes

Les initiatives étudiantes sur les campus, récurrentes ou ponctuelles, sont nombreuses et diverses. Certaines sont même devenues incontournables. Elles sont exposées ci-après en fonction de leur caractère culturel, sportif, social ou politique.

Sur le plan culturel, la Nocturne de l'ULB, programmée en septembre de chaque année, fêtait, en 2015, son onzième anniversaire. Organisée en partenariat avec l'Union des anciens étudiants, cette édition s'est déroulée sur le campus du Solbosch, transformé afin de pouvoir y accueillir les milliers de personnes venues profiter de près de 10 heures de musique *live* assurées par une trentaine d'artistes. La sixième édition du Festival du Film scientifique de Bruxelles, initiative des étudiants de la Faculté des Sciences, avait à son programme une quinzaine de films documentaires suivis de conférences et de débats. Le Festival Théâtre Ouvert de Bruxelles du Cercle OPAC a fêté pour sa part ses 10 ans en 2016. Il met chaque année en avant la production théâtrale et scénique étudiante, en organisant également des soirées thématiques gratuites.

Suite à une initiative d'étudiants du Cercle des Sciences et de l'asbl École de Sports de l'ULB, l'institution organise chaque année une course à pied de 10 kilomètres au profit de projets de recherche en Faculté des Sciences. La cinquième édition a eu lieu le 17 avril 2016. Le succès était encore au rendez-vous avec plus de 3.000 inscriptions.

Dans une optique sportive également, le Cercle Solvay organise annuellement un *Beach volley* au campus du Solbosch. Il s'est tenu le 20 avril 2016.

Axée sur le contexte social et politique actuel, la *Journée des lumières* inaugurait la *Semaine des lumières* organisée par le Cercle du Libre examen de l'ULB, le *Kring van de vrij onderzoek* de la VUB et la *Brussels University Alliance*. Des ateliers sur l'état des lieux de la crise en Syrie et sur celle des réfugiés en Belgique et en Europe animés par des spécialistes étaient entre autres au programme. Pour sa part, le *Projet 45-15, 75 ans de résistance*, initiative de Rachel Mahij, Adjointe du Recteur pour les affaires culturelles et présidente de la Commission culturelle, sur une idée originale de Gregory Laurent, avait pour objectif d'ouvrir une réflexion sur la notion d'engagement, pendant les années de guerre et de nos jours. Le Cercle du Libre examen a organisé une quinzaine de conférences-débats sur des thématiques variées, que ce soient les *Panama papers*, les conflits communautaires, la pensée scientifique hier et aujourd'hui ou encore le droit de grève et le droit au travail.

Enfin, suite aux divers mouvements sociaux qui ont perturbé les transports en commun durant la session d'examens des mois de mai et de juin 2016, le Bureau des étudiants administrateurs a convaincu les Autorités d'ouvrir une centaine de places dans les résidences universitaires destinées à accueillir les étudiants qui avaient du mal à se déplacer. Le BEA a également lancé une campagne afin que les étudiants acceptent d'en loger d'autres. Une plateforme de covoiturage propre à l'Université était aussi disponible.

### 5.5.2 Enregistrement des cercles et associations d'étudiants

En janvier 2016, le Conseil d'administration a décidé d'une mise en conformité de l'appellation des cercles et associations d'étudiants selon des critères strictement définis, précisant les dispositions figurant dans le règlement encadrant leur enregistrement.

- 1) Les cercles et associations d'une structure de l'ULB – par exemple une faculté – ou liés à ses missions ou valeurs statutaires peuvent en porter le nom.
- 2) Les cercles et associations relevant d'une organisation plus générale, dont ils constituent une section locale, doivent, s'ils veulent faire mention du nom de l'ULB, citer dans leurs appellation et statuts *Section locale ULB* de suivi du nom de l'organisation dont ils dépendent. Ils ne peuvent pas recourir au logo de l'Université dans leur communication.
- 3) Les cercles et associations n'appartenant pas aux deux catégories précitées ne peuvent pas utiliser, ni le nom, ni le logo de l'ULB, ni dans leur appellation, ni dans leur communication.

Par ailleurs, au cours de l'année académique 2015-2016 et suivant l'avis favorable de la Commission culturelle, le Conseil d'administration a enregistré sept nouveaux cercles et associations.

- 1) Cercle des étudiants en environnement et tourisme (asbl).
- 2) Cercle *Students for Europe* (SFE).
- 3) Iris, Le Cercle des regards (asbl).
- 4) Université libre de Bruxelles Model United Nations ASBL (ULB MUN ASBL).



- 5) Cercle culturel belgo-japonais.
- 6) Association inter-cercles de l'ULB.
- 7) Cercle d'ostéopathie de l'Université libre de Bruxelles.

## 5.6 Prix et récompenses

Tout comme les chercheurs de l'institution, nombre d'étudiants se distinguent hors de l'Université et se voient récompenser pour leurs travaux ou initiatives. Pour 2015-2016, les prix suivants peuvent ainsi être cités.

- 1) Gauthier Roig, diplômé du master of science in electromechanical engineering (École Polytechnique de Bruxelles) était, en décembre 2015, le lauréat de l'ULB au Prix de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) 2014-2015 pour son mémoire *Probabilistic study of the blackout risks in the electrical transmission grid* (promoteurs : Jean-Claude Maun et Pierre Etienne Labeau).
- 2) Une équipe d'étudiants de BA3 de l'École polytechnique de Bruxelles a remporté le premier prix du concours Ecotrophelia. Organisé par la Fédération de l'industrie alimentaire, il a pour objectif de développer de nouveaux produits alimentaires éco-innovants. Grâce à cette victoire, l'équipe représentera la Belgique au concours européen qui se déroulera à l'automne 2016.
- 3) Le 10 mai 2016, trois étudiants de l'ULB se sont distingués lors des *Higher education & research Awards for future generations* (HERA) 2016, qui récompensent les travaux de fin d'études de master des universités et des hautes écoles francophones promouvant la mise au point de solutions innovantes et durables aux enjeux majeurs de société. Pour la catégorie santé, le *Master's thesis Award sustainable health*, d'une valeur de 2.500 euros, est revenu à Caroline Princé (Faculté des Sciences de la Motricité), pour son travail intitulé *Pratiques collaboratives interprofessionnelles. Approche multifactorielle des obstacles à leur intégration en soins de santé* (promoteurs : Pierre-Michel Dugailly et Kader Datoussaid). Pour la catégorie alimentation, les mémoires de Manuel Lambert (École interfacultaire des bioingénieurs), *Simulation de la production agroécologique de paniers alimentaires sains* (promoteurs : Marjolein Visser et Alain Peeters), et de Solène Sureau (IGEAT), *Entre food miles et circuits courts : essai de comparaison des circuits de distribution du bio en Belgique à partir d'une Analyse de cycle de vie (ACV) de légumes wallons du champ à l'étal* (promoteur : Tom Bauler), ont été nominés.
- 4) Cinq étudiants de la Faculté d'Architecture ont obtenu un financement de la Commission de la coopération au développement de l'ARES pour le microprojet *Stratégies de développement des espaces publics traditionnels à Porto-Novo : analyse et bilan* en collaboration avec des étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Son ambition est de comprendre les différentes stratégies d'intervention de coopération dont la place Lokossa a fait l'objet en rencontrant les populations locales bénéficiaires de projets de collaboration avec la Belgique.
- 5) Le Prix de l'Université des Femmes récompense annuellement un mémoire sanctionné par une institution d'enseignement supérieur belge francophone contribuant à enrichir les connaissances utiles aux femmes et aux rapports sociaux

de sexe, quelle que soit sa discipline. Quatre des cinq prix remis en 2016 sont revenus à des étudiantes de l'ULB. Léone Drew Drapeaud (Faculté d'Architecture) a décroché le premier prix pour son mémoire *Songes de sorcières. Féminismes – Utopies – Spatialités*. Cathie Wissa (Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation), dont le mémoire posait la question *Entre sexisme et confrontation. Où se situe la femme égyptienne ?*, et Alice Graas (Faculté des Sciences politiques et sociales), pour son mémoire *Femen dans le paysage féministe actuel. Chronique d'un engagement dans un groupe féministe d'activisme topless* ont reçu le deuxième prix ex aequo. Enfin, le jury a attribué une mention spéciale à Juliette Pitisci (Faculté de Philosophie et Lettres) pour son mémoire *Pilule contraceptive : la désillusion ? Étude du recul de la pilule contraceptive en Belgique et de ses causes multiples*.



## 6. Secteur hospitalier



*Si les deux missions principales de l'ULB sont la recherche et l'enseignement, développées dans les chapitres précédents, elle en remplit également une troisième de service à la collectivité et à la société. Dans ce cadre, les soins médicaux de qualité qu'elle offre à travers son hôpital universitaire, l'Hôpital Erasme, jouent un rôle fondamental. L'année académique 2015-2016 a été un pivot pour ce dernier, qui a réformé sa gouvernance et s'est choisi un Directeur général en la personne de Johan Kips. Cet événement ainsi que les autres avancées institutionnelles de l'Hôpital, telles que l'obtention d'une prestigieuse accréditation en recherche clinique ou encore la progression du tissage d'un réseau de polycliniques, sont relatés dans ce chapitre. Les activités hospitalières marquantes ne sont pas oubliées, ni les 30 ans de l'HUDERF, le principal site de soins pédiatriques du réseau hospitalier de l'ULB.*

### 6.1 Institutionnel

Au niveau institutionnel, l'année académique 2015-2016 a été marquée par la réforme de la gouvernance de l'Hôpital Erasme et la nomination d'un Directeur général à sa tête. Une accréditation prestigieuse en recherche clinique a également été décrochée et la stratégie relative au réseau de polycliniques s'est concrétisée. Couronnant ces grands jalons, les comptes de l'exercice 2015 montrent la poursuite du redressement en cours depuis plusieurs années. Parallèlement, la mise en œuvre du dossier médical informatisé et le lancement du Laboratoire hospitalier universitaire de Bruxelles (LHUB-ULB), regroupant l'Hôpital Erasme et les quatre hôpitaux de la Ville de Bruxelles – CHU Saint-Pierre, Institut Jules Bordet, CHU Brugmann et Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola –, à présent associés au sein du CHU de Bruxelles, devraient améliorer l'efficacité de l'établissement.

#### 6.1.1 Gouvernance de l'Hôpital Erasme

À l'issue d'une longue réflexion, une réforme de la gouvernance de l'Hôpital Erasme a été approuvée en juin 2015 par le Conseil de gestion de ce dernier ainsi que par l'Assemblée plénière de l'ULB. Sa mise en œuvre a eu comme première priorité la création du poste de Directeur général appelé à remplacer le Collège directorial de l'Hôpital et mettant fin à la fonction de Directeur gestionnaire. Pour ce faire, des amendements ont été apportés aux statuts des Cliniques universitaires de Bruxelles – Hôpital Erasme en décembre 2015.

Le Directeur général se voit confier la gestion journalière de l'Hôpital : finances, informatique, gestion administrative et technique, etc. Pour sa part, le Médecin-directeur s'occupe des questions liées à l'activité de soins telles que le *nursing*, la pharmacie ou encore l'hygiène hospitalière.

Le profil défini pour le poste de Directeur général étant celui d'un médecin disposant d'une grande expérience de gestion hospitalière, de préférence extérieur à l'Hôpital, le Conseil de gestion a désigné, le 10 décembre 2015, Johan Kips. Ce choix a été confirmé, le 14 décembre 2015, par le Conseil d'administration de l'ULB.

Johan Kips est pneumologue, diplômé de l'UGent. Au cours de sa carrière, il a été directeur général de l'UZ Leuven, directeur médical de l'AZ Sint Jan Brugge-Oostende AV et coordinateur du réseau de soins *Zorgnet-ICURO*. Avec de nombreuses publications scientifiques à son actif, il a mené une riche carrière académique, à l'UGent puis à la KU Leuven. Entre 2001 et 2005, il a également exercé des missions de conseiller pour le Ministère fédéral de la Santé et des affaires sociales.

Johan Kips est entré en fonction en mars 2016. En juillet 2016, il a présenté au Conseil d'administration de l'ULB ses premières observations, perspectives et axes d'actions pour l'Hôpital.

### 6.1.2 Clôture des comptes 2015

Les comptes des Cliniques universitaires de Bruxelles – Hôpital Erasme relatifs à l'exercice 2015 ont été approuvés par le Conseil médical et le Conseil de gestion avant d'être soumis au Conseil d'administration de l'ULB.

Le résultat net positif de 1.237.095,73 euros ramène le déficit cumulé à -27 millions d'euros contre -28,2 millions d'euros en 2014, cela malgré des charges d'emprunt d'investissements qui restent lourdes, à 4,3 millions d'euros.

Le nouveau réviseur de l'Hôpital Erasme, entré en fonction en décembre 2015, a imposé certaines nouvelles provisions, sans quoi le résultat net positif aurait excédé 5 millions d'euros.

Le résultat se décompose en un bénéfice d'exploitation avoisinant 5,8 millions d'euros, un résultat financier d'environ -6,3 millions d'euros et un résultat exceptionnel de 1,8 million d'euros, dû à des rattrapages positifs pour des années antérieures pour 14 millions d'euros. Ces derniers proviennent de la révision, par le Service public fédéral Santé publique, des provisions accordées pour le budget des moyens financiers par rapport au nombre de journées d'hospitalisation et d'admissions. À cet égard, entre juin 2015 et juin 2016, le nombre d'admissions à l'Hôpital Erasme a augmenté de 3,7 %.

Pour le reste, son chiffre d'affaires est de 398,9 millions d'euros, dont 146,5 millions proviennent des honoraires et 155,4 millions du prix de la journée d'hospitalisation. La dépense d'exploitation principale concerne les rémunérations et les charges sociales, pour 234,7 millions d'euros. L'évolution du résultat courant des dernières années – hors résultats exceptionnels – est positive et démontre un redressement important, de -25,27 millions d'euros en 2007 à -0,56 million d'euros en 2015.

### 6.1.3 Réseau de polycliniques

L'Hôpital Erasme choisit de mener une politique de proximité afin d'être présent dans des sites habités. Pour ce faire, il redéveloppe et modernise son réseau de polycliniques qui, historiquement, en comptait trois. L'une d'entre elles, située à Jodoigne, a été vendue plus de 10 ans auparavant. Les deux autres sont le Lothier et Nivelles.

La nouvelle Polyclinique du Lothier a été inaugurée le 22 septembre 2015, dans le centre-ville de Bruxelles, boulevard Baudouin, près du métro *Yser*. Grâce à ce déménagement, la capacité d'accueil des services a été accrue.

La Polyclinique de Nivelles est au centre d'un projet de construction de trois immeubles de logements à côté de l'emplacement qu'elle occupe actuellement. Elle devrait s'installer au rez-de-chaussée de l'un d'entre eux, dans des locaux neufs d'environ 1.400 m<sup>2</sup>, dont l'accès sera grandement facilité. Des places de parking seront disponibles en sous-sol. Les autres bâtiments abriteront des surfaces commerciales.

Dans le but de combler le vide géographique entre ces deux établissements et anticipant le déménagement du CHIREC (site Cavell) vers le site Delta, l'Hôpital Erasme a choisi d'acquérir une troisième polyclinique à Uccle.

#### 6.1.4 *Accréditation en recherche clinique*

La recherche clinique moderne fait face à de nombreux défis, au rang desquels la personnalisation de la médecine et la participation des patients et des volontaires occupent une place majeure. Dans ce contexte, l'Hôpital Erasme et les deux autres hôpitaux académiques bruxellois, les Cliniques Saint-Luc et l'UZ Brussel, avec lesquels il forme l'asbl interuniversitaire ClinicoBRU, ont décidé d'élever la protection des participants aux études cliniques au plus haut niveau.

En récompense de ces efforts, l'Hôpital Erasme s'est vu décerner, en décembre 2015, par l'*Association for the accreditation of human research protection program* le statut de *full accreditation*, soit la reconnaissance la plus élevée de la qualité de la recherche clinique. En s'appuyant sur cette accréditation prestigieuse, ClinicoBRU constitue désormais le noyau d'un réseau favorisant le recrutement des patients prenant part aux études cliniques.

## 6.2 Activités hospitalières

La réforme de la gouvernance de l'Hôpital Erasme et les autres actions institutionnelles connues en 2015-2016 n'ont bien entendu pas arrêté les activités journalières de celui-ci ni mis un terme à ses projets innovants. Ainsi, le SPF Santé publique a validé sa participation aux *European reference networks for rare diseases* pour la prise en charge de neuf pathologies rares. Un appareillage de magnétoencéphalographie high-tech a également été acquis et diverses initiatives pour améliorer les soins aux patients ont démarré, telles que la cellule préadmission ou encore le programme de Retour au nid. Le Centre Imedia Erasme a également été ouvert.

### 6.2.1 *Magnétoencéphalographie*

Soutenu financièrement par le Fonds Erasme, le renouvellement de l'appareillage de magnétoencéphalographie s'inscrit dans un vaste projet visant à promouvoir la recherche en neurosciences humaines à l'Hôpital Erasme et à l'Institut des Neurosciences de l'ULB. L'installation d'une MEG de dernière génération, aux performances accrues, permet aux chercheurs de l'Hôpital de mieux comprendre les anomalies du fonctionnement cérébral impliquées, par exemple, dans les accidents vasculaires cérébraux, les tumeurs cérébrales, l'épilepsie ou la sclérose en plaques. Elle offre également aux patients l'accès à une technologie unique en Belgique. Enfin, cet appareil est mis à la disposition des chercheurs

de l'Université pour percer les mystères du cerveau ainsi que des fonctions qui sous-tendent le langage, la motricité, la mémoire ou la cognition spontanée. L'inauguration de la nouvelle MEG s'est déroulée le 19 avril 2016.

### 6.2.2 *Brussels interuniversity genomics high throughput core*

La VUB, l'ULB, leurs hôpitaux universitaires respectifs (UZ Brussel et Hôpital Erasme) ainsi que l'HUDERF ont associé leurs forces et lancé, le 2 décembre 2015, BRIGHTcore – *Brussels interuniversity genomics high throughput core* –, une plateforme interuniversitaire ayant pour but d'augmenter l'efficacité des tests génétiques afin de mieux préparer la médecine personnalisée de demain. Différents centres de génétique s'associent pour acheter du matériel et joignent leurs expertises dans le domaine de l'analyse des résultats complexes. Ils partagent également leurs bases de données, disposant ainsi d'un nombre plus important de références pour analyser des informations complexes.

### 6.2.3 *Centre Imedia Erasme*

Le Service de radiologie de l'Hôpital Erasme a étendu son offre depuis le mois de janvier 2016 avec le Centre Imedia Erasme, infrastructure entièrement dédiée aux patients ambulatoires. Il propose un panel complet d'examens en radiologie : IRM, scanner CT, radiographie, échographie et mammographie. Cette nouvelle offre permet de répondre dans des délais plus courts aux demandes, en constante augmentation, et les lie à un suivi hospitalier potentiel au sein de l'Hôpital. Le Centre, hébergé dans un bâtiment neuf, est équipé de machines de dernière génération, peu irradiantes pour les patients.

### 6.2.4 *Cellule préadmission*

Soucieux de s'inscrire dans un processus dynamique d'amélioration continue de la qualité des services offerts à ses patients, l'Hôpital Erasme a mis en place, mi-février 2016, une cellule de préadmission pour les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches d'admission programmée, tant à l'Hôpital Erasme qu'à l'Hôpital de jour. Une équipe spécialisée assure un accueil personnalisé, fixant avec chaque patient la date d'admission, les examens et consultations préopératoires éventuellement requis. Elle fournit et détaille l'ensemble des documents le concernant. Une estimation financière ainsi que des informations pratiques sur l'admission (horaires des visites, commerces disponibles, etc.) sont également fournies.

Grâce à ce projet audacieux et transversal, mené en collaboration avec les équipes médicales, soignantes, informatiques et administratives, les patients bénéficient d'une prise en charge intégrée de qualité.

### 6.2.5 *Retour au nid*

Afin d'accompagner au mieux les familles qui rentrent à la maison dans un délai de deux à quatre jours après un accouchement, l'Hôpital Erasme a élaboré un projet-pilote pour le retour planifié intitulé le *Retour au nid*. Il consiste, en partenariat avec l'UZ Brussel et *Arémis*, un prestataire de soins à domicile, en un trajet de soins global centré sur la qualité des soins, depuis le suivi de la grossesse en prénatal, en passant par le séjour à l'Hôpital pour l'accouchement, jusqu'à la préparation et l'encadrement du retour à domicile, où une

sage-femme vient assurer la surveillance postnatale. Cette démarche construit un réseau de soins plus performant centré sur les parents et le nouveau-né.

#### 6.2.6 *Projet-pilote Keep moving en collaboration avec IRIS-SUD*

L'Hôpital Erasme et les hôpitaux IRIS-Sud – Joseph Bracops, Molière Longchamp, Etterbeek-Ixelles et Etterbeek-Baron Lambert – se sont associés pour un projet-pilote *Keep moving*, l'un des 16 retenus par le SPF Santé publique à l'issue de son appel à projets concernant les soins intégrés en faveur des malades chroniques, qui avait suscité 70 candidatures. *Keep moving* propose une prise en charge large – de l'éducation à la pérennisation des progrès acquis lors de la revalidation – de pathologies telles que les insuffisances cardiaques et respiratoires, l'insuffisance rénale, le syndrome métabolique ou les pathologies neurologiques lourdes. Il est entré dans sa phase de conceptualisation le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### 6.2.7 *Prévention des maladies nosocomiales*

À la fin de l'année 2015, l'Institut scientifique de la santé publique a publié les indicateurs qualité collectés dans l'ensemble des hôpitaux aigus de Belgique. Ils visent à explorer la qualité du programme de prévention des maladies nosocomiales. Concrètement, il s'agit d'offrir aux autorités de santé des données sur les moyens mis en œuvre dans les hôpitaux, d'informer le grand public de la qualité des programmes et de fournir aux institutions de soins des informations leur permettant d'ajuster leurs objectifs. L'Hôpital Erasme a obtenu un très bon score pour les trois critères retenus : 5/6 pour l'organisation du programme, 7/7 pour les moyens mis à disposition par l'institution et 17/20 pour les actions mises en place.

#### 6.2.8 *Relais pour la vie*

Le premier Relais pour la vie Bruxelles ULB s'est déroulé les 3 et 4 octobre 2015 sur le campus du Solbosch. Pendant 24 heures, 51 équipes formées par des membres de l'Université, personnels et étudiants, de l'Hôpital Erasme ainsi que leurs familles et amis se sont mobilisées et relayées sur une piste en marchant et en courant. L'intégralité des sommes récoltées, soit près de 80.000 euros pour les quelques 1.400 inscriptions enregistrées, a été versée à la Fondation contre le cancer.

#### 6.2.9 *Centre de procréation médicalement assistée inauguré au Maroc*

Le premier centre public de procréation médicalement assistée du Maroc a été mis en place dans le cadre d'un projet de coopération scientifique entre l'ULB, la Faculté de Médecine de l'Université de Rabat et l'ULg, avec l'appui de l'ARES et de la Coopération belge au développement. Il a été inauguré le 20 mai 2016 au Centre hospitalier universitaire Ibn Sina, à Rabat, en présence de l'ambassadeur de Belgique et des partenaires scientifiques du projet, Yvon Englert et Rachid Bezad. Le personnel marocain a été formé dans les centres de fécondation in vitro de l'Hôpital Erasme et de l'Hôpital de la Citadelle, qui a également soutenu le projet. Avec ce nouveau centre, le coût de la prise en charge de l'infertilité est diminué de moitié et l'enseignement des techniques de procréation médicalement assistée est désormais possible au Maroc.

### 6.3 Fonds Erasme pour la recherche médicale

Le Fonds Erasme pour la recherche médicale a pour objectif de soutenir financièrement la recherche à l'Hôpital Erasme. En 2015-2016, il a consacré un budget de plus de 3,6 millions d'euros à la recherche fondamentale menée en son sein. Seize bourses de recherche clinique d'un an, renouvelables une fois à temps plein et deux fois à mi-temps, ont notamment été attribuées à de jeunes médecins spécialistes. Outre sept lauréats qui ont vu leur financement renouvelé, neuf nouveaux ont été retenus. Les bourses visent à libérer les médecins de leurs tâches cliniques, y compris les gardes, afin qu'ils puissent se consacrer à plein temps à une activité de recherche. Chaque projet est évalué par un comité scientifique indépendant.

Par ailleurs, des conventions spécifiques ont permis d'attribuer des financements d'un montant de 1,8 million d'euros chacun, répartis sur six ans (2015-2021).

La bourse Gaiffier d'Emeville est revenue au groupe hospitalier de recherche coordonné par Isabelle Salmon (Service d'anatomie pathologique) pour une analyse de l'hétérogénéité tumorale dans les xénogreffes dérivées de patients et leur implication pour la médecine spécialisée.

La bourse des Mécènes du Fonds Erasme a été attribuée au groupe hospitalier de recherche dirigé par Jacques Créteur (Service des soins intensifs) pour une recherche portant sur les troubles de régulation de perfusion cérébrale dans le développement de la dysfonction cérébrale associée au sepsis.

La bourse *Les voies du savoir* a été remportée par l'équipe de recherche coordonnée par Serge Goldman (Service de médecine nucléaire) pour une investigation en magnétoencéphalographie du fonctionnement cérébral humain et de ses altérations dans les maladies du système nerveux.

Le Fonds Erasme fonctionne exclusivement grâce aux dons. Dans ce cadre, un dîner de gala parrainé par le designer Charles Kaisin a été l'occasion de mettre aux enchères les œuvres inédites ou des prototypes de designers belges et étrangers, le 12 mai 2016. En outre, la Librairie *Filigranes* de Bruxelles a accueilli, le 26 novembre 2015, une *nocturne littéraire*, 20 % des recettes des ventes étant versés au Fonds. Une équipe participant aux 20 km de Bruxelles 2016 a également couru au profit du Fonds.

### 6.4 Trente ans de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola

L'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (HUDERF), le principal site d'activités pédiatriques du réseau de l'ULB, a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2016. Pour mettre à l'honneur ses médecins, son personnel soignant, ses patients et leur famille, il a organisé, au cours de l'année, des activités tantôt scientifiques, tantôt ludiques et présenté les technologies de pointe dont il dispose et les innovations thérapeutiques qu'il développe pour améliorer continuellement les soins de santé destinés aux enfants. Il a ouvert ces festivités le 18 avril 2016 avec une Journée de l'innovation, qui prenait la forme de séminaires et d'ateliers présentant le robot chirurgical Da Vinci ainsi que le système de radiologie 3D EOS. Par ailleurs, le 28 mai 2016, l'Hôpital a proposé une Fête des enfants, avec des ateliers bricolage, des check-up complets à l'Hôpital des Doudous, des séances de maquillage et de photographie ou encore une brocante jouets.



## 7. Gestion de l'institution



*Une université telle que l'ULB est une institution d'envergure, dont les missions principales, l'enseignement et la recherche, dépendent de sa bonne gestion, à quelque niveau que ce soit : gouvernance au sommet, ressources humaines, finances et infrastructures. Plusieurs élections stratégiques ont jalonné l'année académique écoulée, permettant la désignation de Pierre Gurdjian en qualité de Président du Conseil d'administration ainsi que d'un nouveau Recteur en la personne d'Yvon Englert, qui prendra ses fonctions le 14 septembre 2016. Les organes facultaires ont été recomposés, de même que les instances décisionnelles centrales que sont l'Assemblée plénière, le Conseil d'administration et le Conseil académique. En matière de ressources humaines, des chantiers importants ont été lancés ou se sont poursuivis, tels que la rédaction de textes de référence en matière de carrière scientifique et académique ou le démarrage d'une phase-pilote visant le pesage des fonctions du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé. En outre, les équipes présentes à Charleroi ainsi que le Pôle santé disposent désormais d'une position et d'une organisation clairement définies dans l'organigramme de l'Université, étant les premiers reconnus comme des structures « polaires » au sein de l'ULB. Signe fort d'une gestion prudente de l'institution, les comptes de l'année 2015 ont été clôturés en boni. Enfin, environ 40 indicateurs sont désormais disponibles à intervalles réguliers. Classés par thématique, ils ont été présentés tout au long de l'année académique 2015-2016. Ils doivent permettre, à moyen et long termes, d'observer des évolutions dans les différentes matières abordées et ainsi aider les organes centraux à prendre des mesures adaptées pour l'environnement de l'institution.*

### 7.1 Élections

L'année académique 2015-2016 a été riche en élections importantes pour l'institution, qui ont marqué le renouvellement quasi total des Autorités de l'Université. Président, Vice-Président et cooptés du Conseil d'administration, membres de l'Assemblée plénière et des conseils facultaires ont ainsi changé. Un nouveau Recteur a par ailleurs été élu, pour une prise de fonction à la rentrée académique 2016-2017. Par ailleurs, conformément à la législation sociale applicable, l'institution a organisé en son sein, en mai 2016, des élections sociales afin de désigner les représentants des travailleurs de ses instances de concertation pour la législature 2016-2020. Les trois organisations syndicales actives à l'ULB, la CGSLB (Le Syndicat libéral), la FGTB CGSP (La Centrale générale des services publics) et la CNE CSC (La Centrale nationale des employés), se sont ainsi partagé les sièges à pourvoir au sein du Conseil d'entreprise et du Comité pour la prévention et la protection au travail.

### 7.1.1. Président et Vice-Présidente du Conseil d'administration

Le 12 octobre 2015, le Conseil d'administration a élu son nouveau Président en la personne de Pierre Gurdjian. Il a entamé son mandat le 18 janvier 2016, date à laquelle Eric De Keuleneer lui a cédé le poste qu'il occupait depuis le mois d'octobre 2014. Ce calendrier a permis de respecter une période de recouvrement propice à une transition efficace.

Les Statuts organiques de l'Université stipulent que le Président du Conseil d'administration doit être une personnalité extérieure à l'institution. Son mandat, d'une durée de quatre ans, est renouvelable une fois.

Après une carrière de 27 ans au sein du cabinet *McKinsey & Company*, dont il reste directeur émérite, Pierre Gurdjian a décidé de se consacrer à des activités non marchandes dans le domaine de l'éducation. Diplômé de la VUB et de la *Harvard Business School*, il connaît bien le milieu de l'enseignement supérieur international puisqu'il préside depuis 2011 *Youthstart Belgium* ainsi que l'association des anciens étudiants des *Solvay Business Schools* de l'ULB et de la VUB.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 18 janvier 2016, le Conseil d'administration a réélu, pour un second mandat de deux ans, Pascale Lathouwers en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration. Membre du PATGS de l'Université, elle travaille à l'École polytechnique de Bruxelles.

### 7.1.2. Recteur de l'Université

Didier Viviers achèvera son second et dernier mandat en qualité de Recteur le 13 septembre 2016. L'élection de son successeur s'est déroulée les 10 et 11 mai 2016.

Conformément aux Statuts organiques de l'Université, Yvon Englert a été élu par le corps académique. Son mandat, de quatre ans, commencera le premier jour de l'année académique 2016-2017. Dirigeant le Service de gynécologie-obstétrique à l'Hôpital Erasme ainsi que le Laboratoire de recherches en reproduction humaine en Faculté de Médecine, il enseigne également la médecine reproductive et l'éthique médicale.

Formé dans les hôpitaux de la ville de Bruxelles, il a rejoint l'Hôpital Erasme à la fin des années 80 après un mandat du FNRS et une année de recherche dans les hôpitaux de Paris. A la même époque, il a fondé le Centre de procréation médicalement assistée de l'ULB puis le Laboratoire de recherches en reproduction humaine, dont les travaux furent pionniers dans l'aide à la procréation chez les personnes porteuses du VIH et dans la préservation de la fertilité chez les patientes cancéreuses. Il est à l'origine de la création, en 2007, du Centre d'épidémiologie périnatale, qui analyse les données de naissance en Fédération Wallonie-Bruxelles et y organise le dépistage de la surdit   à la naissance. Doyen en Faculté de Médecine de l'ULB de 2011 à 2015, il a présidé le Collège des doyens de médecine de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant la crise dite des *numéros INAMI*.

Conseiller à deux reprises auprès des ministres fédéraux de la Santé pour les questions d'éthique médicale, il a mis sur pied le Fonds pour la formation médicale de l'ULB (FOSFOM) à destination des jeunes médecins du Sud afin de les accueillir pendant une



année dans un hôpital de stage de l'institution. En lien avec ULB-Coopération, il a fondé récemment Erasme-Coopération, un service de l'Hôpital actif sur le terrain au Kivu (République démocratique du Congo) et au Cameroun.

### *7.1.3. Élections générales et facultaires*

Organisées tous les deux ans, les élections générales de l'Université se sont tenues les 8, 9 et 10 décembre 2015. Pour la première fois, elles ont été organisées de concert avec les élections facultaires. Les premières visent le renouvellement des délégués élus de l'Assemblée plénière ainsi que, pour le PATGS-ULB, au sein de la Commission administrative et des Commissions du personnel. Le scrutin concerne également les 24 élus directs du Conseil des étudiants. Les secondes portent sur les délégués des conseils facultaires.

Comme lors du scrutin de 2013, une attention particulière a été accordée à la question de l'égalité des genres au sein des organes centraux décisionnels. En l'espèce, dans le respect des Statuts organiques de l'institution, la parité entre les sexes a été assurée dans la présentation des listes des candidats représentant les membres des corps académique, scientifique et du PATGS à l'Assemblée plénière. De même, pour le Conseil des étudiants, les étudiants se présentent en binôme. Ces derniers doivent être composés d'une femme et d'un homme.

Le taux de participation aux élections générales s'échelonnait, selon les collèges électoraux, entre 27 et 55 %. Les quorums ont été atteints partout. Faute de candidature parmi les collèges électoraux étudiants de l'École polytechnique de Bruxelles, de l'École de Santé publique et de la Faculté de Pharmacie, un second tour de scrutin a été organisé les 2 et 3 mars 2016, à l'issue duquel tous les mandats ont été pourvus.

Afin qu'ils soient utilement informés quant au fonctionnement de l'Université, les membres de l'Assemblée plénière ont été conviés à deux après-midis de formation sur la gouvernance de l'institution d'une part et la technique budgétaire et le refinancement des universités d'autre part.

### *7.1.4. Cooptés du Conseil d'administration*

En sa séance du 15 février 2016, le Conseil d'administration a procédé à l'élection de ses deux cooptés internes, Christine Decaestecker (École polytechnique de Bruxelles) et Pieter Lagrou (Faculté de Philosophie et Sciences sociales). Ces sièges sont réservés statutairement à des membres du corps académique élus en dehors des listes électorales pour leurs compétences et leur expertise dans le domaine de la gestion de l'institution. Un équilibre doit être respecté entre hommes et femmes ainsi qu'entre les domaines de sciences humaines et les autres.

Nicole Dewandre, Christiane Franck et Christine Matray ont pour leur part été réélues pour un deuxième mandat de deux ans en qualité de membres cooptés externes lors du Conseil d'administration du 14 mars 2016. Elles ont été choisies par les administrateurs en qualité de personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'Université.

### 7.1.5. *Nouvelles facultés*

L'année académique 2015-2016, *Année des langues*, a débuté avec une tribune offerte à Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie. En effet, suite au Décret du 11 avril 2014, les catégories de traduction et interprétation de la Haute École Francisco Ferrer et de la Haute École de Bruxelles ont rejoint l'ULB à la rentrée académique 2015-2016. Deux facultés ont ainsi été reconfigurées.

La Faculté de Lettres, Traduction et Communication regroupe le Département des langues et lettres, le Département des sciences de l'information et de la communication ainsi que le nouveau Département de traduction et interprétation (ISTI-Cooremans). La Faculté de Philosophie et Sciences sociales rassemble le Département des sciences sociales et sciences du travail, le Département de science politique, le Département de philosophie, éthique et sciences des religions ainsi que le Département d'histoire, arts et archéologie.

Leurs Doyens et Vice-Doyens sont entrés en fonction à la rentrée académique 2015-2016. Il s'agit respectivement d'Andrea Rea et Michèle Galand pour la Faculté de Philosophie et Sciences sociales et de François Heinderyckx et Dan Van Raemdonck pour la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Les personnels issus des hautes écoles intégrées disposent de leur propre statut et forment des cadres d'extinction relevant d'organes de concertation sociale propres, la Commission partiariale locale et le Comité de concertation de base.

### 7.1.6. *Commissaire général*

Le Conseil d'administration du 18 janvier 2016 a nommé Assaad Elia Azzi en qualité de Commissaire général de l'Université, pour un mandat de quatre ans. Professeur ordinaire en Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation, il en a été le Doyen de 2001 à 2005.

Le Commissaire général a compétence pour recevoir toute requête de la part d'un membre de la communauté universitaire faisant grief à une autorité académique ou administrative de l'Université d'irrégularité, de retard ou de carence dans l'examen d'une affaire le concernant directement et personnellement.

## 7.2 Ressources humaines

Durant l'année académique écoulée, la plupart des travaux portant sur les ressources humaines ont porté sur les textes de référence en matière de carrière pour le personnel scientifique et académique. Le personnel ATGS était pour sa part au cœur de la phase-pilote de pesage des fonctions.

### 7.2.1 *Texte coordonné des dispositions sur les carrières scientifique et académique*

Le Texte coordonné des dispositions relatives à la carrière du corps scientifique et du corps académique est un document regroupant l'ensemble des règles d'application à l'ULB pour les personnels des corps concernés. Le 19 octobre 2015, le Conseil académique en a approuvé une nouvelle version, après une large consultation des différentes parties impliquées, mettant notamment en œuvre les principes de la note dite *carrière*.

La révision majeure consiste en l'adoption de dispositions en matière d'équilibre entre les femmes et les hommes dans le cadre des promotions au rang de professeur et de professeur ordinaire. Afin de garantir le maintien de la proportion homme / femme tout au long de la carrière académique, dès l'année académique 2016-2017, la répartition des genres au sein des promus sera au moins égale à cette même proportion dans le niveau précédent de la carrière.

Des amendements supplémentaires font écho à la volonté d'appliquer les mêmes procédures à l'ensemble des facultés et entités. Un allègement des modalités d'engagement des membres du corps académique temps partiel est également de mise.

Au cours de l'année académique 2015-2016, d'autres modifications et ajouts à ce texte ont été effectués, notamment afin de permettre aux membres du corps enseignant d'une université ou institution d'enseignement supérieur avec laquelle l'ULB a signé une convention de codiplômation ou un accord de collaboration, tel par exemple que le programme BRUFACE, et qui participent aux enseignements liés à ceux-ci, d'obtenir le titre de professeur visiteur. Également, une procédure de recrutement des logisticiens de recherche sur cadre central affectés temporairement dans un institut interfacultaire a été définie. Une note compilant les mesures d'application concernant les congés pour convenances personnelles, la réduction de charge et les congés sabbatiques dans le corps académique, cadres d'extinction exceptés, a été incorporée au Texte.

### 7.2.2 *Directives sur les charges des assistants et des boursiers*

À l'initiative de la délégation du corps scientifique, le Conseil académique du 25 mars 2016 a adopté des directives sur les charges des assistants et des boursiers. Elles rappellent quelques principes et règles de base concernant les charges et les procédures de répartition qui doivent être appliquées aux personnels concernés. Elles offrent également des lignes de conduite aux facultés permettant aux assistants de pouvoir se référer à un code de pratiques avalisées par le Conseil académique.

Il y est entre autres rappelé que le mandat d'assistant est attribué à temps plein même si, à titre exceptionnel et quand la faculté en justifie dûment la nécessité, il peut l'être à mi-temps. Sur une base annuelle, une charge d'assistant temps plein comporte 1.800 heures de prestations. Ses activités se répartissent entre la recherche, l'enseignement et le service à la collectivité, un assistant étant tenu par la loi de consacrer au minimum 50 % de son temps à la recherche.

### 7.2.3 *Actions relatives à la sélection des membres du corps scientifique*

Dans le cadre de la *Human resources strategy for researchers (HRS4R)* que l'ULB s'est engagée à suivre afin de conserver le label *HR Excellence in research* que lui a décerné la Commission européenne, le Conseil académique a décidé de formaliser trois règles relatives à la sélection des membres du corps scientifique de recherche, qu'ils soient rémunérés par l'allocation de fonctionnement ou par des conventions de recherche, l'organisation des entretiens d'embauche étant dans ces cas laissée à la libre appréciation des promoteurs, qui sont aussi responsables des retours écrits aux candidats.

- 1) La remise systématique d'une lettre de motivation pour accompagner les candidatures et l'organisation d'un entretien avec les candidats à un poste temps plein repris dans une liste restreinte après une première sélection.
- 2) La présentation systématique de deux lettres de référence.
- 3) La responsabilité pour les facultés d'annoncer aux candidats qu'ils n'ont pas été retenus.

#### 7.2.4 *Nominations et promotions dans le corps académique*

L'ULB a publié, durant l'année académique 2015-2016, une vingtaine de vacances à temps plein dans le corps académique – une cinquantaine à temps partiel – : en philosophie / langues, lettres et traductologie, droit social, sciences de l'ingénieur et technologie, sciences de la santé publique, information et documentation, histoire de l'art et archéologie, sciences psychologiques et de l'éducation, sciences économiques et de gestion, sciences, sciences sociales et politiques, art de bâtir et urbanisme ou encore sciences biomédicales et pharmaceutiques.

Le Conseil académique, en sa séance du 11 juillet 2016, a par ailleurs attribué trois chaires non profilées, destinées aux enseignants-chercheurs de haut niveau. Trois mandats de chercheurs qualifiés ont en outre été octroyés par le FRS-FNRS à des membres de l'ULB.

Pour ce qui est des promotions des membres du corps académique à temps plein, huit ont été décernées au rang de professeur ordinaire et 12 à celui de professeur. Dix avancements au rang de chargé de cours, revenant automatiquement aux premiers assistants qui justifient avoir obtenu leur thèse depuis huit ans, sauf avis négatif et motivé de la faculté concernée, ont par ailleurs été octroyés. Des promotions ont également été accordées à des enseignants à temps partiel.

#### 7.2.5 *Accueil des nouveaux engagés et hommage aux pensionnés du PATGS*

Deux séances dédiées aux personnels ponctuent traditionnellement l'année académique.

La séance d'information et d'accueil institutionnel pour les nouveaux engagés, organisée le 12 novembre 2015, a pour but de présenter les missions et le fonctionnement de l'institution, le déroulement des carrières à l'ULB ainsi que les services et avantages proposés aux membres du personnel. Le *Guide des nouveaux engagés* – qui compile les informations thématiques données lors de la séance – est distribué aux participants.

La cérémonie annuelle d'hommage aux pensionnés du PATGS, qui s'est déroulée le 11 mai 2016, distinguait les agents quittant l'Université entre le 1<sup>er</sup> mai 2016 et le 1<sup>er</sup> mai 2017, que ce soit pour prendre leur retraite ou leur préretraite.

#### 7.2.6 *Phase-pilote pour un pesage des fonctions*

Le Conseil d'administration a adopté, en sa séance du 7 décembre 2015, un projet visant la description et la classification des fonctions du PATGS, qu'il soit facultaire ou de l'administration générale. Il est lancé sous la forme d'une phase-pilote menée par un consultant extérieur. Ce processus consiste à inventorier, décrire et analyser les fonctions

au sein d'une organisation en tenant compte de la réalité de terrain. Les objectifs principaux poursuivis sont l'équité, la cohérence et la transparence dans les possibilités d'évolution de carrière. Une Commission d'accompagnement paritaire a été mise en place pour suivre ce projet. Ses missions et sa composition ont fait l'objet d'un protocole d'accord adopté par les représentants de l'employeur, des organisations syndicales et du consultant.

Le but de la phase-pilote, qui s'achèvera au début de l'année académique 2016-2017, est de s'assurer de l'applicabilité de la méthode choisie et, le cas échéant, d'affiner la démarche en tenant compte de la réalité spécifique de l'ULB. Des spécialistes sont également formés au sein de l'Université. Ils seront susceptibles, le cas échéant, de participer à l'extension du processus à l'ensemble des membres du PATGS.

### 7.2.7 *Formation des supérieurs hiérarchiques et des responsables opérationnels*

Fin 2015, les supérieurs hiérarchiques et responsables opérationnels ont été invités à des séances d'information organisées sur les campus du Solbosch, de la Plaine et Erasme pour une présentation des formations élaborées à leur intention.

Par ce programme, spécifique selon le rôle – supérieur hiérarchique ou responsable opérationnel –, l'institution entend doter les gestionnaires d'équipe de connaissances et d'outils susceptibles de les accompagner dans leurs missions managériales. Si la plupart de ces séminaires sont dispensés par des experts internes sur des sujets liés au contexte universitaire et de l'ULB – les carrières académiques, la gestion et l'évaluation du personnel, la gestion du temps de travail, les règlements et les pratiques, etc. –, certains d'entre eux sont encadrés par des partenaires extérieurs. Les séminaires étaient proposés plusieurs fois au cours de l'année 2016, sur différents campus.

### 7.2.8 *Ateliers pédagogiques de la Cellule PRAC-TICE*

Conformément à son rôle d'appui à la mission d'enseignement, la Cellule PRAC-TICE du Département de support aux activités académiques propose aux enseignants de l'ULB des ateliers et des exposés tant pédagogiques que techno-pédagogiques. Vingt-sept séances étaient programmées entre les mois de février et de septembre 2016, dont plusieurs nouveautés, telles que les thèmes *Concevoir et réformer un programme*, *Face aux écrans en auditoire* ou encore *Exploitation des résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants*. En outre, une table ronde *Développer l'esprit critique* a été organisée.

Parallèlement à ces séances collectives, les conseillers de la Cellule PRAC-TICE offrent un accompagnement personnalisé à tout enseignant ou équipe d'enseignants qui le souhaite.

### 7.2.9 *Informations aux chercheurs*

Afin de répondre aux demandes d'information quant aux divers statuts du corps scientifique, un guide pratique dédié aux chercheurs de l'institution a été rédigé. Il est disponible – en ligne, en français et en anglais – depuis 2016. Son objectif est de réunir dans un même document tous les renseignements utiles aux membres de ce corps. Plusieurs grandes thématiques y sont couvertes : les différents statuts, les financements et prix, les formations, le support aux activités de recherche et d'encadrement pédagogique,

le bien-être au travail, etc. Cette publication a été réalisée à l’initiative de la délégation du corps scientifique, en collaboration avec les Départements des relations extérieures, des ressources humaines, de support aux activités académiques et de la recherche ainsi qu’avec la Chancellerie.

Par ailleurs, un nouveau vade-mecum des bourses de doctorat et post-doctorat a été rédigé par les Départements des ressources humaines, de l’administration financière et recherche. Ce document, mis à la disposition des promoteurs de recherche ainsi que des chercheurs susceptibles de bénéficier de tels financements, a pour objectif de présenter les différents subsides gérés conjointement par les trois départements. Une version anglaise a également été établie.

### 7.3 Infrastructures

Les indicateurs d’activité relatifs aux infrastructures examinés par le Conseil d’administration ont notamment donné une image des consommations énergétiques de l’Université : gaz, eau et électricité depuis 2009 ou 2011. Ces chiffres ont permis de constater une diminution de la consommation en eau ainsi que le fait que l’ULB a une consommation électrique moyenne inférieure à celle des autres institutions publiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Des recommandations pour une amélioration supplémentaire ont été enregistrées, notamment pour réduire les pertes au niveau du réseau de chaleur. L’une d’entre elles, consistant au placement de pompes à débit variable, a déjà débuté.

Au cours de l’année académique 2015-2016 par ailleurs, le bâtiment Zénobe Gramme a été inauguré, des amphithéâtres ont été renommés à la Plaine et l’immeuble R19 du campus du Solbosch rénové.

#### 7.3.1 Inauguration du bâtiment Zénobe Gramme à Charleroi

Situé au sein du campus des sciences, des arts et des métiers de la Ville-Haute, le Centre universitaire Zénobe Gramme a été inauguré le 5 octobre 2015 à l’occasion d’une séance de rentrée à laquelle participaient notamment les Ministres Paul Magnette et Jean-Claude Marcourt. Il est issu de la volonté de quatre partenaires – la Province de Hainaut, l’ULB, l’UMONS et la Ville de Charleroi – de développer ensemble à Charleroi un pôle d’activités fort et emblématique dans les domaines de l’enseignement supérieur et universitaire, de la formation, de la recherche scientifique, de la diffusion de la culture scientifique et de la sensibilisation aux métiers scientifiques et techniques.

Outre les enseignements de la Haute école provinciale de Hainaut-Condorcet et de l’Institut supérieur industriel de promotion sociale qui s’y donnent déjà, le bâtiment Gramme, qui sera progressivement rénové avec le soutien du FEDER, accueille, depuis la rentrée académique 2015-2016, des activités d’enseignement en sciences du travail, de formation continue et de recherche en sciences sociales et économiques de l’ULB, premier partenaire universitaire à investir ces nouveaux lieux. D’autres initiatives de l’Université ouverte et de l’UMONS rejoindront graduellement le site.



### 7.3.2 *Rénovation du Rectorat*

Après une rénovation du prestigieux bâtiment situé au numéro 19 de l'avenue Roosevelt, les équipes de la Présidence, du Rectorat, de la Direction générale ainsi que le Service du greffe ont quitté le bâtiment Blomme du campus du Solbosch pour s'y installer, laissant notamment leur place à des équipes de la Maison des sciences humaines.

### 7.3.3 *Nouveaux noms d'amphithéâtres*

Le 10 novembre 2015, en présence des Autorités de l'ULB et de la Faculté des Sciences, le nouveau nom de trois amphithéâtres du campus de la Plaine a été inauguré.

Le Forum A porte désormais les noms des professeurs Robert Brout et François Englert, qui ont mené ensemble les recherches sur le boson scalaire à l'origine de l'attribution du Prix Nobel de Physique 2013 et dont l'union symbolise également leur longue amitié.

Le Forum B met à l'honneur le professeur Ilya Prigogine, dont les travaux de recherche ont été couronnés par de nombreuses distinctions et le Prix Nobel de Chimie 1977. Professeur en Faculté des Sciences, il fut également directeur des Instituts internationaux de physique et de chimie fondés par Ernest Solvay.

Le Forum F affiche quant à lui le nom du professeur Jacques Tits, mathématicien belge, lauréat du prestigieux Prix Abel en 2008 et membre de l'Académie des Sciences depuis 1979. Il fut professeur à l'ULB de 1956 à 1964.

Par ailleurs, sur proposition de la Faculté de Droit et de Criminologie, qui souhaitait rendre hommage à cet avocat actif aux côtés de lanceurs d'alertes et décédé le 11 mai 2016, le nom de Michaël Ratner a été attribué à la salle K3.201 du bâtiment K du campus du Solbosch.

## 7.4 Finances

La part principale des ressources financières de l'ULB est constituée de l'allocation de fonctionnement qu'elle reçoit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sachant que l'exercice 2016 est marqué par un refinancement des universités. L'institution remporte par ailleurs avec succès des subventions pour des recherches de pointe, que le chapitre dédié à la recherche de ce rapport détaille. La présente section aborde les comptes 2015, le budget 2016 ainsi que les dons et legs dont l'Université bénéficie également.

### 7.4.1. *Comptes 2015*

Conformément à la procédure statutaire, les comptes de l'Université pour l'exercice 2015 ont été établis par le Conseil d'administration du 20 juin 2016 puis approuvés par l'Assemblée plénière du 11 juillet 2016.

Les recettes s'élèvent à 231.727.191 euros comprenant 18 millions d'euros relatifs au prélèvement sur le patrimoine réalisé afin de constituer le capital suffisant au sein de l'assurance groupe pour les pensions extra-légales du PATGS. L'apport majeur au budget de l'Université est l'allocation perçue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui avoisine 168 millions d'euros. L'Université a en outre enregistré plus de 16 millions de droits

d'inscription. L'exonération du précompte professionnel des membres du corps scientifique et des chercheurs rémunérés sur fonds extérieurs permet de réaliser 6,380 millions d'euros de recettes. L'ULB prélève également 5,236 millions d'euros sur les contrats de recherche et les prestations pour tiers de son personnel.

Les dépenses atteignent pour leur part 224.324.642 euros, en ce compris les 18 millions d'euros précités. Elles se répartissent essentiellement entre les frais de personnel (162,353 millions d'euros) et ceux d'enseignement et de recherche (16,616 millions d'euros). Les dépenses de logistique ne sont pas non plus négligeables. Elles comprennent l'informatique (3,811 millions d'euros) et les infrastructures (22,659 millions d'euros). Les aides et avantages au personnel sont de 3,394 millions d'euros en 2015, tandis que les dépenses liées aux services aux étudiants avoisinent 6,1 millions d'euros. Enfin, les frais relatifs aux relations extérieures sont de 1,983 million d'euros.

In fine, les comptes présentent, hors secteur social étudiants, un boni de 6.552.001 euros, ce qui porte le boni net cumulé de l'institution à la fin de l'exercice 2015 à 10.260.797 euros.

En outre, les reports vers l'exercice 2016 étant de 26.148.836 euros, ils permettront un certain nombre d'ajustements au budget 2016, déjà arrêté au moment de l'approbation des comptes. Notamment, l'enveloppe de certains projets augmentera dès 2016 au lieu d'attendre 2017, comme le *Learning and innovation centre*, la rénovation de l'animalerie du campus de Gosselies ou encore l'augmentation du Fonds des brevets. D'autres projets ont d'ores et déjà été budgétisés : l'acquisition d'un logiciel de gestion pour les bibliothèques et le financement des bourses étudiantes de mobilité hors Europe. Parallèlement, 500.000 euros sont mis en réserve pour le soutien ponctuel au cadre des administrations générales et facultaires en cas d'urgence. Des provisions ont enfin été réalisées pour le plan d'accélération du déploiement du nouveau câblage informatique ainsi qu'en vue des projets d'infrastructures immobilières.

#### 7.4.2. Budget 2016

L'élaboration du budget initial 2016 a été marquée par le nouveau Décret relatif au financement de l'enseignement supérieur. Alors qu'en 2015, l'accord du Gouvernement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne représentait qu'un accroissement de 330.000 euros de l'allocation de fonctionnement de l'ULB, le nouveau texte porte son augmentation à 2,4 millions d'euros environ.

Le Décret *Bologne* du 31 mars 2004 était accompagné d'un Décret relatif au financement des universités valable pendant 10 ans, qui instaurait un mécanisme dont l'objectif était d'inciter les universités à fusionner entre elles au sein de leur académie respective. In fine, seules trois universités n'avaient pas opéré de fusion, dont l'ULB, et étaient de ce fait financièrement défavorisées. Parallèlement, des montants spécifiques ont été attribués en dehors de l'enveloppe fermée, notamment pour l'intégration des architectes ainsi que des traducteurs et interprètes.

Le nouveau Décret de financement, exposé en détail le 14 mars 2016 par le Recteur lors d'une séance d'information destinée aux membres de l'Assemblée plénière, conduit à des modifications favorables à l'ULB. Le principe de l'enveloppe fermée est maintenu mais celle-ci tient désormais compte des financements spécifiques liés aux diverses intégrations



depuis 10 ans. En 2016, elle est augmentée de 7,5 millions d'euros pour les universités, soit 75 % du montant total alloué au refinancement de l'enseignement supérieur durant cet exercice. Sa part fixe passe de 25 % à 30 % de l'enveloppe, alors que la fraction de l'ULB dans cette part fixe augmente de 25,07 % à 25,83 %, grâce notamment à la prise en compte rétroactive de l'intégration des traducteurs et interprètes. La part variable est toujours répartie entre les universités sur la base de la moyenne sur quatre années du nombre pondéré d'étudiants subsidiables. Par ailleurs, les modalités favorables aux universités fusionnées sont supprimées. Enfin, L'indexation est appliquée non plus à 90 % de l'enveloppe fermée mais à sa totalité.

Fort de ces moyens supplémentaires, le Conseil d'administration a adopté le budget 2016 de l'Université. Pour les arbitrages, cinq objectifs politiques ont été suivis.

- 1) Atteindre l'équilibre budgétaire tout en réduisant l'impact des mesures non-structurelles.
- 2) Augmenter les crédits affectés à l'enseignement, essentiellement les crédits facultaires, afin que l'intégration des architectes ainsi que des traducteurs et interprètes n'ait pas d'impact négatif sur les facultés non concernées.
- 3) Augmenter sensiblement les crédits affectés à la recherche afin de développer trois types de soutien : à la politique scientifique de mobilité / Cofund ; aux centres de recherche interfacultaires ; aux demandes de financement extérieur.
- 4) Augmenter et restructurer les crédits affectés aux relations internationales.
- 5) Augmenter le volume des travaux d'entretien et d'aménagements des infrastructures existantes.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la TVA sur les travaux relatifs à des bâtiments scolaires – en ce compris universitaires – est passée de 21 à 6 %. Cette économie est considérée comme une réserve globale pour le plan pluriannuel d'investissements.

Outre ces éléments relatifs aux recettes, le budget initial 2016 intègre toutes les décisions prises par le Conseil d'administration et ayant un impact financier. Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, 180.000 euros ont été prélevés sur les reports de 2015 vers 2016, uniquement sur des budgets centraux ou de l'administration.

In fine, le budget 2016 présente, hors Section II, un boni de 3.163 euros. Ce résultat positif doit être souligné. Grâce au refinancement, aux transferts de certains budgets, à la restructuration du secteur social étudiants et à la baisse de la TVA sur les investissements immobiliers, le budget est à l'équilibre et permet trois types d'actions.

- 1) Une augmentation des crédits facultaires directs globalisés (160.000 euros), du budget de la politique scientifique de mobilité / Cofund (560.000 euros) ou encore de celui des animaleries (150.000 euros).
- 2) L'adoption de nouveaux budgets dédiés notamment aux centres de recherche interfacultaires (150.000 euros), aux demandes de financement extérieur

(400.000 euros), à la stratégie institutionnelle (150.000 euros) et au Fonds des brevets (150.000 euros).

- 3) Des investissements d'infrastructures afin entre autres d'augmenter le volume des rénovations et entretiens (500.000 euros), de mener des travaux de mise en conformité sur le site de la rue Hazard (300.000 euros) ou encore d'accroître le budget *Logements – provisions pour rénovations* (340.400 euros).

#### 7.4.3. Legs et dons

L'Université reçoit chaque année le généreux soutien de personnes décidant de lui octroyer un legs ou un don destiné à soutenir certaines de ses activités. En 2015-2016, 814.000 euros ont ainsi été obtenus sous forme de legs. Parfois, le donateur spécifie une destination particulière aux sommes qu'il alloue. La création d'un fonds *Arnold E. Briddon et Renée Dincq Briddon* ayant pour objet d'aider financièrement des étudiants exceptionnels à commencer ou poursuivre leurs études à l'ULB peut par exemple être citée. D'autres mentions particulières prévoient de consacrer l'argent exclusivement à la recherche pour la leucémie du Docteur Bron, à la recherche contre la sclérose en plaques, au financement de travaux de recherche sur les cancers et /ou maladies typiquement féminines ou encore à la recherche médicale contre la maladie de Parkinson.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé, le 21 septembre 2015, de consacrer le Fonds Henne, rapatrié des États-Unis suite à la dissolution de la structure *Universitas Ltd*, au projet de construction du *Learning and innovation center* sur le campus de la Plaine, conjoint entre l'ULB et la VUB et financé par *Beliris*. Cette démarche permettra de préserver à ce centre d'innovations technologiques appliqué à l'enseignement et aux apprentissages toutes les fonctionnalités liées au *learning*, avec une salle de consultation de la documentation pour les étudiants qui portera le nom Henne.

## 7.5 Politique environnementale et de mobilité

Outre sa démarche visant à faire certifier sa gestion environnementale par Bruxelles environnement pour chacun de ses campus à travers le label *entreprise écodynamique*, l'ULB mène une politique de mobilité volontariste. Des statistiques en témoignent puisqu'en 2014, 65 % des personnels travaillant au campus du Solbosch s'y rendaient par un autre moyen que la voiture, pour un taux de 63 % en 2011. Sur la même période, l'utilisation des autres modes de transport est passée de 64 % à 72 % pour le campus de la Plaine. Au campus Erasme, en 2014, le pourcentage n'est que de 45 %, ce score restant supérieur à la moyenne des entreprises de la Région. À Gosselies néanmoins, l'utilisation de la voiture a augmenté, ce qui a amené le Conseil d'administration à formuler des propositions concrètes pour améliorer la situation. Pour ce qui est des voitures partagées, des contrats ont été négociés avec *Cambio* et d'autres plateformes sont également approchées. Tout est fait pour faciliter l'accès à ce type de services pour les personnels et les étudiants. Il en va de même avec *Villo* !.

Les actions environnementales de l'institution ne sont pas en reste, plusieurs initiatives s'étant concrétisées en 2015-2016, telles que l'*ULB Student green office*.

### 7.5.1. *ULB Student green office*

L'*ULB Student green office*, plateforme des étudiants en action pour la gestion environnementale de l'Université, a été initié en 2016 par le Service environnement et mobilité. Géré par quatre étudiants issus de facultés différentes, il devrait, à terme, servir à celui-ci de bras droit dans ses actions de communication et ses initiatives de terrain. Il s'occupera en particulier de la valorisation des bonnes pratiques environnementales, de la sensibilisation et de l'implication de la communauté universitaire sur ces sujets ainsi que de la mise en place de projets. La soirée de lancement s'est déroulée le 14 avril 2016 autour d'un *World Café* convivial.

Le *Green office* est un mouvement né en 2012 à travers l'Europe. L'ULB est la deuxième université belge à lancer le sien. Cette initiative figure parmi les temps forts de 2015 et les priorités pour 2016 en matière d'environnement et de mobilité à l'Université présentées au Conseil d'administration du 18 avril 2016.

### 7.5.2. *Label entreprise éco-dynamique*

Engagée depuis 2006 dans une démarche environnementale volontariste, l'ULB a mis en place un système de management environnemental de ses campus, certifié par Bruxelles environnement. Après le campus du Solbosch en 2014, cette dernière a de nouveau récompensé le dynamisme environnemental de l'Université en délivrant un label *2 étoiles* pour les campus de la Plaine et Erasme.

Parmi les points positifs soulignés par le jury, la réelle implication institutionnelle, qui va bien au-delà du respect des règles environnementales, est à retenir. Cet engagement se traduit par des mesures concrètes et transversales, mises en œuvre par le Service environnement et mobilité, telles que le développement d'indicateurs de suivi, l'intégration de clauses environnementales dans les cahiers des charges, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou encore les nombreuses actions de sensibilisation en faveur de l'environnement et de la mobilité durable.

### 7.5.3. *Autres initiatives environnementales et de mobilité*

En collaboration avec l'Association des cercles étudiants et le Cercle polytechnique, six *Repair cafés* ont été organisés en 2015-2016 sur le campus du Solbosch. Les visiteurs y viennent avec des objets cassés ou abîmés en tout genre dans le but de les faire réparer par des bénévoles doués dans le domaine.

Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2016 avec des dégustations gratuites et la vente de produits OXFAM, le Marché de l'ULB à Erasme s'est installé sur la place facultaire du campus, donnant l'occasion aux étudiants et au personnel de l'ULB de se ravitailler en produits bio, locaux et de saison.

Le *Potager en transition* situé sur le campus du Solbosch est un projet porté par le Cercle Campus en transition avec l'aide du Service environnement et mobilité. Ce projet participatif et collaboratif est ouvert aux membres du personnel et aux étudiants. Une surface de 800 m<sup>2</sup> est à disposition sur le site de l'ancienne villa Capouillet, partagée en un espace convivialité, un espace culture, un espace nature et un espace recherche.

Au cours des mois de mars et avril 2016, un chantier d'aménagement d'une toiture végétale s'est déroulé au bâtiment H. Les dalles du patio jouxtant la bibliothèque de droit ont été remplacées par une toiture verte de près de 300 m<sup>2</sup>.

L'ULB a signé le code de conduite AlterIAS – Alternatives aux plantes invasives, introduisant des critères dans ses cahiers des charges pour l'entretien des espaces verts. Le campus du Solbosch est le premier concerné. Un recensement des plantes invasives présentes sur le site a été réalisé. Différentes techniques sont mises en œuvre pour les éradiquer. La signature du code implique par ailleurs de suivre la liste des plantes invasives en Belgique et de diffuser l'information les concernant, de stopper la vente et la plantation de certaines plantes invasives, de promouvoir l'utilisation de plantes alternatives et de participer à la détection précoce.

La COP21 sur les changements climatiques s'est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris. À l'occasion de ce sommet mondial, l'ULB a organisé une conférence intitulée *La 21<sup>e</sup> Conférence des Parties sur les changements climatiques : d'où venons-nous, où allons-nous ?*. Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Céline Fremault, Ministre régionale bruxelloise de l'environnement, ou encore Philippe Lamberts, eurodéputé, faisaient partie des orateurs. Cet événement était soutenu par la Fondation Bernheim et organisé par le Centre d'études du développement durable de la Faculté des Sciences dans le cadre de l'*Année de la France* à l'ULB. Parallèlement, une dizaine d'étudiants en master en environnement s'est rendue à la COP21 pour décrypter les négociations et principaux enjeux mais également tenter de rendre le tout plus compréhensible. Les analyses ont été postées quotidiennement sur un blog. Une fois l'Accord de Paris entériné, largement salué comme une étape historique dans la lutte internationale contre les changements climatiques, le Centre d'études du développement durable et l'IGEAT ont organisé, le 28 avril 2016, une conférence *Accord de Paris sur le climat : quels défis pour la Belgique ?* Y participaient notamment les députés fédéraux Damien Thierry et Jean-Marc Nollet.

Enfin, de nouvelles installations pour les vélos ont été réalisées sur le campus du Solbosch. Quarante emplacements supplémentaires ont été répartis sur deux points de l'avenue Héger.

## 7.6 Activités culturelles institutionnelles

Les activités culturelles de l'ULB se distinguent par leur richesse et leur diversité. Quelques-unes – récurrentes ou temporaires – sont mentionnées dans cette section.

Le 20 novembre de chaque année, l'ULB et la VUB honorent leur fondateur, Théodore Verhaegen, à l'occasion de la Saint-Verhaegen. Les festivités 2015 ont toutefois été annulées en raison de l'état d'alerte terroriste en vigueur en Région bruxelloise.

De même, suite aux événements tragiques du 22 mars 2016, la Journée de la coopération de l'Université a dû être annulée. Deux prix remis à l'occasion de cet événement ont néanmoins été décernés. Le Prix 2016 de la coopération académique Nord-Sud a été remporté par la Cellule de coopération au développement de l'École polytechnique de Bruxelles. Il consiste en une bourse de doctorat pour un jeune chercheur du Sud, qui effectuera sa thèse en partie à l'Institut de technologie du Cambodge, son université d'origine, et en partie à l'ULB. L'AfricaQuizz 2016 est revenu aux *Sénégaliterre*, équipe

composée de Roxane Beyns (Faculté des Sciences) et Anyssa Karafi (Faculté de Philosophie et Sciences sociales). Organisé par ULB-Coopération, ce concours vise à sensibiliser les étudiants aux réalités des relations Nord-Sud. L'équipe gagnante partira deux semaines au Sénégal au sein de l'association *Am Bé Koun – Solidarité*.

À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la *Brussels Platform for Journalism* – une initiative conjointe de la VUB, de l'ULB et de l'*Erasmushogeschool Brussel* – en collaboration avec *Bozar*, la Fondation Evens et *iMinds*, et sous le patronage de l'UNESCO, a organisé, le 3 mai 2016, le deuxième *Difference Day*. La programmation se structurait autour de débats et d'expositions. Au cours du Gala européen pour la liberté d'expression qui clôturait la journée, l'ULB et la VUB ont remis le *Honorary title for freedom of expression* à l'écrivaine Djamilia Benhabib et au journaliste Zineb El Rhazoui.

Dans le domaine de la musique, citons les Concerts du dimanche, qui se déroulent sur le campus du Solbosch et sont ouverts à tous, moyennant un coût modique. Ils ont notamment été l'occasion de célébrer la journée internationale des droits des femmes conjointement avec le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'association Femmes maestros, dont l'objectif est de promouvoir les femmes dans cette discipline, où elles sont minoritaires. En complément de cette offre musicale du dimanche, l'ULB maintient également, en entrée libre et en partenariat avec le Conservatoire royal de Bruxelles, les concerts des Midis musicaux sur les campus du Solbosch et Erasme. Également, le Concert de fin d'année de l'Orchestre et de l'Harmonie de l'ULB s'est déroulé le 10 décembre 2015, sous les directions respectives de Zofia Wislocka et Philippe Lambert d'une part et de Romain Felis d'autre part.

Parmi les expositions, *Les Habits neufs de la Chine* affichait des œuvres récentes de cinq plasticiens et *performers* représentatifs des mouvements profonds qui agitent les scènes intellectuelle et artistique chinoises. *50 jaar fotografie op ULB en VUB* était présentée à la VUB dans le cadre des 180 ans de l'ULB, en partenariat avec le Département de support aux activités académiques, la Faculté de Philosophie et Sciences sociales, le Département des relations extérieures et les Archives de l'ULB. *Au secours des sourds* et, plus tard dans l'année, *L'Art de guérir à la Renaissance*, étaient accueillies au Musée de la Médecine du campus Erasme. *Salope !*, exposition organisée par le Service ULB-Culture, proposait une certaine vision de l'histoire des femmes et des attributs / représentations qui leur sont traditionnellement attachés. *Droits dans les yeux*, campagne d'*Amnesty international* Belgique francophone, rassemblait, sur le campus du Solbosch, des clichés de photojournalistes symbolisant le mieux la défense des droits humains dans le monde. *Et si on osait la paix ? Le pacifisme en Belgique d'hier à aujourd'hui*, proposée par le Mundaneum et l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, était accueillie dans la salle Allende du campus du Solbosch. *Biomimétisme... quand le génie de la nature nous inspire* se déroulait au Centre de culture scientifique de l'ULB sur le site de Parentville.

À l'Espace Architecture La Cambre-Horta de l'ULB, situé sur le site Flagey, *La Ciudad abierta de Amereida, Chile*. *Utopia in Progress* présentait des photographies, films et maquettes sur la Ville ouverte de Valparaiso au Chili ; *Japon, l'archipel de la maison* était également organisée par la Faculté, de même que *Coder et décoder les frontières*, en marge d'un colloque du même nom.

Par ailleurs, comme les années précédentes, les Musées de l'ULB ainsi que le Service ULB-Culture ont participé, en octobre 2015, aux Nocturnes des musées bruxellois. Ils ont

également pris part à la Nuit européenne des musées ainsi qu'à la Journée internationale des musées. En outre, à l'occasion des Journées du Patrimoine 2016, la bibliothèque Solvay s'est ouverte pour une *exposition de bustes de personnalités de l'ULB*, accessibles pour la première fois au public. Organisée en partenariat avec les Archives de l'Université, elle retraçait, au travers de neuf personnalités, l'histoire de l'institution. Enfin, l'exposition *Un chaînon manquant* a été présentée à la Réserve précieuse des bibliothèques. Elle portait sur une section d'ouvrages frappés par les interdits moraux ou officiels.

## 8. Statistiques



*Comme l'indique son intitulé, le présent chapitre donne des informations quantitatives illustrant les dimensions de l'institution. Établis par le Service statistiques et études prospectives du Bureau d'études et de projets à partir des bases de données BANNER pour ce qui est des étudiants et PERSO pour les personnels, les tableaux fournis concernent les étudiants et les diplômés, selon leur faculté, leur domaine et cycle d'études ainsi que leur origine. Les thèses défendues en 2014-2015 sont ventilées par secteur et domaine d'études ainsi que par origine des étudiants. Enfin, les données relatives aux personnels sont présentées selon les corps et l'origine budgétaire.*

*Pour rappel, l'état des lieux sur la thématique du genre dressé annuellement fait l'objet d'un rapport distinct. S'y retrouvent des statistiques complètes relatives à la question de l'équilibre entre les femmes et les hommes à l'ULB.*

### 8.1 Étudiants en 2015-2016

Cette section présente les statistiques relatives aux étudiants de l'année académique 2015-2016 arrêtés au 25 mai 2016.

#### 8.1.1 Par cycle d'études

Cycle d'études	Total
1 <sup>er</sup> cycle	13.087
2 <sup>e</sup> cycle	9.555
2 <sup>e</sup> cycle+	2.021
3 <sup>e</sup> cycle	1.963
<b>Total</b>	<b>26.626</b>

#### Légende

- 1<sup>er</sup> cycle : bachelier
- 2<sup>e</sup> cycle : master
- 2<sup>e</sup> cycle+ : master de spécialisation, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- 3<sup>e</sup> cycle : formation doctorale et doctorat

#### Commentaire

À titre comparatif, le total général s'élevait, pour l'année académique 2014-2015, à 25.154 étudiants.



### 8.1.2 Par faculté

Faculté	Total
Philosophie et Sciences sociales	4.356
Lettres, Traduction et Communication	2.956
Droit et Criminologie	2.595
Solvay Brussels School of Economics and Management	3.197
Sciences psychologiques et de l'Éducation	2.165
Sciences	2.559
École polytechnique de Bruxelles	1.360
Médecine	3.928
Pharmacie	535
Sciences de la Motricité	1.204
Santé publique	564
Institut d'Études européennes	27
Architecture	1.180
<b>Total</b>	<b>26.626</b>

#### Commentaire

- L'Institut d'Études européennes continue d'organiser le master de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne.

### 8.1.3 Par origine (nationalité)

Origine des étudiants (nationalité)	Total
Belgique	17.871
Union européenne (hors Belgique)	6.378
Europe (hors Union européenne)	134
Afrique	1.432
Amériques	254
Asie	536
Océanie	3
Autre *	18
<b>Total</b>	<b>26.626</b>

\* Autre : (candidat) réfugié ONU, apatride, nationalité inconnue.



### 8.1.4 Par secteur, par domaine et par cycle d'études

→ Cycle	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle+	3 <sup>e</sup> cycle	Total
<b>↓ Secteur et domaine d'études</b>					
<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>7.866</b>	<b>5.837</b>	<b>519</b>	<b>789</b>	<b>15.011</b>
Philosophie	88	88	6	46	228
Langues, lettres et traductologie	1.217	470	53	59	1.799
Histoire, histoire de l'art et archéologie	475	220	44	125	864
Information et communication	441	528	32	41	1.042
Sciences politiques et sociales	1.098	1.708	82	223	3.111
Sciences juridiques	1.428	732	217	68	2.445
Criminologie	/	141	0	9	150
Sciences économiques et de gestion	1.970	1.080	67	104	3.221
Sciences psychologiques et de l'éducation	1.149	870	18	114	2.151
<b>Santé</b>	<b>2.663</b>	<b>1.905</b>	<b>1.216</b>	<b>447</b>	<b>6.231</b>
Sciences médicales	759	841	1.092	151	2.843
Sciences vétérinaires	269	/	/	0	269
Sciences dentaires	418	116	45	4	583
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	401	218	38	208	865
Sciences de la motricité	816	335	31	22	1.204
Sciences de la santé publique	/	395	10	62	467
<b>Sciences et techniques</b>	<b>2.558</b>	<b>1.692</b>	<b>286</b>	<b>703</b>	<b>5.239</b>
Sciences	941	797	101	372	2.211
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	220	95	8	25	348
Sciences de l'ingénieur et technologie	596	395	172	247	1.410
Art de bâtir et urbanisme	801	405	5	59	1.270
<b>Art</b>	<b>/</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>145</b>
Art et sciences de l'art	/	/	/	24	24
Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication	/	121	0	0	121
<b>Total</b>	<b>13.087</b>	<b>9.555</b>	<b>2.021</b>	<b>1.963</b>	<b>26.626</b>

#### Légende

- 1<sup>er</sup> cycle : bachelier
- 2<sup>e</sup> cycle : master
- 2<sup>e</sup> cycle+ : master de spécialisation, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- 3<sup>e</sup> cycle : formation doctorale et doctorat
- Le symbole « / » signifie que l'ULB n'organise pas de programme d'études dans cette catégorie

## 8.2 Diplômés en 2014-2015

Les chiffres relatifs aux diplômés de l'ULB pour 2014-2015 présentés dans cette section sont ceux arrêtés en fin d'année académique.

### 8.2.1 Par faculté<sup>1</sup> et par cycle d'études

→ Cycle	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle+	3 <sup>e</sup> cycle	Total
↓ Faculté					
Philosophie et Lettres	252	511	100	28	891
Droit et Criminologie	192	311	127	5	635
Sciences sociales et politiques	245	512	32	24	813
Sciences psychologiques et de l'Éducation	276	304	89	12	681
Solvay Brussels School of Economics and Management	168	286	20	12	486
Sciences	146	298	33	78	555
École polytechnique de Bruxelles	112	182	28	33	355
Médecine	178	231	177	28	614
Pharmacie	43	73	11	8	135
Sciences de la Motricité	137	177	19	0	333
Santé publique	/	85	36	7	128
Institut d'Études européennes	/	74	43	0	117
Architecture	133	144	/	2	279
<b>Total</b>	<b>1.882</b>	<b>3.188</b>	<b>715</b>	<b>237</b>	<b>6.022</b>

#### Légende

- 1<sup>er</sup> cycle : bachelier
- 2<sup>e</sup> cycle : master
- 2<sup>e</sup> cycle+ : master complémentaire, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- 3<sup>e</sup> cycle : formation doctorale et doctorat
- Le symbole « / » signifie que l'ULB n'organise pas de programme d'études dans cette catégorie

#### Commentaire

À titre comparatif, le total général s'élevait, pour l'année académique 2013-2014, à 5.962 étudiants.

<sup>1</sup> Entre les années académiques 2014-2015 et 2015-2016, deux facultés de l'ULB ont été reconfigurées en raison de l'intégration des catégories de traduction et d'interprétation, ce qui explique les différences avec le tableau présenté au point 8.1.2.

### 8.2.2 Par secteur, par domaine et par cycle d'études

→ Cycle	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle+	3 <sup>e</sup> cycle	Total
<b>↓ Secteur et domaine d'études</b>					
<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>1.133</b>	<b>1.998</b>	<b>349</b>	<b>81</b>	<b>3.591</b>
Philosophie	17	42	8	3	70
Langues, lettres et traductologie	78	90	44	11	223
Histoire, histoire de l'art et archéologie	85	91	34	9	219
Information et communication	72	227	14	5	318
Sciences politiques et sociales	245	586	49	24	904
Sciences juridiques	192	269	153	3	617
Criminologie	/	42	/	2	44
Sciences économiques et de gestion	276	365	36	12	689
Sciences psychologiques et de l'éducation	168	286	11	12	477
<b>Santé</b>	<b>358</b>	<b>566</b>	<b>243</b>	<b>43</b>	<b>1.210</b>
Sciences médicales	94	161	153	16	424
Sciences vétérinaires	35	/	/	/	35
Sciences dentaires	43	64	31	0	138
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	49	79	11	20	159
Sciences de la motricité	137	177	19	0	333
Sciences de la santé publique	/	85	29	7	121
<b>Sciences et techniques</b>	<b>391</b>	<b>624</b>	<b>123</b>	<b>113</b>	<b>1.251</b>
Sciences	111	255	32	70	468
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	35	43	1	8	87
Sciences de l'ingénieur et technologie	112	182	75	31	400
Art de bâtir et urbanisme	133	144	15	4	296
<b>Total</b>	<b>1.882</b>	<b>3.188</b>	<b>715</b>	<b>237</b>	<b>6.022</b>

#### Légende

- 1<sup>er</sup> cycle : bachelier
- 2<sup>e</sup> cycle : master
- 2<sup>e</sup> cycle+ : master complémentaire, agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
- 3e cycle : formation doctorale et doctorat
- Le symbole « / » signifie que l'ULB n'organise pas de programme d'études dans cette catégorie

### 8.2.3 Par secteur, par domaine d'études et par origine (nationalité) des étudiants

↓ Secteur et domaine d'études	Origine →	Belges	UE (hors Belges)	Hors UE	Total
<b>Sciences humaines et sociales</b>		<b>2.688</b>	<b>694</b>	<b>179</b>	<b>3.561</b>
Philosophie		56	9	5	70
Langues, lettres et traductologie		192	26	5	223
Histoire, histoire de l'art et archéologie		198	21	0	219
Information et communication		240	66	12	318
Sciences politiques et sociales		596	235	73	904
Sciences juridiques		533	64	20	617
Criminologie		36	3	5	44
Sciences économiques et de gestion		530	112	47	689
Sciences psychologiques et de l'éducation		307	158	12	477
<b>Santé</b>		<b>641</b>	<b>454</b>	<b>115</b>	<b>1.210</b>
Sciences médicales		297	98	29	424
Sciences vétérinaires		12	23	0	35
Sciences dentaires		56	73	9	138
Sciences biomédicales et pharmaceutiques		84	47	28	159
Sciences de la motricité		127	204	2	333
Sciences de la santé publique		65	9	47	121
<b>Sciences et techniques</b>		<b>841</b>	<b>277</b>	<b>133</b>	<b>1.251</b>
Sciences		333	86	49	468
Sciences agronomiques et ingénierie biologique		75	7	5	87
Sciences de l'ingénieur et technologie		301	42	57	400
Art de bâtir et urbanisme		132	142	22	296
<b>Total</b>		<b>4.170</b>	<b>1.425</b>	<b>427</b>	<b>6.022</b>

### 8.3 Thèses défendues en 2014-2015

Cette section détaille la répartition des 237 thèses défendues à l'ULB en 2014-2015, selon la situation en fin d'année académique.

Origine (nationalité)→ ↓ Secteur et domaine d'études	Belges	UE (hors Belges)	Hors UE	Total
<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>42</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>81</b>
Philosophie	2	1	0	3
Langues, lettres et traductologie	7	1	3	11
Histoire, histoire de l'art et archéologie	8	1	0	9
Information et communication	3	0	2	5
Sciences politiques et sociales	6	12	6	24
Sciences juridiques	1	2	0	3
Criminologie	1	0	1	2
Sciences économiques et de gestion	4	7	1	12
Sciences psychologiques et de l'éducation	10	2	0	12
<b>Santé</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>43</b>
Sciences médicales	14	2	0	16
Sciences dentaires	0	0	0	0
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	13	1	6	20
Sciences de la santé publique	3	0	4	7
<b>Sciences et techniques</b>	<b>61</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>113</b>
Sciences	41	21	8	70
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	6	0	2	8
Sciences de l'ingénieur et technologie	11	13	7	31
Art de bâtir et urbanisme	3	0	1	4
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>63</b>	<b>41</b>	<b>237</b>

#### Commentaire

À titre comparatif, le total général s'élevait, pour l'année académique 2013-2014, à 223.

## 8.4 Personnel au 1<sup>er</sup> février 2016

Les statistiques relatives au personnel présentées dans cette section s'entendent sans les cadres d'extinction de la Faculté d'Architecture et de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB et pour lesquelles des tableaux spécifiques sont fournis.

### 8.4.1 Toutes catégories ULB

Corps	ETP	Personnes
<b>Corps académique</b>	<b>730,6</b>	<b>1.220</b>
Enseignant définitif	555,7	716
Enseignant temporaire	68,8	393
Scientifique définitif	106,1	111
<b>Corps scientifique</b>	<b>1.576,0</b>	<b>2.308</b>
Scientifique temporaire	802,6	1.475
Chercheur sur contrat – durée indéterminée	167,3	186
Chercheur sur contrat – durée déterminée	606,2	647
<b>PATGS</b>	<b>1.304,2</b>	<b>1.352</b>
À durée indéterminée	1.245,1	1.285
Facultés	573,8	607
Administration générale	671,3	678
À durée déterminée	59,1	67
Facultés	38,0	43
Administration générale	21,1	24
<b>Total</b>	<b>3.610,9</b>	<b>4.880</b>

#### Commentaire

À titre comparatif, les totaux généraux s'élevaient, pour l'année académique 2014-2015, à 4.901 personnes pour 3.658,3 ETP.

#### 8.4.2 Ventilation par corps et par origine budgétaire (en ETP)

Budget → ↓ Corps	Allocation de fonctionnement	Subside social	Patrimoine non affecté	Recherche sur fonds propres	Recherche sur fonds extérieurs	Hôpitaux	FRS-FNRS	Total général
<b>Corps académique</b>	<b>606,1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0,4</b>	<b>5,2</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>730,6</b>
Enseignant définitif	485,7	0	0	0	0	0	70	555,7
Enseignant temporaire	63,3	0	0	0,4	5,2	0	0	68,8
Scientifique définitif	57,1	0	4	0	0	0	45	106,1
<b>Corps scientifique</b>	<b>351,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,4</b>	<b>763,4</b>	<b>0</b>	<b>443,5</b>	<b>1.576</b>
Scientifique temporaire	351,8	0	0	7,2	0,2	0	443,5	802,6
Chercheur sur contrat – durée indéterminée	0	0	0	7	160,3	0	0	167,3
Chercheur sur contrat – durée déterminée	0	0	0	3,2	602,9	0	0	606,2
<b>PATGS</b>	<b>1.034,5</b>	<b>52,3</b>	<b>65,9</b>	<b>12,3</b>	<b>137,2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1.304,2</b>
À durée indéterminée	1.034,5	51,1	55,6	3,5	98,4	2	0	1.245,1
Facultés	473,2	0	16,1	2,2	80,3	2	0	573,8
Administration générale	561,3	51,1	39,6	1,3	18,1	0	0	671,3
À durée déterminée	0	1,3	10,3	8,8	38,8	0	0	59,1
Facultés	0	0	6	2,5	29,5	0	0	38
Administration générale	0	1,3	4,3	6,3	9,3	0	0	21,1
<b>Total</b>	<b>1.992,3</b>	<b>52,3</b>	<b>69,9</b>	<b>30,1</b>	<b>905,7</b>	<b>2</b>	<b>558,5</b>	<b>3.610,9</b>

### 8.4.3 *Personnel de la Faculté d'Architecture*

Les statistiques relatives au personnel de la Faculté d'Architecture présentées dans cette section ne concernent que les cadres d'extinction, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB.

<b>Corps et fonction</b>	<b>ETP</b>	<b>Personnes</b>
<b>Enseignant définitif</b>	<b>57,1</b>	<b>79</b>
Assistant définitif architecture Horta	1,5	2
Assistant définitif architecture La Cambre	12,6	23
Enseignant architecture Horta	20,4	21
Enseignant architecture La Cambre	22,6	33
<b>Scientifique temporaire</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
Assistant architecture Horta	4	10
Assistant architecture La Cambre	1	2
<b>PATGS</b>	<b>17,5</b>	<b>19</b>
À durée indéterminée	16,5	18
Pato architecture Horta	6	7
Pato architecture La Cambre	10,5	11
À durée déterminée	1	1
Pato architecture La Cambre	1	1
<b>Total</b>	<b>79,6</b>	<b>110</b>



#### 8.4.4 Personnel de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Les statistiques relatives au personnel de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication présentées dans cette section ne concernent que les cadres d'extinction, qui sont financés hors de l'enveloppe budgétaire ULB.

Corps et fonction	ETP	Personnes
<b>Enseignant définitif</b>	<b>61,7</b>	<b>74</b>
Chargé de cours définitif ISTI	8,8	10
Chargé de cours à durée indéterminée ISTI	0,5	3
Chef de travaux Ferrer	0,5	1
Chef de travaux ISTI	5,3	5
Maître assistant définitif Ferrer	5,7	7
Maître assistant définitif ISTI	26,2	29
Maître assistant à durée indéterminée ISTI	11,2	15
Professeur Ferrer	0,5	1
Professeur ISTI	3	3
<b>Enseignant temporaire</b>	<b>18,3</b>	<b>42</b>
Chargé de cours contractuel ISTI	1,1	4
Chargé de cours à durée déterminée ISTI	0,3	3
Chargé de cours forfait horaire ISTI	0	1
Maître assistant contractuel ISTI	7,2	17
Maître assistant contractuel forfait horaire ISTI	0,1	1
Maître assistant à durée déterminée ISTI	9,1	15
Maître de formation pratique ISTI	0,5	1
<b>PATGS</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
À durée indéterminée	9	10
Pato ISTI	9	10
À durée déterminée	1	1
Pato ISTI	1	1
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>127</b>



## 9. Organes de gouvernance



*Ce chapitre présente, au 31 juillet 2016, la composition de l'Assemblée plénière, dont les membres se répartissent entre le Conseil d'administration et le Conseil académique. Il liste par ailleurs les personnes désignées pour prêter leur concours au Recteur et au Président, les autorités des facultés et entités, les directeurs des départements de l'administration générale ainsi que ceux de l'administration facultaire. Enfin, il cite les autorités de l'Hôpital Erasme.*

### Assemblée plénière

#### **Président du Conseil d'administration**

Pierre Gurdjian

#### **Recteur**

Didier Viviers

#### **Pro-Recteur**

Pierre de Maret

#### **Doyens des facultés**

Andrea Rea

Faculté de Philosophie et Sciences sociales

Patrick Goffaux

Faculté de Droit et de Criminologie

François Heinderyckx

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Bruno Van Pottelsberghe

Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management

Philippe Fouchet

Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation

Georges Pirson

Faculté d'Architecture

Muriel Moser

Faculté des Sciences

Marco Schetgen

Faculté de Médecine

Gérard Degrez

École polytechnique de Bruxelles

#### **Représentant des entités indépendantes des facultés**

Alain Carpentier

#### **Membre élu par l'Union des anciens étudiants**

Eddy Caekelberghs

#### **Représentants du corps académique**

Véronique Fontaine

Thomas Berns

Sybille Smeets

Jean Cardinal

Estelle Cantillon

Jérémie Roland

Judith Le Maire

#### **Représentants du corps scientifique**

Maxime Pétré

Claire Pelgrims

Séverine Stragier

Céline Guyenot

Pierre-Jean Delvoye

#### **Représentants des étudiants**

Alexis Prickartz

Johan Metzger

Tibor Van Cutsem

Vicron Micklelet

Chems Mabrouk Bouzouita

Tanguy Varrasse

Grégoire Ranson

Christiane-Marie Coriaty

Naoual Zerriouh

Corneliu Gaina

#### **Représentants du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé**

Pascale Lathouwers, Vice-Présidente

Olivier Cornelis

Gérald Houart

Nathalie Meily

Raymond Penninckx

#### **Cooptés internes du Conseil d'administration**

Christine Decaestecker

Pieter Lagrou

#### **Cooptées externes du Conseil d'administration**

Christine Matray

Christiane Franck

Nicole Dewandre

## Vice-Recteurs, Adjointes et Conseillers des Autorités

### **Vice-Recteurs**

Recherche et développement régional  
Serge Schiffmann

Relations internationales et stratégies de communication  
Serge Jaumain

Politique académique et gestion des carrières  
Annemie Schaus

Affaires étudiantes, politique sociale et relations institutionnelles  
Coordination des actions de l'ULB en faveur des réfugiés  
Jean-Michel De Waele

Enseignement et politiques de qualité et de genre  
Cécile van de Leemput

### **Adjointes du Président**

Bien-être, développement humain, organisation interne et concertation sociale  
Michel Verstraeten

Missions d'audit interne et amélioration des processus internes  
Faska Khrouz

### **Conseillers communs du Président et du Recteur**

Activités sportives  
Guy Cheron

Informatique  
Thierry Massart

Infrastructures  
Jean-Michel Kauffmann

Qualité  
Laurence Rosier

Valorisation de la recherche  
Bruno Van Pottelsberghe

Relations avec le monde économique  
Philippe Biltiau

Politique de genre  
Danièle Meulders

Urbanisme et mobilité  
Henri Simons

Projet *New Bordet*  
Jean-Luc Laethem et Ahmad Awada

Relations avec le réseau hospitalier hennuyer  
Jean Ducobu, Michel Vanhaeverbeek et Elie Cogan

Relations avec le réseau IRIS  
Étienne Wéry

Relations avec le CHIREC  
Gilbert Schetgen

Redéploiement de l'Hôpital Erasme  
Isabelle Salmon, Jacques Devière et Jean-Louis Vincent

Partenariats hospitaliers  
Alain De Wever

**Adjointe du Recteur aux affaires culturelles**  
Rachel Mahij

### **Chargés de missions auprès du Recteur**

Catherine Dehon, pour le financement des universités, les rankings et les bases de données étudiantes

Philippe Emplit, pour les apprentissages

### **Conseillers du Recteur**

Politique scientifique  
Julie Allard et Marc Henneaux

Recherche en sciences humaines  
Justine Lacroix

Recherche en sciences biomédicales  
Pierre Vanderhaeghen

Recherche en sciences exactes  
Michel Godefroid

Bio banques  
Isabelle Salmon

Recherche européenne  
Yves Geerts

Recherche orientée  
Kristin Bartik

Relations avec l'enseignement secondaire et supérieur  
Pascale Vertongen, Cécile Moucheron, Ghislaine Viré et Pierre Desmarez

Pédagogie universitaire  
Marie Boulvain, Frédéric Robert et Christel Van Ranst

*Learning Centres*  
Jean-Pierre Devroey

Relations avec les institutions européennes  
André Sapir

Coopération au développement  
Mondher El Jaziri

Relations avec les institutions culturelles  
Christophe Loir

Relations avec les hautes écoles  
Guy Cheron

Politique régionale en Hainaut  
Chargé de missions pour le redéploiement de l'ULB à Charleroi  
Pierre Marage

Formation continue  
Cécile Moucheron

Déléguée aux inscriptions  
Cécile Moucheron

## Directeur général

Michel Loeb

## Secrétaire de l'Université

Monique Tavernier

## Directeurs des départements de l'administration générale

Daniele Carati – Recherche  
 Catherine Dehon – Études et étudiants  
 Philippe Emplit – Support aux activités académiques  
 Patrick Goblet – Administration financière  
 Emery Karege – Infrastructures  
 Anne Lentiez – Relations extérieures  
 Michel Loeb – Bureau d'études et de projets  
 Ahmed Medhoune – Services à la communauté universitaire  
 Yves Pietrons – Ressources humaines  
 Paul Raeymaekers – Informatique  
 Monique Tavernier – Chancellerie

## Directeurs de l'administration facultaire

Florence Verbanck – Faculté de Philosophie et Sciences sociales  
 Anne Terlinck – Faculté de Droit et de Criminologie  
 Bénédicte Angelroth – Faculté de Lettres, Traduction et Communication  
 Carine Guillaume – Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management  
 Xavier Pousseur – Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation  
 Françoise Gilot – Faculté d'Architecture  
 Marie-Christine Lenain – Faculté des Sciences  
 Vinciane Thomisse – Faculté de Médecine  
 Joëlle Herzet – École de Santé publique  
 Claudie Vermast – École polytechnique de Bruxelles  
 Virginie Duquesne – Faculté des Sciences de la Motricité  
 Arielle Cornette – Faculté de Pharmacie

## Président du Conseil de gestion et Direction de l'Hôpital Erasme

### **Président du Conseil de gestion**

Alain De Wever

### **Directeur général**

Johan Kips

### **Médecin-directeur**

Jean-Paul Van Vooren

## Doyens et Vice-Doyens de facultés et Présidents et Vice-Présidents d'entités d'enseignement et de recherche indépendantes des facultés

### **Faculté de Philosophie et Sciences sociales** (*Faculty of Philosophy and Social Sciences*)

Doyen : Andrea Rea

Vice-Doyenne : Michèle Galand

### **Faculté de Droit et de Criminologie** (*Faculty of Law and Criminology*)

Doyen : Patrick Goffaux

Vice-Doyen : Patrick Mandoux

### **Faculté de Lettres, Traduction et Communication** (*Faculty of Letters, Translation and Communication*)

Doyen : François Heinderyckx

Vice-Doyen : Dan Van Raemdonck

### **Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management** (*Solvay Brussels School of Economics and Management*)

Doyen : Bruno Van Pottelsberghe

Vice-Doyen : Michel Verstraeten

### **Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation** (*Faculty of Psychological and Educational Sciences*)

Doyen : Philippe Fouchet

Vice-Doyen : Laurent Licata

### **Faculté d'Architecture** (*Faculty of Architecture*)

Doyen : Georges Pirson

Vice-Doyen : Pablo Lhoas

### **Faculté des Sciences** (*Faculty of Sciences*)

Doyenne : Muriel Moser

Vice-Doyen : François Reniers

### **Faculté de Médecine** (*Faculty of Medicine*)

Doyen : Marco Schetgen

Vice-Doyenne : Joanne Rasschaert

### **École polytechnique de Bruxelles** (*Brussels School of Engineering*)

Doyen : Gérard Degrez

Vice-Doyenne : Marie-Paule Delplancke

### **École de Santé publique** (*School of Public Health*)

Président : Yves Coppieters't Wallant

Vice-Président : Alain Lévêque

### **Faculté des Sciences de la Motricité** (*Faculty of Motor Sciences*)

Doyen : Alain Carpentier

Vice-Doyen : N.

### **Faculté de Pharmacie** (*Faculty of Pharmacy*)

Doyen : Pierre Van Antwerpen

Vice-Doyenne : Stéphanie Pochet

## 10. Lexique



- ARC	Action de recherche concertée
- ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
- BEA	Bureau des étudiants administrateurs
- BRUFACE	<i>Brussels Faculty of Engineering</i>
- CASE	Commission des affaires sociales étudiantes
- CHIREC	Centre hospitalier interrégional Edith Cavell
- CHU	Centre hospitalier universitaire
- CIERL	Centre interdisciplinaire d'études des religions et de la laïcité
- COP21	21e Conférence des Parties
- ERC	<i>European Research Council</i> / Conseil européen de la recherche
- ETP	Équivalent temps plein
- FAME	Fonds d'aide à la mobilité étudiante
- FEDER	Fonds européen de développement régional
- FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
- FRS-FNRS	Fonds de la recherche scientifique
- HUDERF	Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola
- IGEAT	Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire
- IRIS	Interhospitalière régionale des infrastructures de soins
- ISTI	Institut supérieur des traducteurs et interprètes
- KU Leuven	<i>Katholieke Universiteit Leuven</i>
- MEG	Magnétoencéphalographie
- MSH-ULB	Maison des sciences humaines de l'ULB
- ONG	Organisation non gouvernementale
- PATGS	Personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé
- SPF	Service public fédéral
- UCL	Université catholique de Louvain
- UE	Union européenne
- UGent	<i>Universiteit Gent</i>
- ULg	Université de Liège
- UMONS	Université de Mons
- USP	<i>Universidade de São Paulo</i>
- UZ	<i>Universitair Ziekenhuis</i>
- VUB	<i>Vrije Universiteit Brussel</i>





# 11. Table des matières



Introduction .....	3
1. Valeurs et engagements .....	5
1.1 Docteur honoris causa .....	5
1.2 Chaires Khaled Al-As'ad .....	7
1.3 Cellule pour l'accompagnement des étudiants réfugiés .....	8
1.4 <i>Urgences Grèce</i> .....	9
1.5 Soutien aux enseignants et chercheurs de Turquie .....	9
1.6 Pétition <i>Préservons le droit à l'avortement en Belgique</i> .....	10
1.7 Hommages aux victimes des attentats de Paris et Bruxelles .....	10
2. Recherche .....	13
2.1 Maison des sciences humaines .....	13
2.2 Financement de la recherche .....	14
2.3 Subsidés extérieurs .....	14
2.3.1. <i>European Research Council</i> .....	15
2.3.2. <i>Actions de recherche concertées</i> .....	15
2.3.3. <i>Banque nationale de Belgique</i> .....	15
2.3.4. <i>Projet européen GEM-STONES</i> .....	16
2.3.5. <i>Missions scientifiques du FRS-FNRS</i> .....	16
2.4 Crédits internes .....	16
2.4.1. <i>Fonds d'encouragement à la recherche</i> .....	16
2.4.2. <i>Mini-ARC</i> .....	17
2.4.3. <i>Aide à la publication en anglais</i> .....	17
2.4.4. <i>Éditions de l'Université de Bruxelles</i> .....	17
2.5 Valorisation .....	17
2.6 Visibilité de la recherche .....	18
2.6.1. <i>Promotion des chercheurs</i> .....	18
2.6.2. <i>Numérisation du patrimoine scientifique de l'Université</i> .....	19
2.6.3. <i>Midi Méthodo</i> .....	20
2.6.4. <i>Fondation ULB</i> .....	20
2.6.5. <i>Cinquante ans du CIERL</i> .....	20
2.7 Évaluation de la recherche .....	21
2.8 Prix et distinctions .....	22
3. Enseignement .....	25
3.1 Évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants .....	25
3.2 Fonds d'encouragement à l'enseignement .....	26

3.3	Actions pédagogiques .....	26
3.3.1	<i>Journée de l'enseignement</i> .....	26
3.3.2	<i>Prix Socrate</i> .....	27
3.3.3	<i>MOOCs</i> .....	27
3.3.4	<i>FabLab</i> .....	27
3.3.5	<i>Projets pédagogiques facultaires</i> .....	28
3.4	Initiatives interuniversitaires innovantes.....	29
3.4.1	<i>Journée des bioingénieurs</i> .....	29
3.4.2	<i>Convention de diplomation conjointe BRUFACE</i> .....	29
3.4.3	<i>Dix ans du European microfinance programme</i> .....	29
3.5	Formations continuées.....	30
3.5.1	<i>Formation en activités physiques et prévention santé</i> .....	30
3.5.2	<i>Université de printemps en santé publique</i> .....	30
3.5.3	<i>Cours intensif en épidémiologie, statistique et informatique appliquées</i> .....	31
3.5.4	<i>Partenariat avec Bruxelles Formation</i> .....	31
3.6	Diffusion des savoirs .....	31
3.6.1	<i>Printemps des Sciences</i> .....	31
3.6.2	<i>Chaires</i> .....	32
3.6.3	<i>Les clés de l'actu</i> .....	33
3.6.4	<i>Les secrets engloutis du Titicaca</i> .....	33
4.	International .....	35
4.1	Année de la France .....	35
4.2	Institut Confucius .....	35
4.3	Partenariats privilégiés .....	36
4.4	Activités dans le cadre du G3.....	37
4.4.1	<i>Rencontre annuelle</i> .....	37
4.4.2	<i>Financements de projets</i> .....	37
4.4.3	<i>Executive master in international business law</i> .....	38
4.5	Subventions internationales.....	38
4.5.1	<i>Commission de classement des crédits internationaux</i> .....	38
4.5.2	<i>Bourses extérieures</i> .....	39
4.6	Politique internationale .....	39
4.6.1	<i>ONG ULB-Coopération</i> .....	39
4.6.2	<i>Vingt-cinq ans du réseau UNICA</i> .....	39
4.6.3	<i>Groupes de travail régionaux</i> .....	40
4.6.4	<i>Mobilité internationale des étudiants</i> .....	40
4.7	Missions à l'étranger et visites à l'ULB .....	41
4.7.1	<i>France</i> .....	41
4.7.2	<i>Québec</i> .....	41
4.7.3	<i>Brésil</i> .....	41
4.7.4	<i>Asie</i> .....	42

4.7.5	<i>République démocratique du Congo</i> .....	42
4.7.6	<i>Université Charles de Prague</i> .....	42
5.	<b>Vie étudiante</b> .....	43
5.1	Étudiants entrepreneurs .....	43
5.2	Aides aux projets sociaux et culturels .....	43
5.2.1	<i>Projets sociaux et citoyens</i> .....	44
5.2.2	<i>Activités culturelles</i> .....	44
5.3	Salles d'étude .....	44
5.4	UrLab .....	45
5.5	Vie associative.....	45
5.5.1	<i>Initiatives étudiantes</i> .....	45
5.5.2	<i>Enregistrement des cercles et associations d'étudiants</i> .....	46
5.6	Prix et récompenses.....	47
6.	<b>Secteur hospitalier</b> .....	49
6.1	Institutionnel .....	49
6.1.1	<i>Gouvernance de l'Hôpital Erasme</i> .....	49
6.1.2	<i>Clôture des comptes 2015</i> .....	50
6.1.3	<i>Réseau de polycliniques</i> .....	50
6.1.4	<i>Accréditation en recherche clinique</i> .....	51
6.2	Activités hospitalières .....	51
6.2.1	<i>Magnétoencéphalographie</i> .....	51
6.2.2	<i>Brussels interuniversity genomics high throughput core</i> .....	52
6.2.3	<i>Centre Imedia Erasme</i> .....	52
6.2.4	<i>Cellule préadmission</i> .....	52
6.2.5	<i>Retour au nid</i> .....	52
6.2.6	<i>Projet-pilote Keep moving en collaboration avec IRIS-SUD</i> .....	53
6.2.7	<i>Prévention des maladies nosocomiales</i> .....	53
6.2.8	<i>Relais pour la vie</i> .....	53
6.2.9	<i>Centre de procréation médicalement assistée inauguré au Maroc</i> .....	53
6.3	Fonds Erasme pour la recherche médicale .....	54
6.4	Trente ans de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola.....	54
7.	<b>Gestion de l'institution</b> .....	55
7.1	Élections.....	55
7.1.1	<i>Président et Vice-Présidente du Conseil d'administration</i> .....	56
7.1.2	<i>Recteur de l'Université</i> .....	56
7.1.3	<i>Élections générales et facultaires</i> .....	57
7.1.4	<i>Cooptés du Conseil d'administration</i> .....	57
7.1.5	<i>Nouvelles facultés</i> .....	58
7.1.6	<i>Commissaire général</i> .....	58
7.2	Ressources humaines.....	58

7.2.1	<i>Texte coordonné des dispositions sur les carrières scientifique et académique</i> .....	58
7.2.2	<i>Directives sur les charges des assistants et des boursiers</i> .....	59
7.2.3	<i>Actions relatives à la sélection des membres du corps scientifique</i> .....	59
7.2.4	<i>Nominations et promotions dans le corps académique</i> .....	60
7.2.5	<i>Accueil des nouveaux engagés et hommage aux pensionnés du PATGS</i> .....	60
7.2.6	<i>Phase-pilote pour un pesage des fonctions</i> .....	60
7.2.7	<i>Formation des supérieurs hiérarchiques et des responsables opérationnels</i> .....	61
7.2.8	<i>Ateliers pédagogiques de la Cellule PRAC-TICE</i> .....	61
7.2.9	<i>Informations aux chercheurs</i> .....	61
7.3	<b>Infrastructures</b> .....	62
7.3.1	<i>Inauguration du bâtiment Zénobe Gramme à Charleroi</i> .....	62
7.3.2	<i>Rénovation du Rectorat</i> .....	63
7.3.3	<i>Nouveaux noms d’amphithéâtres</i> .....	63
7.4	<b>Finances</b> .....	63
7.4.1	<i>Comptes 2015</i> .....	63
7.4.2	<i>Budget 2016</i> .....	64
7.4.3	<i>Legs et dons</i> .....	66
7.5	<b>Politique environnementale et de mobilité</b> .....	66
7.5.1	<i>ULB Student green office</i> .....	67
7.5.2	<i>Label entreprise éco-dynamique</i> .....	67
7.5.3	<i>Autres initiatives environnementales et de mobilité</i> .....	67
7.6	<b>Activités culturelles institutionnelles</b> .....	68
8.	<b>Statistiques</b> .....	71
8.1	<b>Étudiants en 2015-2016</b> .....	71
8.1.1	<i>Par cycle d’études</i> .....	71
8.1.2	<i>Par faculté</i> .....	72
8.1.3	<i>Par origine (nationalité)</i> .....	72
8.1.4	<i>Par secteur, par domaine et par cycle d’études</i> .....	73
8.2	<b>Diplômés en 2014-2015</b> .....	74
8.2.1	<i>Par faculté et par cycle d’études</i> .....	74
8.2.2	<i>Par secteur, par domaine et par cycle d’études</i> .....	75
8.2.3	<i>Par secteur, par domaine d’études et par origine (nationalité) des étudiants</i> .....	76
8.3	<b>Thèses défendues en 2014-2015</b> .....	77
8.4	<b>Personnel au 1<sup>er</sup> février 2016</b> .....	78
8.4.1	<i>Toutes catégories ULB</i> .....	78
8.4.2	<i>Ventilation par corps et par origine budgétaire (en ETP)</i> .....	79
8.4.3	<i>Personnel de la Faculté d’Architecture</i> .....	80
8.4.4	<i>Personnel de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication</i> .....	81
9.	<b>Organes de gouvernance</b> .....	83
10.	<b>Lexique</b> .....	87

11. Table des matières ..... 89

Arrêté au 31 juillet 2016, ce rapport ne constitue en aucune manière un texte réglementaire. Il n'a pas non plus vocation à présenter une vue exhaustive des activités de l'institution en 2015-2016. Il se fonde principalement sur les décisions des organes centraux et les débats des instances participatives de l'institution ainsi que sur les communiqués du Département des relations extérieures, qui publie par ailleurs annuellement, à la mi-septembre, le magazine *Hauts Faits et chiffres*. Les statistiques sont établies par le Service statistiques et études prospectives du Bureau d'études et de projets.

Coordination du rapport d'activités de l'ULB – 31 juillet 2016

Virginie Grégoire  
Aude Staquet  
Monique Tavernier

CHANCELLERIE – SERVICE DU GREFFE  
Université libre de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130  
B – 1050 Bruxelles  
[www.ulb.be](http://www.ulb.be)  
[greffe@admin.ulb.ac.be](mailto:greffe@admin.ulb.ac.be)





recherche  
conventions  
valeurs  
ULB solidarité  
doctorat projets Bruxelles  
information Solbosch administration facultés  
réseau formations campus  
Erasme chercheurs bourses développement  
environnement actions  
mobilité crédits femmes libre réfugiés  
budget publique master pédagogie  
sciences master  
financements études qualité initiatives  
missions études Hôpital  
académique communication carrière  
internationale  
étudiants personnels  
scientifique  
coopération  
enseignements